



Université d'Oran 2

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

MEMOIRE

Pour l'obtention du diplôme de Magister
En Sciences Economiques

Le rôle des PME/PMI dans le développement durable

Présenté et soutenu publiquement par :

Mr. MEBERBECHE Fayçal

Devant le jury composé de :

Mr.REGUIEG Issad Driss	Professeur	Université d'Oran 2	Président
Mr.Bouri chaouki	M.C. A	Université d'Oran 2	Rapporteur
Mr.SENOUCI Benabbou	Professeur	Université d'Oran 2	Examineur
Mr.Belfatmi soufiane	M.C.B	Université d'Oran 2	Membre invité

Année 2018-2019

Remerciement

En préambule à ce mémoire, je souhaitais adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce travail.

Je commencerais par remercier Mr B. BOULENOUAR le doyen de notre faculté.

Je tiens à remercier sincèrement Mr C. BOURI qui a bien voulu diriger ce modeste travail.

Aussi je remercie Mr I.D. REGUIEG pour avoir accepté de présider le jury de soutenance, ainsi que Mr B. SENOUCI pour avoir accepté d'examiner ce travail, sans oublié bien évidemment notre membre invité Mr S. BELFATMI

Les mots me manquent pour exprimer ma profonde reconnaissance à ma tendre famille dont l'amour, la patience et le sacrifice s'inscrivent à chaque page de ce document.

Sommaire

Introduction générale

CHAPITRE 1 : Le concept du développement durable et ses apports aux entreprises

Section 1 : Le développement durable : de quoi s'agit-il ?

Section 2 : l'impact du développement durable sur l'entreprise

CHAPITRE 2 : PME/PMI : Analyse théorique, spécificité et sa réalité en Algérie

Section 1 : Analyse théorique de la PME/PMI

Section 2 : PME/PMI en Algérie : Etat des lieux

CHAPITRE 3 : la responsabilité sociétale des PME/PMI

Section 1 : La RSE des PME/PMI : Approche théorique et définition

Section 2 : L'instrumentation de la démarche RSE

CHAPITRE 4 : L'étude empirique

Section 1 : Les dispositifs entrepris par l'Etat Algérien en matière de développement durable

Section 2 : L'étude sur le terrain

Conclusion générale

Liste des abréviations

CDD	Commission du Développement Durable
CREAD	Centre de Recherche en Economie Appliquée au Développement
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
MATE	Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OIT	Organisation Internationale de Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie
PNAE-DD	Le plan d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable
PNUE	Programme des Nations Unies pour L'environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RSE	Responsabilité sociétale de l'entreprise
UICN	Union Internationale pour La Conservation de La Nature

Glossaire

Biodiversité : désigne la diversité des formes de vie sur notre planète. Le mot est une contraction de l'expression « diversité biologique », dans sens le plus large, il est quasiment synonyme de « vie sur terre ».

Biosphère : L'ensemble des écosystèmes.

Développement durable : Un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Démarche ou vision globale : C'est la mise en application de développement durable dans les activités du gouvernement de façon que les soucis économiques, environnementaux et sociaux y soient incorporés.

Ecosystème : Désigne l'ensemble formé par une communauté animale et végétale.

Empreinte écologique : Est une évaluation de la l'influence de l'homme sur la nature.

Internalisation des coûts : C'est la prise en compte des coûts relatifs à la protection de l'environnement, de sorte qu'ils doivent figurer dans le prix de revient.

Normalisation : A pour objet d'établir et d'homologuer des normes en matière de qualité pour fournir des références communes, validées et acceptées par un grand nombre d'utilisateurs.

Norme ISO 26000: Elle fournit des lignes directrices sur les principes, les concepts, et les domaines d'action relatifs à la responsabilité sociétale des organisations.

Partie prenante : Se sont les intervenants dans la vie civique telle que les associations et ONG, les institutions publiques, et les autres représentants de la société civile.

PME/PMI : Petite entité économique dont le nombre de ses employés ne dépasse pas 500 personnes.

Responsabilité sociétale de l'entreprise : l'entreprise est censée d'être entièrement partie prenante d'un système dans lequel elle interfère, et de conquérir une vision globale voire l'élargir si elle possède.

INTRODUCTION GENERALE

Pendant des millénaires, l'homme a vécu en harmonie avec la nature. Ses activités ne mettaient pas en péril les équilibres fondamentaux. Les ressources semblaient inépuisables. Mais la révolution industrielle et la démographie galopante sont venues remettre en question cette cohabitation ancestrale.

Depuis le dernier quart du XX siècle, l'équilibre est rompu. Nous consommons plus que ce que la terre peut produire. Et il devient de plus en plus évident que les activités humaines sont en train de modifier le visage de la planète, notamment au niveau de la biodiversité et du climat. L'évolution actuelle menace notre qualité de vie ainsi que la survie des générations futures. Loin d'engendrer une amélioration générale et durable des conditions de vie de tous, le capitalisme néolibéral qui domine aujourd'hui la planète constitue en effet un système où la création de richesse s'accompagne d'une multiplication des tragédies humaines et des catastrophes écologiques.

Le mode de fonctionnement actuel de la sphère économique se révèle incapable non seulement d'assurer ses propres conditions de reproduction à long terme mais encore de permettre à chacun de jouir d'une vie convenable.

Certes que Les entreprises sont les outils qui fournissent au monde les biens et services dont il a besoin. Quel que soit leurs contextes socio-économique, elles sont devenues indispensables pour assurer les conditions de vie auxquelles chaque société humaine est arrivée, et s'est habituée, mais actuellement les observateurs des processus économiques sont unanimes à constater que la production et la commercialisation des biens et services présentent aussi des effets pervers. Ainsi, ils ont un impact de plus en plus grand, de manière directe ou indirecte, dans des domaines comme l'environnement naturel, la santé publique, les conditions sociales, le travail des enfants, etc.

Les raisons qui amènent à considérer que les PME/PMI sont autant concernées que les grandes entreprises par le développement durable peuvent être nombreuses. Si on estime généralement que les grandes entreprises sont essentiellement motivées par le risque de réputation, on pourrait penser que les PME/PMI, dont la visibilité est moins grande et le degré d'exposition médiatique plus faible, peuvent se dispenser de mettre en œuvre des démarches du développement durable. En fait, il n'en est rien, car leur implication dans le maillage territorial leur confère au contraire une responsabilité particulière qui aussi les rend vulnérable.

Fondamentalement, comme toutes les entreprises, les PME/PMI sont encastrées dans la société, au sens large, dans laquelle elles évoluent. Elles n'existent, en droit et en fait, que par le contexte institutionnel qui a permis leur naissance ; elles ne peuvent se développer que si elles bénéficient d'une légitimité leur permettant d'acquérir toutes les ressources pour exercer leur activité. Elles sont donc redevables à l'égard de cette société, en l'occurrence, s'opère la notion de RSE qui est principalement considérée comme la contribution des organisations au développement durable.

Problématique

L'objectif de notre étude est d'analyser les pratiques de la RSE au sein des PME/PMI afin d'identifier l'engagement des PME/PMI en matière de contribution au développement durable. Etant donné que les PME/PMI sont des acteurs actifs dans la société, des liens d'interactions sont créés, et par conséquent, un compromis entre la société et les PME/PMI se met à l'évidence, ces entreprises doivent dans large mesure honorer leurs pactes, elles sont amenées à adopter un code de conduite fiable, qui garantit d'une part leurs pérennités et leurs développements, En d'autre part, les procurent des louanges et reconnaissances suite à leur engagement environnemental social et économique.

À vrai dire, pour participer à l'édification d'un développement durable – qui est la plus parfaite réalisation que l'on puisse imaginer, s'agissant d'un long processus de changement conséquent et sa pierre angulaire est l'être humain, ceci dit parce que n'importe quel système idéal que nous imaginons son principal et unique acteur est l'esprit humain – nos PME/PMI doivent délaissier les comportements égocentriques y empêchant d'honorer leur compromis vis-à-vis à leur société.

Dans le contexte de notre sujet traité, Il est important d'avoir une vision claire de notre but, faute de quoi nous ne saurons pas réellement ce que nous voulons faire. A cet effet, il nous semble utile de poser la question suivante : N'est-il pas vrai que les PME/PMI socialement responsables sont des entreprises qui s'inscrivent dans une approche du développement durable ? Pour tenter de répondre à cette question qui nous tourmente vivement, nous avons formulé des hypothèses ainsi : « les PME/PMI algériennes ne peuvent avoir un rôle dans le développement durable que si elles soient socialement responsables ». A côté de cette hypothèse vient s'ajouter une autre hypothèse qui s'annonce comme suit :

« la RSE ne peut être adoptée et pratiquée par les PME/PMI sans Les volontés sincères, croyances et valeurs originales de leurs dirigeants.

Ces hypothèses nous amènent à poser tant de questions, et qui vont par la suite nous orienter tout au long de notre travail, ces questions se présentent comme suit :

- Comment inciter l'entreprise algérienne à rassurer son rôle économique, social et environnemental ?
- Y a-t-il des évolutions même infimes qui tendent envers une responsabilité sociale des entreprises ?
- Comment les dirigeants des PME/PMI perçoivent la démarche de RSE ?
- Quelles sont les différentes pratiques admises par la RSE et que PME/PMI algériennes sont censées de les suivre ?
- Quel est le rôle du dirigeant de la PME/PMI pour concrétiser la RSE ?
- Comment le développement durable est pris en charge par l'Etat algérien ?
- Est-ce que nos PME/PMI ont les capacités et moyens nécessaires pour mettre en pratique une démarche de développement durable ?

Afin de confirmer ou infirmer notre hypothèse majeure et apporter des réponses à nos questions, nous adoptons une approche essentiellement exploratoire. Notre étude est réalisée à l'aide d'une enquête concrétisée par un questionnaire administré auprès de 30 PME/PMI au niveau d'Oran. Les données recueillies ont été traitées en fonction des taux relatifs concernant les items posés et en fonction desquels nous avons pu analyser le degré d'implication pour chaque item considéré.

Articulation et démarche suivie

Un développement en quatre chapitres nous semble être suffisant pour traiter notre sujet. En premier lieu, nous allons aborder le concept du développement durable, ainsi que les atouts qu'il procure aux entreprises. Dans le deuxième chapitre nous allons s'intéresser aux PME/PMI constituant la thématique de notre sujet traité. A travers le troisième chapitre nous contentons de se familiariser avec la notion de la responsabilité sociétale des PME/PMI qui met en relation la PME/PMI avec le développement durable, et en fin le dernier chapitre sera consacré à l'étude empirique de notre travail via l'enquête entamée, articulant sur les pratiques exercées par nos PME/PMI dans le contexte de RSE.

Pour pouvoir répondre à notre problématique, confirmer ou infirmer nos hypothèses, nous avons entamé quelques étapes dont la première consistait tout d'abord à une étude documentaire appropriée à notre thème de recherche, cette étude bibliographique traite pratiquement le développement durable, la PME/PMI, ainsi que la responsabilité sociétale des PME, et par laquelle nous avons formulé notre problématique ainsi que notre méthodologie de recherche, dans la deuxième étape, nous avons effectué une enquête sur le terrain auprès des PME faisant l'objet de notre échantillon, entre-temps un questionnaire était remis aux dirigeants de ces entreprises pour répondre à nos questions ayant trait avec la RSE, en dernier lieu et après avoir collectées les questionnaires dûment annotés par les réponses, nous avons procédé au traitement des données afin de monter l'analyse et l'interprétation requises.

CHAPITRE 01 :
LE DEVELOPPEMENT DURABLE :
CONCEPT ET SON IMPACT SUR
L'ENTREPRISE

Introduction

Les deux « territoires » que sont celui de l'homme et celui de son environnement sociétal et écologique, sont aujourd'hui menacés. Leur survie mutuelle les lie indissociablement, elle dépend d'un compromis, d'un « contrat » d'équilibre.

S'engager dans le développement durable désigne vouloir réussir ce « contrat » entre notre génération et les générations futures. Tel est notre défi à tous pour ce 21^e siècle qui s'ouvre. Après la génération de pensée de type linéaire, qui prévalait jusque dans les années soixante-dix, la pensée systémique, visant à modéliser les interactions sans toucher aux allocations de ressources, s'est développé au cours des trente dernières années. Celle qui émerge aujourd'hui, poussée par l'approche du développement durable, est de nature globale.

Évoquer un possible « développement durable », c'est aussi supposer implicitement qu'il existe un « développement précaire ». L'opposition se dessine alors entre un développement de court terme, fondé sur logique strictement financière, et un développement de long terme qui équilibre les intérêts des différents partenaires.

Le développement durable est une approche d'intégration préventive, elle cherche à concilier compétitivité, création de valeur et protection du patrimoine commun légué par les sociétés humaines et la nature ; en réponse aux nouvelles exigences de la société civile, elle-même plus consciente des dangers graves – peut être irrémédiables, diront certains –, qui pèsent sur la planète.

Le but de ce chapitre consiste à exposer le phénomène du développement durable ainsi que les bénéfices et avantages procurant aux entreprises, en l'occurrence, notre chapitre va être décomposé en deux sections, dans la première section nous allons présenter ce concept du développement durable pour comprendre de quoi il s'agit, tandis que la deuxième section sera réservée aux impacts de ce dernier sur les entreprises qui manifestent un regain d'intérêt en vers les questions d'ordre environnemental et social.

Section 1 : Le développement durable : de quoi s'agit-il ?

1- Naissance du concept du développement durable

La prise de connaissance des impacts des activités humaines sur les écosystèmes n'est plus récente. Elle était présente dans les philosophies grecque et romaine. Mais ce n'est que dans la deuxième partie du XX^e siècle qu'elle trouve un début de réponse systématique pour finalement se traduire au travers du concept de développement durable, progressivement construit au cours des trois dernières décennies.

Dès 1951, l'union internationale pour la conservation de la nature¹ (UICN), publie le rapport sur l'état de l'environnement dans le monde, rapport précurseur dans sa recherche de réconciliation entre économie et écologie.

Les années soixante sont marquées par l'âpre constat que les activités économiques génèrent des atteintes à l'environnement (déchets, fumées d'usine, pollution des cours d'eau, etc...). On s'interroge alors sur le pouvoir de l'homme à détruire la planète en gardant en mémoire l'image que donne Buffon de l'homme dans son ouvrage la gloire de consommer :

« L'homme est le plus destructeur de la planète, qui par abus plutôt que par nécessité ; au lieu de jouir modérément des biens qui lui sont offerts, au lieu de les dispenser avec équité, au lieu de réparer à mesure qu'il détruit, de renouveler lorsqu'il anéantit, l'homme met toute sa gloire à consommer et se détruit lui même par ses excès ».

En 1970, le club de Rome¹ dénonce le danger que représentent une croissance économique et démographique exponentielle du point de vue de l'épuisement des ressources (énergie, eau, sols), de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels.

Il s'agit alors de trouver un moyen de faire durer un milieu physique du temps présent, considéré comme menacé par une humanité devenue nombreuse et puissante.

Ses modifications, perçues comme des altérations, mettraient en danger l'humanité. Celle-ci doit accepter de limiter certaines de ses activités, de façon à agir sans compromettre les conditions naturelles d'existence des générations suivantes.

¹Organisation internationale fondée en 1948, dont le siège est à Gland, en suisse

En 1972, la conférence des nations unies sur l'environnement a adopté une série de principes pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement.

Cette déclaration de Stockholm a placé les questions écologiques au rang des préoccupations internationales et a marqué le début du dialogue entre pays industrialisés et pays en développement, concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution de l'indivis mondial et le bien être des peuples dans le monde entier ; à la veille de cette conférence, le réexamen des liens entre environnement et développement animé par Maurice Strong, son organisateur, permet d'introduire un modèle de développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique, qui serait basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre.

Le concept d'écodéveloppement¹ est né, repris par Ignacy Sachs² qui y voit le moyen de réconcilier le développement humain et l'environnement, indissociables l'un de l'autre, et qui affirme la nécessité de remettre en cause les modes de développement du nord et du sud, générateurs de pauvreté et de dégradation environnementales. Les premières questions de développement sont donc modestement posées et aboutissent à la création du programme des Nations Unies pour L'environnement (PNUE), complément du programme Des Nations Unies pour Le Développement (PNUD). Si la notion d'écodéveloppement est rapidement écartée du vocabulaire international, l'idée d'un développement qui ne soit pas uniquement guidé par des considérations économiques mais également des exigences sociales et écologiques va poursuivre son chemin, notamment grâce à l'action des associations de protection de l'environnement.

Les années 80 amènent le public à découvrir l'existence de pollution dépassant les frontières, Et de dérèglements globaux tels que le trou dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation, l'exigence d'une solidarité planétaire en matière d'environnement est en route.

En 1987, la publication du rapport « *notre avenir à tous* » de la Commission Mondiale sur L'Environnement et de Développement connue plus tard sous le non de Commission Brundtland,(commission dite Brundtland, du non de madame Gro Harlem Brundtland qui l'a

¹Se référer à l'écodéveloppement, Ignacy Sachs, Coll. Alternatives Economiques, éd. La Découverte, 1997

²Ignacy Sachs est directeur d'études à L'Ecole Des Hautes Etudes En sciences sociales (EHESS) et dirige le centre d'étude sur le Brésil contemporain

présidée) consacre le terme de *sustainable développement*, proposé par l'UICN en 1980 dans son rapport sur la Stratégie Mondiale de La Conservation, et successivement traduit en français par *développement soutenable* puis *développement durable* ou *développement viable* et aujourd'hui par *développement désirable*.

Juin 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement ou « sommet de terre », tenue à Rio de Janeiro, produit un programme d'action-l'Agenda21-

Ainsi de diverses conventions internationales et déclarations de principes. Ces documents font état des moyens à mettre en œuvre pour appliquer les préceptes du développement durable à l'échelle de la planète. Le sommet de la terre a conduit les nations unies à créer une Commission du Développement Durable (CDD) et il a eu de multiples répercussions au niveau régional ou local ; dont le lancement d'Agendas 21 locaux. De nombreux pays se sont dotés de commissions nationales sur le développement durable, et ont adopté des stratégies visant l'application des principes de durabilité.

La conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993, a insisté sur le droit de l'homme et des populations à un environnement sain et le droit au développement.

Le sommet mondial sur le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995, se référera à cette notion de développement durable en approfondissant le volet social : « *la notion de développement social renvoie à une approche intégrant l'économique et le social et à une volonté de valorisation des ressources économiques, sociales, culturelles d'une société, notamment celles des groupes les plus vulnérables* »¹.

En 1997 une première conférence de suivi (RIO+5), tenue à New York permet de passer en revue les progrès réalisés sur la base des engagements pris à Rio. Ce sont surtout les questions découlant de mondialisation-inégalités sociales et pauvreté-qui retiennent l'attention et suscitent une série de recommandations.

Août/septembre 2002, pour marquer la dixième anniversaire du sommet de Rio, gouvernements, institutions internationales, secteur privé, organisations non gouvernementales et sociétés civiles se réunissent à Johannesburg pour conférence le sommet

¹ Cet historique est accessible sur le site <http://futura-sciences.com/comprendre/d/dossier>

mondial de développement durable. Cette conférence concrétise la notion de développement durable par un plan d'action qui souligne que « *la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de productions et de consommations non viables et la protection et gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social sont les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable* », et qu'à cette fin « *il est indispensable de modifier radicalement la façon dont les sociétés produisent et consomment* ».

En 2002, le conseil fédéral définit une nouvelle stratégie pour un développement durable. Ce Texte voit dans le développement durable un champ d'action politique qui vise à garantir globalement un développement viable à long terme en relevant des défis environnementaux, économiques et sociaux.

Ces défis sont de divers ordres : compétitivité économique, politique, financière, recherche, technologie et formation, cohésion sociale, santé, environnement et ressources naturelles, organisation du territoire, mobilité, relations internationales, etc.

Les piliers de la stratégie 2002 sont les suivants :

- La recherche d'un équilibre entre les aspirations économiques, sociales et environnementales ;
- Une conception d'ensemble regroupant tous les domaines politiques ;
- La définition de mesures pragmatiques ;
- L'association des cantons, des communes, de la société civile et du secteur privé à cette stratégie.

En 2004, la première conférence mondiale sur les énergies renouvelables s'est tenue du 2 au 4 juin à Bonn, en Allemagne, rassemblant 154 pays.

En 2005, la publication en 17 janvier du rapport « *investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement* ». Initié par le secrétaire général de l'ONU en 2002 et soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement, le groupe indépendant de 265 consultants internationaux dirigé par Jeffrey Sachs, professeur à l'université Columbia, propose dix « recommandations clés » afin d'atteindre les objectifs de développement du millénaire (ODM), affirmant qu'il suffirait d'un investissement de 0.54% du PNB des pays industrialisés pour y parvenir.

Le 30 mars, La publication du rapport « *Évaluation des écosystèmes pour le millénaire* », rédigé par plus de 1300 scientifiques à la demande des Nations unies. L'entrée en vigueur du protocole de Kyoto le 16 février, 90 jours après sa ratification par la Russie.

2- Définition du développement durable

En 1987, la commission mondiale sur l'environnement et développement également connue sous le nom de commission Brundtland a donné du développement durable la définition suivante :

« Un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

« Un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et future de satisfaction des besoins des hommes »¹.

Pour atteindre un développement réellement durable, il faut désormais tenir compte, pour mesurer ce « stock de capital », non seulement du capital économique classique, autrement dit le capital physique : infrastructures, bâtiments, machines, épargne..., mais aussi du capital social – éducation, santé, cohésion sociale, culture...–, et du capital écologique ou capital naturel – ressources naturelles : air, eau, sol, biodiversité, paysages...–. Si tout le monde s'accorde sur ces définitions, deux écoles se distinguent lorsqu'il s'agit de qualifier les interactions entre ces trois formes de capital.

D'un côté, les partisans de la soutenabilité faible (durabilité faible), avec Hicks, Hartwick et Solow, soutiennent que le capital physique peut, dans certaines limites, se substituer au capital naturel au fur et à mesure des progrès technologiques. Autrement dit, la réduction de capital naturel (comme l'utilisation d'une matière première épuisable telle que le pétrole) peut être compensée par un accroissement du capital physique de la même valeur (comme le développement des capacités de production d'énergie renouvelable). Cette école croit à la poursuite de la croissance économique et du progrès technologique : elle accepte donc de voir diminuer les ressources naturelles tant que le stock total de capital reste constant.

¹ Rapport Brundtland, P.10, 1988.

De l'autre côté, les tenants de la soutenabilité forte (durabilité forte), avec Daly et Perrings, affirment que le capital physique n'est pas totalement substituable au capital naturel. Le stock de capital naturel détermine le bien-être des hommes : c'est un facteur limitant de la croissance.

Par ailleurs, notre connaissance des écosystèmes est limitée : vu leur fragilité et leur complexité, une exploitation non réfléchie peut leur causer des dommages irréversibles, sans commune mesure avec les gains économiques que l'on peut en espérer. Cette école défend donc les principes de précaution et de non-décroissance dans le temps du capital naturel afin de préserver au maximum le potentiel de développement transmis aux générations futures.

Certains adeptes de cette école soutiennent que notre mode de consommation actuel épuise rapidement la planète : comme le Club de Rome voici plus de trente ans, ils préconisent une « croissance zéro » voire une « décroissance » pour assurer notre survie à long terme.

Le capital économique et le capital naturel sont-ils substituables ou complémentaires? Le progrès technique pourra-t-il compenser la dégradation de l'environnement? Faut-il préserver le stock de capital total ou le stock de capital naturel ?

De la réponse à ces questions dépendront bien évidemment les recommandations des économistes aux décideurs pour orienter les politiques publiques vers un développement plus durable.

Selon l'acception la plus courante, le développement durable résulte de l'évolution harmonieuse de trois dimensions interdépendantes :

- La dimension économique est liée à la création de richesse et à l'amélioration des conditions de vie matérielles ;
- La dimension sociale englobe les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitat, de l'emploi, de l'équité intra-et inter-génération ainsi que la prévention l'exclusion sociale ;
- La dimension écologique se préoccupe de la préservation de l'environnement, des espèces et des ressources naturelles et énergétique.

Selon certaines théories la notion même de développement, et par conséquent celle de développement durable, implique six composantes. Aux dimensions économiques, sociales et écologiques ; il faudrait donc ajouter les paramètres suivantes :

- Une dimension politique, qui englobe la démocratie, la liberté politique et les droits humains ;
- Une dimension culturelle, qui reconnaît que les cultures donnent aux peuples et aux individus leur identité et leur dignité, et que la diversité culturelle est une richesse à préserver ;
- Une dimension éthique basée sur les valeurs.

De puis lors, la notion de développement durable (ou de durabilité) est demeure synonyme de recherche d'un nouvel équilibre entre développement économique, équité sociale et santé écologique. Une activité est dite « durable » si elle peut se prolonger ou se répéter sur le long terme. Ceci Implique que le capital de ressources qui l'alimente ne soit ni épuisé, ni dégradé de manière irréversible.

2-1- pour y voir plus clair

Le développement durable a trouvé de nombreuses appellations dérivées : développement responsable, RSE ou responsabilité sociale, voire sociétale, des entreprises. Qu'est-ce, au fond, que la RSE ? « *L'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes* », indique le livre vert promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises, publié en 2001 par la commission européenne¹.

Cette définition montre que si l'expression en anglais mentionne la seule responsabilité sociale, la RSE couvre aussi les aspects environnementaux et qu'elle implique pour l'entreprise d'intégrer les préoccupations socio-environnementales dans sa stratégie et dans ses opérations commerciales. La RSE, qui relève essentiellement d'une démarche volontaire, met en jeu la manière dont les entreprises interagissent avec leurs différentes parties prenantes, les *stakeholders*, tant internes (employés, syndicats, comité d'entreprises, conseil d'administration...) qu'externes (clients, voisinage, association, organisations non gouvernementales, collectivités locales, pouvoirs publics...).

¹ http://ec.europa.eu/entreprise/csr/index_fr.htm.

Elle implique aussi le respect des règles de bonne gouvernance de l'entreprise : fonctionnement de conseil d'administration, dialogue social, éthique de déontologie...

Certaines expressions utilisées pour désigner plus ou moins explicitement le développement durable n'ont pas été traduites et sont employées telles quelles, à l'instar de la triple *bottom line*, allusion au résultat net d'une société (*bottom line*), résultat « triplé » si l'on tient compte de la performance sociétale et de la performance environnementale de celle-ci. On parle encore de la règle des 3P pour *people, profit, planet* (ou 4 selon les auteurs, certains ajoutant les *partners*, que les premiers intègrent dans les *people*).

Notons que le volet « social », ou « sociétal », ou encore « *people* », ne fait pas seulement référence au social au sens « relations humaines », comme on l'entend souvent dans l'entreprise, mais à tout l'environnement humain dans lequel celle-ci opère. Il englobe les salariés, mais aussi les riverains, la collectivité dans laquelle est implantée l'entreprise, les fournisseurs (proches ou lointains), les clients et, bien sûr, les actionnaires et investisseurs.

L'expression « 3P », la plus imagée, résume finalement ce que comprennent toutes les autres : travailler pour les gens, pour faire de profit, tout en préservant la planète.

Tous ceux qui jusqu'ici travaillaient pour le seul profit auront peut être un mouvement de recul : si le travail doit désormais être consacré à trois objectifs, alors sûrement le résultat de chacun, et donc l'objectif initial, le profit, sera partagé ?

Rien n'est moins vrai. Car il existe entre ces trois objectifs une véritable synergie, qu'il faut mettre en action. En interne, le développement durable est un formidable outil de consensus, un excellent moyen de motiver les équipes. En externes, il donne à l'entreprise responsable un avantage en termes d'image, et ce qui préserve la planète – économie d'énergie, de matières première, recyclage... – permet très souvent aussi de diminuer certaines charges de façon significative. Mais ce n'est pas tout. Les investisseurs, échaudés par quelques krachs retentissants (Union Carbide à Bhopal¹, Enron² ou Parmalat¹ ...), sont

¹ L'usine de production de pesticides de la filiale indienne d'Union Carbide, l'un des premiers groupes chimiques américains, fut le siège, dans la nuit du 3 décembre 1984, d'une des plus grandes catastrophes industrielles de l'histoire, tuant entre 16 000 et 30 000 personnes.

² Une des plus grandes entreprises américaines par sa capitalisation boursière, Enron, qui opérait dans le domaine de l'énergie, avait maquillé en bénéfiques les pertes occasionnées par ses opérations spéculatives sur le marché de l'électricité. Sa mise en faillite, en décembre 2002, entraîna celle d'Arthur Andersen, qui auditaient les comptes de groupe, ainsi que le licenciement de quelque 5 000 salariés et la ruine de centaines de milliers de petits épargnants qui avaient confié leurs fonds de pension à Enron.

aujourd'hui de plus en plus attentifs au niveau de responsabilité sociale et environnementale et donc aux politiques de développement durable que les entreprises ont, ou non, engagées. On le voit, le développement durable doit donc aussi se comprendre, indiscutablement, comme un levier de performance pour l'entreprise ?

2-2-Définition plus pratique

Et le développement durable au quotidien dans une entreprise, c'est quoi au juste dans les faits ? bien sûr, une bonne stratégie de développement durable encouragera à développer des actions dans ses domaines : l'environnement, le social-sociétal et l'économique. Et si possible de façon transverse. Mais bien avant de mettre en œuvre ces actions indispensables à l'obtention de résultats tangibles, il faut surtout comprendre que le développement durable au sein de l'entreprise sera moins un changement technique qu'un changement de comportement. On pourrait même parler ici de changement culturel. Cela signifie quoi concrètement ?

Exemple : je suis manager, je construis un projet, j'élabore une décision. Eh bien, dans le même temps précisément où j'effectue cette action, j'évalue ses éventuelles conséquences négatives sur l'environnement, le social-sociétal et l'économique et je modifie, si besoin est, mon projet ou ma décision, afin de réduire, voire d'éliminer, cet impact négatif sur l'un, les deux ou les trois piliers du développement durable.

On est donc bien là dans une logique de posture et non pas dans une quelconque activité à caractère technique. Bien sûr, pour impacter moins négativement l'environnement, par exemple, je serai sans doute amené à faire au final des choix techniques. Mais, ce sera seulement dans un deuxième temps. La même démarche vaut aussi pour l'employé dans les gestes qu'il effectue dans le cadre de ses tâches quotidiennes. Avec le développement, on réinvente d'une certaine façon les modes de fonctionnement de l'entreprise, la manière dont on élabore les projets, dont on prend les décisions, dont on effectue ses gestes, y compris les plus simples (je sors des toilettes : j'éteins la lumière).

¹ Entreprise italienne fondée par Calisto Tanzi et cotée en bourse, Parmalat, spécialisée dans les produits laitiers, a été l'objet fin 2003 de ce qui fut sans doute le plus grand scandale financier connu en Europe, avec la révélation d'un trou de 14 milliards d'euros dans les comptes de l'entreprise, entraînant pour 135 000 épargnants la perte de leurs économies. Son fondateur, ex-directeur financier, d'anciens membres du conseil d'administration, ainsi que des commissaires aux comptes et d'autres responsables financiers ont été accusés de « banqueroute frauduleuse, faux bilans, association de malfaiteurs et fausses communication ».

2-3-le patron d'abord

Tout changement de comportement, tout changement culturel, pour qu'il soit réussi, nécessite impérativement de mener en amont des actions de sensibilisation des personnes ou des équipes concernées. En clair, des actions d'information, de communication et de formation au développement durable, à la responsabilité sociale d'entreprise. On devine facilement ici l'importance de l'implication des managers dans ces indispensables actions de sensibilisation. A commencer par le premier d'entre eux au sein de l'entreprise, à savoir son principal dirigeant.

En cela, le développement durable est un peu comme la communication institutionnelle (ou d'image) : si le patron n'adhère pas à la signature de marque de son entreprise, il y a grand risque que la communication ne soit pas relayée au quotidien. Pour le développement durable, c'est la même chose : si le patron lui-même n'est pas convaincu, s'il n'adhère pas à l'idée que le développement durable sera un levier de performance pour son entreprise, c'est très mal parti, c'est même quasiment injouable.

Bien que la volonté de patron reste décisive, dans le processus du développement durable, au demeurant, il y on a deux types d'entreprises :

- Les très polluantes, dans lesquelles le développement durable sera abordé de façon plutôt défensive. Il s'agira d'abord pour ces entreprises d'internaliser les externalités négatives qu'elles ont pu générer de fait de la nature de leurs activités. Poussées par les problématiques environnementales, elles sont, en général, depuis plus longtemps que les autres engagées dans des processus de développement durable. Ainsi, on peut citer en France : EDF, Areva et Consorts ont été poussées par les luttes anti-nucléaires des années 1960-1970. Encore que l'exemple de Rhodia (secteur de chimie), qui a pu redresser il y a quelque temps ses comptes et son cours de Bourse en grande partie grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de certaines de ses usines à l'étranger, montre que l'on peut polluer et avoir aussi une démarche offensive... et payante en retour ;
- Les peu polluants. Celles-ci peuvent aborder le développement durable de façon plutôt offensive et en faire ainsi, dans la pratique et d'entrée de jeu, moins un coût qu'un investissement. C'est le cas notamment des entreprises de services.

3- Les principes fondateurs du développement durable

3-1- Le Principe Ethique

Il est fondé sur la défense et la promotion des valeurs universelles, à partir de « bonne pratique ». L'éthique est le seul élément incontournable et réunit l'ensemble des autres principes. Dans notre religion musulmane l'éthique est l'une des piliers de la conviction saine et se traduit à travers notre comportement au sein de notre société, dans la tradition latine, il consiste à ne pas transgresser une morale supérieure, et dans la tradition anglo-saxonne, à respecter une bonne conduite. Le principe d'éthique, aujourd'hui décliné de plus en plus dans les organisations, revient à préserver la dignité et la justice. Il est intéressant de noter que la notion de dignité est inscrite dans le premier article de la convention européenne.

3-2- Le Principe de Précaution

Le principe de précaution repose sur une vision interactive de la responsabilité, notamment au regard des générations futures. Il s'applique lorsque l'information et la connaissance sont imparfaites et concernent un impact irréversible. Il vise la zone de recouvrement des rôles des scientifiques et des politiques. Il s'applique sans attendre les effets. Considérant qu'il sera peut-être trop tard par la suite. Il ne s'applique pas pour un risque grave connu (car la prévention classique s'impose) ou pour un risque d'impact faible (car l'action n'est pas justifiée). Il se distingue d'un processus d'amélioration continue dans lequel les décisions sont évaluées dans une perspective de progrès et où l'information et connaissance, même imparfaites, concernent des impacts réversibles.

Autrement dit, le principe de précaution introduit la prise en compte de l'avis scientifique minoritaire, traitant les éventualités comme des certitudes. C'est désormais l'incertitude scientifique et la controverse qui fondent la décision, ce qui va bousculer l'ordre juridique en introduisant le soupçon, et renouveler l'exercice de la démocratie. Son application justifie ou rend impératif de limiter, d'encadrer ou d'empêcher certaines actions, présentant un danger potentiel grave, sans attendre que le danger soit scientifiquement établi de façon certaine.

Il cherche à établir une norme de dommage zéro, simulant les scénarios de rupture, il attribue la charge de la preuve d'une absence de risque à tout acteur d'un projet, prend en compte l'irréversibilité des décisions, et maintient les options ouvertes. L'application de ce principe passe par le respect de 10 commandements¹:

- Tout risque doit être défini, évalué et gradué ;
- L'analyse des risques doit permettre de comparer différents scénarios d'actions et d'inaction ;
- Toute analyse de risque doit comporter une analyse économique qui doit déboucher sur une étude de coût et de bénéfice, préalable à la prise de décision ;
- Les structures d'évaluations des risques doivent être indépendantes mais coordonnées ;
- Les décisions doivent, autant que possible, être révisables, et les solutions adoptées réversibles et proportionnés ;
- Sortir de l'incertitude impose obligation de recherche, en y mettant les moyens suffisants ;
- Les circuits de décision et les dispositifs sécuritaires doivent être non seulement appropriés mais cohérents et efficaces ;
- Les circuits de décisions et les dispositifs sécuritaires doivent être fiables et rapides ;
- Les évaluations et les dispositifs qui contribuent à la prise de décision doivent être transparents ;
- Les décisions doivent avoir été explicitées et reconnues comme légitimes.

L'application du principe de précaution est effective et non symbolique. Elle est proportionnelle au degré de connaissance et au coût économique qu'il génère. Elle n'interdit donc pas à un acteur de s'engager dans le risque, contrairement à ce que beaucoup de présentations font du principe de précaution. Elle demande de juger au cas par cas.

Les critiques opposées à ce principe sont nombreuses, et les acteurs demandent qu'il soit précisé, en effet :

¹ Olivier du Bignon, *Mettre en pratique le développement durable*, Ed. V. Mondiale, Paris, 2002, p.206.

- Il génère un surcoût de responsabilité conféré aux seules générations actuelles sans y associer les générations intermédiaires ;
- Le risque de mettre en danger la vie d'autrui est devenu une règle de droit autonome par rapport à la jurisprudence ;
- Il n'existe pas de délit pénal de manque de précaution : celui-ci se distingue radicalement du délit de mise en danger la vie d'autrui (qui concerne un danger certain et immédiat), du non-respect des règles publiques, et de la responsabilité civile « sans faute » (qui s'établit à partir d'un lien de cause à effet entre le produit et le dommage) ;
- Il existe une confusion entre le principe de précaution et l'incertitude inhérente à tout système complexe ;
- Une application rigoriste du principe de précaution, qui reviendrait à s'abstenir de toute action en présence d'un risque potentiel, est contraire à l'approche du développement durable : qui dit développement, en effet ouvre inéluctablement la porte à un certain niveau de risque sans lequel il ne peut y avoir de place pour l'innovation. Le monde anglo-saxon retient pour sa part une « approche » -et non un principe- de précaution, sans portée juridique. Les Etats-Unis pratiquent ainsi la politique du « no regret » même si le risque n'existe pas, le producteur peut assumer jusqu'à 20% du risque (exemple : Les rejets), alors que le principe de précaution établirait cette limite bien en deçà. Dans tous les cas, cette logique de la peur a le mérite de contraindre le producteur à envisager Les conséquences potentiellement dommageables de son action dans un futur lointain.

3-3- Le Principe de prévention

La prévention, à l'inverse de principe de précaution, s'attache à contrôler les risques avérés et à en réduire les impacts, en utilisant les meilleurs techniques disponibles à un coût économique acceptable.

3-4- Le Principe de responsabilité

La base du principe est « pollueur-payeur » pour Hans Jonas¹, notre responsabilité est indéniable envers les générations futures : notre savoir et notre pouvoir placent leur sort dans le champ de notre responsabilité. L'action de l'homme étant devenue irréversible pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la nature, fragile et menacée, devient un objet de responsabilité : « *Agir de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre et ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie* ». Pour être responsable on doit être capable de donner des promesses et de les tenir dans le temps. L'application de ce principe passe par le respect de ces commandements à savoir :

- Traiter les éventualités comme des certitudes.
- Engager notre responsabilité sur le future ; dont nous sommes les otages.
- Dans la course au progrès, nous conduire selon une éthique de l'actuel et en même temps une éthique de l'être.
- Etre responsable de soi même, mais aussi des actes des autres.
- Agir de telle façon que les effets de notre action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaines sur terre.

Il reste que la question non résolue est celle de l'arbitre de la responsabilité : doit-il être l'entreprise, son client, l'ONG, ou un comité de pilotage réunissant les acteurs autour d'un processus de dialogue ?

Le développement durable comporte quatre niveaux de responsabilités :

3-4-1- Assurer la solidarité des générations

Il s'agit d'assumer la responsabilité du transfert des coûts et des richesses d'une génération à l'autre. Ce transfert concerne non seulement les biens à longue durée de vie dits « positifs » (immeubles, véhicules...) mais aussi les biens à longue durée de vie « négatifs », comme des sols contaminés. Le développement durable est la prise de conscience que nous avons prendre en charge les coûts du passé et ceux du future.

¹ Hans Jonas, Principe de Responsabilité, Cerf, p.1997, p.26. Michel Joras, la gouvernance pour un management total.

Nous avons aujourd'hui à assumer dans le même temps la totalité de ces deux types de coûts ainsi que l'actualisation des richesses, d'où la difficulté du développement durable. De même manière, le développement durable recherche un équilibre entre les générations au sein de l'entreprise : des politiques mettant à la retraite anticipée les de 55 ans ou écartant les jeunes de l'emploi sont contraires à l'esprit du développement.

3-4-2-Renouveler l'investissement productif et la recherche technologique

Bien sûr, le développement durable vise à améliorer l'efficacité énergétique et à diminuer l'utilisation des matières. La condition fondamentale pour honorer la promesse du développement durable est de réinvestir la rente issue des ressources naturelles vers le capital machine ; humain ou naturel (renouvellement des ressources de base).

3-4-3- Transmettre le patrimoine collectif

Le patrimoine collectif-ressources naturelles dont nous avons le désir ou le devoir de Les transmettre aux générations futures-est une identité collective qui se maintient dans le temps. Des indicateurs pour un développement durable doivent être élaborés pour rendre compte des choix patrimoniaux des acteurs.

3-4-4- Permettre la transparence

Le développement durable est porté par un mouvement social qui revendique une participation à la prise de décision pour tout ce qui concerne le devenir collectif et qui ne saurait être laissé à la seule responsabilité de l'entreprise (accès à la formation, politiques de rémunération et temps de travail, sécurité sanitaire et alimentaire...). Cette revendication prend deux formes :

- Une dimension informationnelle, notamment concernant les risques sur la santé publique ou l'alimentation : la transmission de l'information concernée doit être organisée juridiquement entre l'entreprise et les autorités chargées de gérer ces risques ;
- Un partenariat prospectif avec les différents partenaires concernés par les situations de crise, toute improvisation après la crise étant teintée de soupçon ;

Elle vise l'obligation d'informer les populations concernées et de favoriser leur participation au processus décisionnel. La transparence est indispensable à la confiance, et concerne les actions et les décisions.

3-5- Le Principe d'amélioration continue

Il vise :

- L'adhésion à des principes et des valeurs, ainsi que l'engagement de moyens pour les mettre en œuvre ;
- Une approche globale de la décision et de la gestion, accompagnée d'indicateurs, et de processus d'évaluation et de reporting ;
- La pratique de la subsidiarité, confiant la décision et l'action à l'échelon le plus approprié, ainsi que celle de la transversalité.

4- Indicateurs du développement durable

4-1- Définitions et mots clés

En 1981, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit les indicateurs comme des variables aidant à mesurer les changements. Depuis 1997, l'Organisation de coopération et de développement économiques(OCDE) publie régulièrement ses « Indicateurs environnementaux pour l'agriculture ».

Elle définit un indicateur comme « une mesure représentative associant des données brutes sur un phénomène ou un autre qui revêt de l'importance pour les décideurs de l'OCDE (ex : taux d'érosion des sols). Les indicateurs font partie d'un continuum qui, à partir de données brutes, aboutit à des indicateurs calculés, des modèles formalisés et des connaissances confirmées, dont notamment des informations validées sur lesquelles s'est dégagé un large consensus. [...] La raison d'être commune à tous les indicateurs abordés ici est de communiquer des informations sous une forme synthétique sur des aspects importants pour les décideurs des pays de l'OCDE. Par conséquent, une information est portée au rang d'indicateur par son (ou ses) utilisateur(s), ce qui suppose que le choix des indicateurs soit acceptable au plan politique et par le public, et qu'il s'effectue en toute rigueur scientifique.»,

(OCDE, 2001). Ainsi, un indicateur, qu'il soit **qualitatif** ou **quantitatif**, est un **indice** qui permet de **révéler** la présence, l'étendue ou l'évolution d'un phénomène, d'une situation, d'un enjeu. Construits à partir de **données brutes**, les indicateurs permettent de faire ressortir, sous une forme synthétique, un ou plusieurs **traits marquants** d'une réalité complexe que l'on cherche à appréhender ou à faire évoluer.

Un indicateur doit permettre de **communiquer des informations** aux décideurs politiques ou au grand public, de **partager des connaissances**, de construire un **consensus**, une vision commune à tous les acteurs, sur l'**état initial** d'une situation donnée, sur les actions collectives à engager et les **objectifs** à fixer pour améliorer cette situation. A toute politique publique correspondent désormais les indicateurs qui président à sa conception, son suivi et son évaluation finale. De **descriptifs**, les indicateurs deviennent **normatifs**. Le rôle croissant des indicateurs dans le champ de l'action publique est le signe d'une évolution profonde des rapports entre les scientifiques, les politiques et la société. Dans ces conditions, même le choix d'un indicateur n'est pas neutre mais éminemment politique. Il ne lui suffit pas d'être **validé** sur le plan scientifique, mais il lui faut aussi être accepté, **reconnu** par l'ensemble des acteurs.

4-2- Indicateurs phares de développement durable

Les indicateurs économiques, et en particulier le **produit intérieur brut** (PIB) sont plus anciens, plus éprouvés, plus compréhensibles, plus consensuels que les indicateurs que l'on tente de mettre en place ces dernières années dans les domaines social et environnemental. Par ailleurs, l'unité monétaire permet de faire du PIB un indicateur global, synthétique, éminemment lisible de la croissance économique d'un pays. Ainsi la dimension économique, mieux quantifiée par un indicateur unique, conserve-t-elle un poids prépondérant dans les décisions prises par nos dirigeants, au risque d'occulter les enjeux sociaux et environnementaux et de nous conduire à des choix non durables.

Aussi, nombreux sont ceux qui réfléchissent à un indicateur qui couvrirait l'ensemble des dimensions du développement durable tout en conservant les qualités du PIB.

4-2-1- L'indicateur de développement humain (IDH)

Initié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) depuis 1990, cet indice composite tient compte du niveau de vie (PIB par habitant exprimé en parité

de pouvoir d'achat), de l'espérance de vie à la naissance et du niveau d'instruction. Chaque année, dans son rapport mondial sur le développement humain, le PNUD classe les pays du monde selon cet indice sur une échelle de 0 à 1 et compare les résultats obtenus avec un classement purement économique basé sur le PIB par habitant.

4-2-2- Les indicateurs de bien-être

Ils sont liés aux recherches sur le capital social, humain et naturel, soutenues en partie par la Banque mondiale et l'OCDE. Il existe deux principaux indicateurs de bien-être : d'une part, l'indice de santé sociale, calculé à partir de 16 indicateurs élémentaires regroupés en diverses composantes associées à des catégories d'âge (enfants, jeunes, adultes, personnes de plus de 65 ans), portant sur des éléments relativement incontestables et pour lesquels il existe des séries statistiques homogènes ; d'autre part, l'indice de bien-être économique de Osberg et Sharpe (Canada) présenté en 2000 et portant sur six pays de l'OCDE. Ce travail a été repris dans un rapport de l'OCDE publié en 2001 sous le titre significatif « *Du bien-être des nations, Le rôle du capital humain et social* ». Son originalité est d'introduire des éléments de soustraction dans la comptabilisation des stocks de richesse (par exemple la dette extérieure nette par habitant et le coût de la dégradation de l'environnement) et d'ajouter en revanche des éléments traditionnellement absents du PIB, tels que le travail domestique, les ressources naturelles par tête, le capital humain. Tous ces indicateurs (IDH et indicateurs de bien-être) couvrent les dimensions économique et sociale du développement durable, mais relèguent à l'arrière plan sa dimension environnementale.

4-2-3-L'empreinte écologique

L'empreinte écologique est un indicateur qui permet d'agréger différents impacts environnementaux en un indicateur unique, exprimé en hectares, représentant la « *surface de terre et d'eau biologiquement productive qui est nécessaire pour produire les ressources consommées et assimiler les déchets générés par une population donnée* ». Cette agrégation, surtout utilisée pour mesurer l'empreinte écologique au niveau national, prend en considération les impacts générés par six types d'activités humaines : les cultures produisant l'alimentation et les fibres végétales ; les élevages d'animaux pour la viande, le lait, la laine; les forêts cultivées produisant du bois (fibre et combustible) ; les espaces marins et eaux de surface ; les sols construits (infrastructure pour le logement, transport, production industrielle et barrages hydroélectriques) ; la combustion des combustibles fossiles. Des coefficients de

transfert (déterminés par M. Wackernagel) permettent d'effectuer cette agrégation. Contrairement aux indicateurs présentés dans les paragraphes précédents, celui-ci met l'accent sur l'environnement, mais renvoie au second plan les aspects économiques et sociaux du développement durable.

4-2-4- Le PIB vert

Au moment de la préparation du Sommet de la terre de Rio en 1992, les Nations Unies révisaient leur « système de comptabilité nationale ». Conscientes de l'importance croissante accordée aux problèmes liés à l'environnement, elles ont voulu introduire dans le nouveau système (SCN93), un PIB vert, c'est-à-dire un PIB ajusté pour tenir compte des impacts des activités économiques sur l'environnement. Cette démarche s'est heurtée à trois obstacles principaux : La première difficulté est de dresser une liste exhaustive des éléments à prendre en compte : nuisances (bruits, odeurs, pertes de temps dues aux encombrements dans les villes...); dégradation de l'environnement (pollution de l'air, de l'eau, érosion des sols, perte de biodiversité...) ; impacts sur la santé et le bien-être des individus ; épuisement des ressources disponibles (pétrole, ressources minières...).

Au-delà de cette liste, se pose la question de la valorisation de ces éléments dans la mesure où il n'est pas possible de se référer dans ce cas à une valeur monétaire déterminée sur un marché. Faut-il retenir le coût de remise en état ? Mais ce coût est souvent excessif, et devient même infini quand le retour à l'état antérieur est irréalisable. Faut-il essayer d'évaluer le prix que les consommateurs seraient prêts à payer pour compenser les dommages ? Mais cette évaluation est pour le moins délicate et elle risque d'être trop faible si la dégradation est destinée à durer pendant une période plus longue que celle que les consommateurs prendront spontanément en compte.

Plus profondément, beaucoup d'économistes et de défenseurs de l'environnement refusent l'idée même d'un calcul monétaire, et s'opposent donc par principe à de telles estimations. En tout état de cause, si ce dernier indicateur reflète les dimensions économique et écologique du développement durable, il ne tient pas compte de ses aspects sociaux.

Tous les exemples présentés dans cette section montrent combien il est difficile de construire un indicateur synthétique, acceptable et compréhensible par tous, et qui couvrirait les trois dimensions du développement durable.

En outre, nous avons vu que le développement n'est durable que s'il est « *économiquement viable, écologiquement durable, socialement équitable* ». Autrement dit, il doit être harmonieux dans ses trois dimensions : une bonne efficacité économique par exemple ne peut compenser des dégradations irréversibles de l'environnement. Un indicateur synthétique risquerait de masquer les problèmes rencontrés dans tel ou tel axe du développement durable. Il semble donc préférable de mesurer précisément les progrès réalisés et les points à améliorer pour chaque dimension, chaque enjeu du développement durable, à l'aide d'une série d'indicateurs. Ces batteries d'indicateurs de développement durable, conçues comme **des outils de diagnostic et d'aide à la décision**, se sont multipliées depuis la Conférence de Rio. La plupart des organisations internationales (ONU, Banque mondiale, OCDE, UE...), nombre d'États ou de collectivités locales, ont mis en place de telles séries d'indicateurs, analysés par référence à un état passé, un objectif futur ou encore la situation d'autres pays ou ensembles territoriaux.

Section 2 : l'impact du développement durable sur l'entreprise

Dans le but de prendre part au contrat d'équilibre, dont elle ne pourrait s'extirper sous peine d'éviction à plus ou moins court terme cette contribution constitue son rôle et sa légitimité, l'entreprise doit combiner performance et responsabilité.

Espace des valeurs et de la responsabilité de l'entreprise, le développement durable élève la conscience de l'entreprise et en dirige le sens, et donc sa stratégie. Attitude d'évolution, il sonde la visée de l'entreprise, si elle se résume seulement à réaliser du profit, ou plutôt chercher activement plus loin son utilité pour la société dans une dynamique de création de richesses.

En ce moment, plusieurs dirigeants d'entreprise ont saisi et assimilé que la planète est un système unique, aux espèces et aux ressources exclusivement interdépendantes. La considération et la survie de l'entreprise ont constamment découlé de la manière dont elle se comportait.

Ils savent actuellement que se focaliser sur un seul profit financier sans participer à ce contrat d'équilibre, cependant essentiel pour garantir la pérennité de l'entreprise, hasarde de diminuer la confiance du public, de diminuer sa réputation et de manquer finalement le respect et la loyauté de ses parties prenantes, ce qui finirait par compromettre la rémunération légitime des capitaux prêtés et investis par les actionnaires.

Les dirigeants reconnaissent davantage qu'ils doivent étendre leur responsabilité aux relations y ont entre leur entreprise et les clients, les fournisseurs, les salariés, la société civile dans son ensemble et les communautés locales. En faisant acte de responsabilité dilatée, et en l'incorporant dans leurs techniques de production, ils donnent à leur entreprise un avantage technique, humaine écologique qui conforter son avance économique tout en prenant part à l'intérêt général.

Il en découle que les meilleures performances des entreprises sur le long terme seront garanties par celles qui offriront quelque chose de plus: une responsabilité, du sens et des valeurs à l'égard des populations actuelles et celui des générations futures. Mais il est clair que le contrat n'a de raison d'être et de pérennité que s'il s'inscrit dans une approche gagnante-gagnante.

1- Le Développement durable et la création des valeurs dans l'entreprise

Comment contenter en même temps la société civile et les actionnaires ? Comment amoindrir le risque d'une réputation envenimée, causée par de facteurs émotionnels et subjectifs non conformes à la réalité ? Comment produire des valeurs économiques, sociales, sociétales et environnementales ? Comment raccommoder profit et intérêt général et ainsi devenir légitime du point de vue de la société et de son environnement ?

Telles sont les principales questions auxquelles une entreprise résolue à s'engager dans le développement durable doit faire face.

1-1- la bonne volonté s'étale

Accroître les revenus par le rendement de la production s'est révélé incontestablement limité, même si cette démarche a fait ressortir sa valeur auparavant. On a pris connaissance aujourd'hui de ces déficiences en tenant compte de la demande grandissante d'une économie responsable (optimiser les ressources et diminuer les impacts pour satisfaire les besoins de la société). Une économie responsable doit impérativement s'inquiéter de la manière dont les ressources sont exploitées au service du bien-être des populations d'aujourd'hui et demain.

La stature économique ne se ramène pas uniquement à son seul aspect financier, et à la valeur vénale des opérations entreprises par la firme et comptabilisées dans son bilan. Elle doit tenir compte de la bonne volonté, qui est la variation entre cette valeur réelle et la valeur financière mesurable (actif net, valeur de rendement. . .). Elle inclue généralement la position stratégique, les alliances, le capital de connaissance, le capital de marque...on expertise qu'en moyenne de 30% de la valeur réelle d'une entreprise découle d'éléments difficilement mesurables pour les responsables financiers, d'autant plus que leurs fondements sont larges et divers.

Désormais, les marchés de capitaux tentent de tenir compte aux éléments nouveaux comme l'engagement éthique et sociétal, la responsabilité à l'égard des stakeholders, la réputation, etc.

Évidemment, un résultat positif sur les marchés financiers constitue un indicateur de réussite de la firme généralement confessé. Une base financière permet une rétribution concurrentielle pour les actionnaires et fait venir des nouveaux capitaux orientés à financer la

croissance, stimuler les salariés et fasciner les talents et les expériences des futurs employés, parvenir à conquérir la confiance des clients.

Puisque l'entreprise est une personne morale, la survaleur engendrée par une démarche de développement durable s'appuie sur un apport constructif au patrimoine général. Cet apport attribue un sens à l'action et génère par suite une valeur positive pour l'entreprise. Cette création de valeur découle d'une gestion particulièrement dynamique et contrôle de manière plus correcte les risques, incorporant les nouveaux risques en amont et la gestion du capital de réputation.

1-2- Internalisation des coûts cachés

L'entreprise est censée d'avoir égard aux coûts cachés engendrés par son activité, voire les assumés, et qui sont endurés par la société et les générations futures. Cette approche est à l'encontre de la démarche connue dans plusieurs entreprises, qui repose sur le transfert de coûts sur des budgets ultérieurs ou sur un autre payeur à externaliser les coûts de leurs activités, bien que ces coûts, le développement durable les considère ainsi que désavantageuses.

L'économie classique attribue une valeur nulle à la ressource distinguée gratuite telle que l'air atmosphérique par exemple. Alors que les activités économiques qui paupérisent les ressources naturelles ou ruinent l'environnement, ou encore affectent négativement l'épanouissement paisible des populations ou la santé sont considérées positivement dans le Produit national brut (PNB). Et pourtant, on dénombre de façon indiscutable des coûts les investissements potentiels (comme, par exemple, la formation des acteurs, l'acquisition de compétences qui accroissent la productivité du travail).

En se référant à l'internalisation des coûts cette action s'est révèle injuste, étant donné que la mesure économique inclue les activités conformes ainsi que les activités dommageables pour les individus et les écosystèmes. La valeur vénale de l'utilisation de notre environnement naturel gratis est du même montant que la totalité du revenu mondial...« *Le PNB ne mesure jamais notre intelligence ou notre courage, notre sagesse ou notre*

apprentissage, notre compassion ou notre dévotion au pays. Il mesure tout, en bref, sauf ce qui donne un sens à la vie. »¹.

De ce fait, il faut mettre à jour la relation périodique entre l'écosystème et l'économie, celle-ci considère le système social et l'écosystème comme des intrants, réciproquement, le système économique s'estime de même par rapport à l'écosystème et le système social, si l'on se place du point de vue de retombées, positives ou négatives, à l'aune du contrat d'équilibre. Quand la firme internalise ces retombées sur les trois axes « Profit-Planet-People² », elle assure ses obligations à l'égard des parties prenantes et d'avenir.

Une interrogation est au cœur de l'enchaînement de création de valeur procréée par une démarche de développement durable : comment l'entreprise peut-elle intégrer les coûts sociaux, sociétaux et environnementaux actuellement externalisés, sans compromettre son efficacité, sa compétitivité et sa pérennité ? L'internalisation des coûts sociétaux n'en étant qu'à son début, la relation entre développement durable et création de valeur est très certainement l'une des questions les plus pénibles et les moins avancées concernant le champ de la mesure.

1-3-Le développement durable et la création d'une valeur globale

La valeur globale se réalise pour l'entreprise lorsque celle-ci ne se limite pas à faire valoir sa valeur financière et économique, le souci de la firme doit s'étaler au point où cette dernière sera en mesure de procurer une valeur ajoutée aux différentes parties prenantes, et de rendre son impact à l'aune de l'environnement positif.

Parmi les entreprises celles qui présumant aujourd'hui être attentives à la relation qui jointe communément le développement durable à leur création de valeur, mais réellement aucune d'elles n'a su maîtriser convenablement cette relation, et ce, en ce cas suivant la totalité des financiers et des actionnaires. En réalité aucune entreprise n'a pas les procédés pour évaluer carrément le fait des investissements joints à une démarche de développement durable.

Les entreprises en sont ramenées aujourd'hui à des appréciations qualitatives et subjectives : 68 % des entreprises du CAC 40 considèrent donc que l'instauration de règles

¹ Robert F. Kennedy

² Slogan de la compagnie Shell pour promouvoir son engagement en faveur du développement durable.

éthiques à produit de la valeur pour leur entreprise, Mais très peu, à savoir une entreprise sur deux a apprécié l'impact de cette politique sur sa performance économique. « *La réputation représente aujourd'hui près de 60 % de la valeur des plus grandes entreprises mondiales* », évalue Dominique Gangneux, expert de la norme SA 8000 auprès du bureau Veritas Grande-Bretagne.

2-Les apports du développement durable

En 2002, la Sofres a effectué un sondage d'opinion portant sur les membres du panel Euroleaders ayant trait au développement durable¹ fait voir que 58 % des Euro-leaders estiment que l'émergence des sujets du développement durable et de l'investissement socialement responsable reflète une mutation extrême des mentalités. A l'exception de Grande-Bretagne, dans la majorité des pays faisant l'objet de l'enquête. De plus, 30 % des Euro-leaders déclarent que la réceptivité aux sujets du développement durable a eu auparavant un effet important sur les comportements des grandes entreprises (11% sur celui des investisseurs, et 32 % sur celui des décideurs politiques), alors que 51% estiment plutôt à un effet conséquent à l'avenir pour les deux premiers types d'acteurs et 46 % pour les investisseurs.

Néanmoins, des écarts de perception sensible surgissent entre les pays, surtout pour la France. Les leaders français sont 41 % (contre 30 % sur l'ensemble des interviewés) à estimer que l'exercice des grandes entreprises est de façon indiscutable affecté par l'approche de développement durable.

Les interviewés discernent les paris du développement durable dans le domaine sociale ainsi que dans le domaine environnemental. De même façon, 50 % pensent à des répercussions conséquentes sur la concentration orientée des entreprises aux effets sociales de leurs décisions, et 66% de ces derniers n'estiment que le développement durable va sans doute conditionner la préservation des ressources naturelles et l'environnement.

¹ Enquête réalisée par la Sofres auprès d'un panel de 600 leaders d'opinion européens (cadres dirigeants de grandes entreprises, expert financiers, journalistes économiques et financiers, enseignants en gestion, finances et management en grandes écoles et université). Date de réalisation de l'enquête : du 28 mars au 14 avril 2002. Pays couverts: Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, zone Benelux (100 interviews par pays ou zone).

À l'opposé, l'ensemble des pays en voie de développement semble être négligé : la quasi-totalité des interviewés ne croit pas d'incidence majeure sur le comportement des firmes à l'instar des Etats à ce sujet. Français et Espagnols sont en particulier sceptiques.

Tandis qu'une situation d'attitude prudente et circonspecte en termes d'implication dans le domaine du développement durable engendrera toujours les menaces de rejet du marché, d'abandon par les investisseurs et les prétendants à l'embauche, et la diminution de la solidité de l'entreprise et de sa réputation, la firme responsable augmente déjà son attrait, sa compétitivité et sa pérennité. Ces aspects demeurent actuellement à prouver et à soutenir.

2-1-L'entreprise responsable fait grossir son attrait

L'entreprise amène et maintient les investisseurs

Quand l'entreprise s'affronte à la volatilité des investisseurs susceptibles d'investir ailleurs et où le pari de préserver les investisseurs pour son avenir demeure décisif, le fait qu'elle soit responsable va lui simplifier la possibilité d'obtenir du capital émanant de la société financière voire assurer la fidélité des investisseurs. Cette société s'avère en outre consciencieuse aux cautions de conformité proposées par les firmes responsables.

Les investisseurs estiment de fait, à performance financière pareille, que préconiser une éthique de responsabilité réduit les risques et prendre au sérieux l'ensemble des parties prenantes, perpétue la valeur et forme un capital d'excellence, préserve les meilleures intelligences et encourage l'engagement. Ces derniers demeurent susceptibles à faire tomber les entreprises n'ayant pas entamé une telle démarche d'intérêt général. Une étude diffusée par le CAC 40, sur l'attitude des actionnaires dans l'éventualité de déclaration d'un incident industriel, environnemental ou social énonce que « *si l'entreprise se conduit bien dans le domaine éthique, nous ne bougeons pas. Sinon, nous vendons dans les 5 minutes* ».

L'entreprise fait accroître sa réputation

L'entreprise responsable, celle qui suit une attitude de développement durable, ne se procure pas uniquement une conséquence de marque positive, encore un excès de conformité. En prenant la suite au discours publicitaire dans lequel s'échine actuellement de front le consommateur et la majorité des entreprises avantagée. Elle crée un atout de différenciation et sa faculté de novation. De plus, le capital de réputation de l'entreprise responsable croît au

fur et à mesure qu'elle prend en conscience les perspectives de la société. Désormais, le public ne fait pas appel à la firme par le biais des médias ou des ONG. Elle allie le consommateur et le client. 45 % des entreprises du CAC 40 ne pensent que le développement de règles morales fait évoluer la représentation visuelle de la firme.

L'entreprise fait venir les affaires

Aujourd'hui les consommateurs et les clients sont davantage construits et lucides des enjeux, ils sont devenus des connaisseurs ingénieux en matière de choix de produits voire vouloir exercés une pression d'ordre économique, social et moral sur les procédés de fabrication et commercialisation. Ils sont davantage captifs à l'égard des produits sains, de services rassurés, et une moralité de comportement. Autrement dit, ils sont devenus des citoyens incontestés.

Prendre en considérations ces aspects et plus, permet à l'entreprise responsable L'entreprise responsable de rafler davantage la confiance, et donc une constance commercialisation de la clientèle et des consommateurs. En procédant ainsi, la fidélité de ses clients et des consommateurs. À l'affût de ces obligations supplémentaires, l'entreprise se met en condition à des marchés nouveaux, particulièrement les marchés particuliers adoptant la moralité et durabilité, à des secteurs nouveaux ou des clientèles, non captivés par la concurrence. Elle fait venir les clients spécifiques et soucieux d'avancer commande à des entreprises responsables, de s'intégrer à des coentreprises de bonne qualité ou d'entamer des partenariats. En bref, elle satisfait les appels d'offre qui recommandent la mise en application de standards de type ISO 14001 (environnement) ou SA 8000 (social).

L'entreprise fait évoluer la qualité et réduit le coût des fournisseurs

L'entreprise responsable effectue des relations affiliées à l'étendue et en encourageant la proximité et la fidélité à l'égard des fournisseurs. En contrepartie, elle réduit les coûts d'achat et la complexité, et majore la qualité de ses approvisionnements, étant donné que les fournisseurs sont plus rassurés. Elle encourage les fournisseurs attentionnés des droits de l'homme et de l'enfant.

L'entreprise maintient et augmente l'efficacité des salariés

Une entreprise responsable attire les salariés qui aiment travailler dans un milieu sain dans lequel le respect et la création de sens sont garanties, ce qui ramène inévitablement les salariés à s'évoluer et à concrétiser leurs possibilités de crédibilité et de novation, et les managers à surmonter la dimension astreignante des réglementations (environnement, sécurité, qualité des produits...).

Un milieu de travail sain augmente pratiquement les profits de l'entreprise par le biais d'un rendement considérable, d'une capacité et crédibilité remarquables. Pour atteindre ces objectifs et de les faire valoir, le dirigeant est censé de faire adhérer les employés aux valeurs de l'entreprise.

La mise en conformité endogène entre les politiques, le personnel et la vision, de même que le progrès de la satisfaction et de la maturité des collaborateurs, entament des occasions pour instruire et construisent une ressource stratégique toujours excellente, notamment en situation de tension du marché du travail. D'après une étude entamée par McKinsey, pas plus que 3 % des entreprises aux Etats-Unis estiment avoir les talents vaniteux pour parvenir à rejoindre leurs objectifs dans les cinq prochaines années. Les candidats de haute qualification se rendent avides de regagner une firme responsable, et les collaborateurs accroissent leur motivation et leur fierté et d'appartenance.

2-2-L'entreprise responsable augmente son efficacité

Boni d'argent et de temps

L'entreprise parvient à conquérir d'argent et du temps, surtout durant le déroulement et plus près de la fin des procédures d'audition publique, au moyen d'accorder de l'attention à ses impacts, un meilleur dialogue avec les parties prenantes et une meilleure connaissance. Cette faculté d'écoute donne la possibilité d'amender la compréhension des perspectives et des enjeux, et de réduire les litiges et les disputes. Elle diminue ses coûts d'opération au moyen de l'identification des zones moins productives, et ses coûts de contraintes dans la mesure où elle soit apte de montrer où et comment elle peut réduire ses impacts et annoncer ses torts.

Citons le cas suivant : les économies opérées grâce à une démarche de qualité globale se sont grimpées à 50 millions de dollars en trois ans pour Interface et 80 millions de dollars par an pour Xerox.

Aptitude de concertation

En faisant recours au secteur bancaire, l'entreprise perfectionne son aptitude de concertation bancaire et auprès des sociétés d'assurances. Au niveau mondial, les banques débutent actuellement à considérer, l'effet de proximité d'une activité, et les techniques de gestion, la gestion des droits de l'homme, la gestion du risque environnemental, à cause du risque réduit que cette gestion offert. Plusieurs banques forment des indices de développement durable des critères de rejet ou de consentement d'un crédit. A titre d'exemple, prenons le cas de la Coopérative Bank (Royaume-Uni) qui a pris le pas sur les autres banques classiques, en 1992, elle déclare de ne pas consentir des prêts aux firmes qui accables l'esprit humain. En conséquence de cette vision, elle accomplit des gains notables et fait grossir de façon unique son portefeuille clients. De même, les compagnies d'assurances débutent à encourager les entreprises responsables dans leurs recueils d'assurances.

Performance

L'entreprise responsable accroît sa performance, suite aux économies accomplies et à l'innovation déployée pour avoir une production responsable basant sur la constellation éco-socio-efficace, engendre un contexte pour une évolution continue, rationalise les flux des matières et maximalise les compétences, réduit les coûts, progresse la performance des ressources et en final l'efficacité financière.

Productivité

En instaurant de plus en plus du sens au travail et du respect aux normes globales, en motivant les employés à se progresser et à réaliser leurs possibilité d'aptitude et de novation vers une qualité globale, en progressant ses technique efficaces dans l'intérêt commun, en poussant les managers à surmonter la dimension astreignante des réglementations (environnements, qualité des produits, sécurité.. .), en se confiant à de nouvelles compétences, en réduisant la rotation et le manque d'assiduité de son personnel, l'entreprise accroît sa productivité.

Economies judiciaires

En se conduisant de manière réglementaire en matière environnementale et sociale, l'entreprise épargne le coût excessif des pénalités judiciaires et des honoraires d'avocats à raison de 80 à 90 % de leur montant. En cas de pépin, l'entreprise doit prouver au juge le tempérament réel de ses engagements de bonne conduite. Ce dernier commence dorénavant à exiger en contrôler la concrétisation véritable.

Enfin, l'entreprise diminue le taux d'accidents et d'incidents en appliquant le principe de précaution et en intégrant des scénarios d'urgence à des plans de crise à travers toute l'entreprise.

A la fin, en appliquant le principe de précaution et en incorporant immédiatement des canevas pour faire face aux éventuels marasmes, la firme réduit l'éventualité d'incidents et d'accidents.

2-3- L'entreprise responsable agrandit sa durabilité

Organisation plus efficace

La tendance de l'entreprise à l'égard du développement durable, lui donne réellement la possibilité d'apporter un changement profond à sa manière particulière d'envisager et de trancher de même que les attitudes de ses employés. Dès lors chaque décision doit avoir égard aux employés, actionnaires, organisations extérieures, aléas et retombées dilatées, et s'intéresser plus particulièrement à la région locale et la conjoncture du pays ; le moral en est l'attrait semblable. La structure et le management sont consolidés, le business de l'entreprise, et notamment son métier, demeure mis à jour, et le développement des mécanismes est mieux vérifié. Tout compte fait la pureté est sollicitée de plus en plus dans notre vécu, constitue une qualité capitale dans le monde actuel.

Purifier le marché

L'entreprise participe à purifier le marché en écartant des habitudes répréhensibles et vénales et à instaurer une harmonie propice à une immutabilité mondiale, par son acte à l'intérieur des communautés locales, et en faire attention à ce que les technologies adoptées

dans le tiers monde soient adéquates à l'environnement, à la culture locale et à la santé. D'un autre côté, elle fait évoluer les occasions de services au public et d'emplois, tolère un consentement excellent du canevas de développement de la communauté par les habitants de la région, affiche de bonnes relations avec la communauté, privilège l'amélioration de l'action bancaire et le management du financement par les collectivités locales.

Maitrise parfaite des aléas

La firme généralise une maîtrise parfaite des aléas écologiques, sociaux, financiers ou d'image, dilués à l'ensemble de ses parties prenantes, en tenant compte des prescriptions toujours éprouvantes et compliquées, à leur égard le dirigeant est toujours censé à être responsable : c'est pourquoi les banques octroient leurs crédits aux entreprises qui ne les exposent pas au tort engendré par des actions en justice ou des coûts occasionnés à l'environnement ou inhérents à des problèmes sociaux, de même les assurances estiment-elles assurer les entreprises plus responsables et affichant un risque inférieur.

Protéger l'environnement

L'entreprise responsable participe à préserver l'environnement local et mondial, en réduisant les retombées préjudiciable de son activité, et en procurant un meilleur soin aux éléments et effets organiques de ses produits. La dégradation de l'environnement, met en danger la santé humaine et les modalités d'emploi, par conséquent l'équilibre de la société, atteint en réalité les conditions de durabilité de l'entreprise.

Le développement durable, élément de performance économique

Le développement durable se fait au niveau micro de l'entreprise comme est en usage au niveau macro de l'entreprise, chaque démarche entamée, par l'entreprise, soit petite, moyenne ou de grande importance, engendre en réalité un impact sur la biodiversité. Les entreprises se trouvent dans l'obligation d'entreprendre des actions qui préservent en même temps le patrimoine des générations futures, l'environnement, réduisent les risques de litiges et d'image négative, évoluent l'image de marque, généralise un avantage concurrentiel et le moral du personnel et diminuent les charges.

La socio-efficacité (ratio entre la performance sociétale et sociale, et la performance économique) calcule l'impact environnemental et social par unité de valeur (par exemple

les émissions, consommations ou rejets par unité de vente ou de valeur ajoutée, ou la rémunération par unité de valeur ajoutée) ou l'éco-efficacité (ratio entre la performance environnementale et la performance économique). A travers ces ratios on peut évaluer une certaine optimisation de la valeur et des écarts constatés en réduisant bien évidemment des retombées sur l'environnement et l'utilisation des ressources, une optimisation de la valeur comprise dans la production et de services intéressés par les enjeux de la sauvegarde de l'environnement, une amélioration des facteurs de rabais, une baisse de la charge fiscale, une baisse de la croissance des investissements en capital courant ou capital fixe.

L'éco- ou la socio-efficacité sont des indices d'une bonne qualité de gestion, comme relations entre l'économie d'un côté, et l'écologie et l'humain de l'autre. Ils exposent a priori des indicateurs de durabilité des profits et des plus-values, et forment des éléments appropriés de l'évaluation financière. De fait, de ratios convenables donnent la possibilité de faire apparaître un autofinancement plus appréciable, de réduire l'endettement au passif du bilan, et d'engendrer donc une valeur financière plus exhaussée, accroissant en proportion les dividendes aux actionnaires.

Les entreprises considèrent actuellement l'environnement ainsi qu'un avantage et non comme un coût, mais rares sont celles qui contemplent le développement durable.

Conclusion

Prendre les soucis sociaux ou environnementaux au sérieux ne réduit guère l'efficacité, et c'est loin d'être le cas, cherché à faire naître un équilibre entre les dimensions économiques, écologiques et sociales, et d'anticiper le sort de l'entreprise au future va sans doute l'à promouvoir. Une démarche de développement durable est quasiment pas une profusion, mais plutôt un atout concurrentiel. Certes, qu'une telle démarche suscite des coûts supplémentaires, mais peu importe si nous préservons nos legs aux profits des générations futures.

Les motivations susceptibles de pousser les entreprises à entamer une démarche développement durable dans leurs activités peuvent se résumer ainsi :

- ✓ Enjeu réglementaire (pour diminuer la responsabilité civile ou pénale du responsable d'entreprise)
- ✓ Enjeu économique (diminution des coûts liés à la consommation d'eau, d'énergie et de matière premières ; nouveaux clients, nouveaux marchés)
- ✓ Enjeu stratégique (amélioration de l'image de l'entreprise et des relations avec les pouvoirs publics, la clientèle, la communauté locale, les consommateurs....)
- ✓ Enjeu social et éthique (conviction personnelle du responsable d'entreprise ; souhait d'améliorer les conditions de travail ou la motivation du personnel).

Après avoir présenté ce succinct aperçu sur le développement durable, le prochain chapitre va aborder la PME/PMI qui constitue l'une des thématiques principales de notre travail de recherche.

CHAPITRE 02:
PME/PMI : ANALYSE THEORIQUE,
SPÉCIFICITÉ ET SA REALITE EN
ALGERIE

Introduction

Dans ces dernières années la domination de la grande entreprise a régressé, alors qu'elle a été auparavant estimée comme secteur particulièrement favorable de productivité, de création d'emplois et de nouveaux procédés technologiques.

La vision détournée complètement en vers ces grandes entreprises, et la PME/PMI fut brouillée dans le domaine économique. De ce fait, il n'en demeure pas moins que la PME/PMI fut jusqu'à certains point négligée par les économistes.

Ce mécontentement en vers la PME/PMI n'a pas duré longtemps, et le désagrément causé par la crise économique qui a sévi le monde au cours des années soixante-dix a mis fin au privilège accordé aux grandes entreprises, par conséquent, une reprise vis-vis à la PME/PMI est née, aussi bien par les adeptes du domaine que par les organes publiques, s'acharnée par diverses œuvres, qui vont par la suite apprécier les mérites de la PME/PMI.

En Algérie, La PME/PMI a mis du temps pour submerger dans les secteurs de l'économie nationale. Par l'effet du ralentissement notable de l'activité économique du secteur public, que l'Etat a prévu de généraliser progressivement le réseau des PME/PMI. Cette nouvelle tendance économique a été entreprise au début des années 80, cette période a connue une faible attention accordée au secteur privé. Cette réalité est complètement bouleversée au cours des années 90 caractérisée par d'intensité des PME/PMI créées, suite à la mise en pratique du programme d'ajustement structurel, qui a provoqué la montée du chômage. Plusieurs sources l'ont évolué à 30 % de la population active. En favorisant d'avantage le réseau de la PME/PMI et ses ramifications ajustées au contexte du moment, l'Etat s'est accroché à deux atouts.

Pour faire face au mécontentement de son emploi, le premier est justifié par la tendance naturelle de la PME/PMI à créer plus d'emplois. Le second considère la PME/PMI comme source de richesse. Pour bien présenter ce chapitre nous avons jugé utile de le décomposer en deux sections à savoir :

- Section 1 : Analyse théorique de la PME/PMI ;
- Section 2 : PME/PMI en Algérie : État des lieux.

Section 1 : Analyse théorique de la PME/PMI

1- Les carences de la grande dimension

Il est évident que la malveillance des grandes entreprises persiste constamment. L'opinion de John Kenneth Galbraith¹ fait preuve, il est clair qu'une expansion économique à vitesse élevée provoque de pressions, qui vont l'entraver au fur et à mesure qu'elle s'amplifie, les réfutations vont être constantes et multipliées, par conséquent, cette expansion va être réduite.

C'est tout dire, en prenant en considération les soucis astreignants des grandes entreprises, tels que la concentration des ressources économiques, la spéculation de la propriété et du contrôle, la puissance monopolistique, et qui sollicitent d'être pris en charge par ces dernières avec beaucoup d'attention. De même, l'intention de produire intensivement, les infractions de la société d'abondance, et l'essoufflement du gigantisme, continuent de provoquer de contestations aggravées.

Les années soixante constituent une période néfaste pour les grands groupes industriels mondiaux lesquels se confrontaient à des redoutables déséquilibres. Ils se sont soumis à des nouvelles restructurations, imposant la réduction du volume de leurs activités, de s'engager dans de nouvelles affaires tout en abandonnant peu à peu la diversification scabreuse.

En ce moment et, A l'encontre du slogan : « *Bigger is- better* » (ce qui est grand est meilleur), préconisé et bien estimé Aux Etats-Unis, se met à l'évidence le slogan : « *Bigger is- better* » (ce qui est grand est meilleur), l'ouvrage de Schumacher intitulé « *Small is beautiful* » (ce qui est petit est beau) à fait un grand succès dans le monde entier.

Pour parler franchement, les difficultés internes (communication, médiation, conflits de pouvoir....) deviennent plus importantes que les paris externes (degré de contentement du marché, performance...). Par suite, un élargissement excessif des organes centraux et une diminution des performances. Quand bien même, les grandes entreprises tentent, le plus possible, à rendre moins compliquées leurs structures, il apparaît néanmoins que leur taille nécessite constamment une certaine complexité qui réclame de faire usage des procédés plus

¹ John Kenneth, Le monde d'une crise à l'autre, Dunod, Paris, 1929-1979.

compliquées pour organiser le travail, contrôler la compétitivité, garantir une harmonie entre les diverses actions.

L'intrication et l'indolence des processus de décision, la scission des responsabilités, la quête de consensus, temporisent sans aucun doute les processus décisionnels, ce qui engendre des contestations fréquentes. L'inertie est aussi un mauvais aspect des grosses entités.

Les modifications de méthode de gestion, les remaniements de structure et l'innovation managériale, quand ils sont parfaitement saisis, vont sans doute procurer des résultats positifs en matière de réorientation de l'activité, de redonner de la motivation aux employés et dynamisation des structures.

En tenant compte de ces remises en état, Il est donc permis d'affirmer que la grande taille a dévoilé ses carences. A cause de cela, les supports théoriques invoqués au profit de la grande dimension se dégradées.

La preuve des économies d'échelles révèle ses grandes limites. Ces économies d'échelles techniques ne furent prouvées que dans des activités industrielles très capitalistiques (cimenteries, raffineries,).

A compter de ce qui a été présenté, il s'avère possible que les grandes entreprises adviennent indociles à diriger en raison de leur taille, ce qui les rend vulnérables à la concurrence d'entreprises plus petites, plus innovantes et plus flexibles. Il convient également de garder à l'esprit que, lorsqu'une société s'élève à une taille lui permettant d'entreprendre des économies d'échelle, est censée d'avoir des marchés pour se défaire du volume supplémentaire des produits.

Après ce constat, l'argument des économies d'échelle de gestion s'avère fallacieux, les évènements de la crise du milieu des années 70 avisent largement ce qu'avaient manifesté les spécialistes de gestion « Les limites de l'organisation » pour revenir sur le terme de Kenneth Arrow, Prix Nobel d'Economie.

Par suite, les grands groupe industriels, et après que leurs affaires tournées males, ont été obligés de remettre en question leurs coûts excessifs. On va prêter attention aux types des couts suivants :

- Un coût de systématisation : des politiques générales et des structures supposant des frais conséquents, engendrant l'instauration de systèmes d'information extrêmement onéreux et de contrôle afin d'instaurer une sphère de performance adéquate;
- Un coût de délaissement : ou d'abandon des secteurs d'activité au milieu desquels le groupe ne dominait guère sa tâche. Ce coût s'est reconnue tant exhausser que, en se réclamant d'économies d'échelles des obligations coûteuses se furent produites en sens inverse ;
- Le coût de sortie : il comprend l'ensemble des dépenses et des manques à gagner dus aux cessations définitives d'activité et de licenciement des personnels de telle manière que plusieurs de grandes entreprises ont été obligés à renoncer devant l'ampleur de tels coûts ;
- Un coût de réorientation d'activité : pour faire face au tarissement de leur portefeuille d'activité les grandes entreprises ont consenti des actions considérables pour se reconstituer par le biais des stratégies suivantes :
 - Investissement immatériel conséquent (acquisition de brevets ; recherches, formations etc....) ;
 - Recherche de parbleu fiscaux pour se diriger envers les politiques gouvernementales favorables ;
 - Stratégie d'alliance dans les activités innovantes ;
 - « Racolage des cartes » avec les compétiteurs ;
 - Création de consortiums pour réduire la concurrence.

La conviction fondée sur la redoutable grande entreprise s'est controversée, les raisonnements qui remettaient en question la grande taille d'entreprise ont été dans une large mesure approuvés, aux redoutables colosses s'est présentée à titre d'objection l'adaptabilité et de flexibilité des petites et moyennes entreprises. Les politiques industrielles des pays les plus avancés développés ainsi qu'aux pays en voie de développement ont apprécié avec estime les mérites de la petite et moyenne taille, sa faculté d'engendrer de nouveaux emplois dans un contexte économique et social astreignant.

2- PME / PMI : Résurgence, facteur de transition et avantage

2-1- Résurgence des PME/PMI

Le principe selon lequel la grande entreprise est incontournable s'est tombé dans le vide à partir des années soixante dix suite à la période de ralentissement de l'activité économique à l'échelle mondiale. Depuis, le regard s'est orienté envers la PME/PMI.

Après la crise pétrolière de 1973, l'importance et la fonction socio-économique remplie par la PME / PMI sont graduellement diffusées, les capacités de l'adaptabilité et de l'acclimatation de la petite entreprise sont de plus en plus estimées.

L'essor de la PME/PMI a conduit insidieusement à une véritable interruption voire cessation soudaine dans l'avancement du capitalisme. Cette interruption dépend d'un ensemble de changements suscitant une nouvelle conjoncture économique. A titre d'exemple, en Belgique, Le nombre des grandes entreprises s'est réduit dans les années 70 et 80, tandis que le nombre des entreprises de taille réduite s'accroît d'une manière flagrante.

De même, pour certains pays développés ont connu cette manifestation constatée, néanmoins à des échelles plus ou moins intenses d'un pays à l'autre. Autant dire que, c'est la phase de l'émergence des PME/PMI.

Par l'action bénéfique de leur flexibilité et de leur adaptabilité, les petites entreprises profitent promptement des opportunités qui y sont dédiées par cette conjoncture. Désormais, les PME/PMI s'intensifient par rapport à la population des autres entreprises.

2-2-PME /PMI élément de transition d'une économie en évolution

La réminiscence de la PME provient de « *La dynamique culturelle d'une économie de transition et d'une société en mutation* », selon Selon A Julien et B Morel¹. Selon ces auteurs, la crise des économies industrielles a démontré certaines limites des modes d'organisation admises et a donné lieu à une révision absolue de l'organisation entière des économies de marché. Pour d'autres auteurs, cette mutation capitale des économies s'appuie sur le cycle économique. C'est pourquoi Storey, considère que dans une vision à longue durée, les

¹ P.A Julien et B. Morel, la belle entreprise.

économies des pays industrialisés se sont introduits dans le cinquième cycle long de type Kondratieff¹.

Pendant ces cycles longs dont la durée moyenne est de cinquante ans environ, les premières années sont particularisés par le développement et la diffusion de nouvelles technologies par les PME. Ce cycle qui débute à partir des années 70, se manifeste, de ce fait, par un ensemble des changements dans le caractère des inventions et des innovations, de manifestations constatées de transformation de marché, de l'évolution de la franchise, de la sous-traitance et d'externalisation des économies d'échelle au niveau de l'organisation.

Ces prodiges ont réduit la fonction des grandes entreprises compte tenu des atouts à la petite entreprise.

La petite entreprise représente par le biais de ses spécificités un élément capital d'une étape intermédiaire et provisoire d'une économie en transition.

La récente révolution industrielle apporte un changement profond dans les facteurs déterminants de la production et se fonde sur une flexibilité de créativité et d'accommodation de quoi un mécanisme majeur est la petite entité. Elle est très capable à réaliser des évolutions technologiques et à faire exister d'emplois.

Si le cycle long antérieur s'appuyait sur la production intense par l'action bénéfique des modernismes dans l'électronique, les matériaux composite les matériaux synthétiques et la pétrochimie. On considère que le cycle actuel se base sur l'information. La démonstration la plus significative demeure dans l'expansion appréciable du nombre d'entreprises dans le secteur des services de l'information et des prestataires de services aux entreprises.

Cette croissance est affirmée par l'évolution des mises en place d'entreprises dans le secteur tertiaire enregistré dans les pays développés. Cette société en évolution est à l'origine des changements sur le marché qui donne la possibilité aussi de faire comprendre l'apparition progressive des petites et moyennes entreprises.

¹ On appelle cycle Kondratieff, le cycle d'affaire le plus long ou « vagues longues » que l'on rencontre dans la vie économique. C'est J. Schumpeter qui, dans une étude en deux volumes (*Business cycle*), lui a donné cette dénomination en reconnaissance des contributions de l'économiste russe N.D. Kondratieff. Encyclopédie économique, Douglas Green wald, Ed tendances actuelles p.225.

2-3-Vitalité et avantages de la PME/PMI

La PME/PMI compte tenu de sa capacité structurelle à s'accoutumer avec finesse et subtilité aux mutations de marché et de tirer parti de la fragmentation des marchés en évolution, cette fragmentation dans des secteurs particuliers où la performance se concrétise par concordance parfaite aux nécessités impérieuses de la clientèle que par des atouts de coût traduit les meilleurs résultats accomplis par ces firmes.

Au sein de ces circonstances, la PME/PMI a la faculté et le pouvoir de s'accommoder aux modifications par évolution et autant dire que son progrès dans la période de crise des années soixante dix représente le plus convenable révélateur de cette souplesse d'adaptation.

De plus, elle peut facilement s'implantée dans un pays, une région, même dans une ville, est en mesure de saisir dans tous ses tournures un progrès qui prend peu de temps, c'est le cas par exemple des secteurs industriels qui sont rattachés intimement à la mode.

En relation permanente avec le terrain, les dirigeants de ces entreprises sont plus habiles à percevoir les nécessités spécifiques du marché et peuvent très vite changer ou accommoder la production ou les investissements requis. Ils ont la possibilité de s'entretenir carrément avec leurs employés sans avoir recours aux structures complexes.

Par conséquent, une économie dont laquelle les PME/PMI ont une place prépondérante, est susceptible pour ainsi dire faire face aux évolutions générées par la mutation de nos économies.

3- PME / PMI et théories économiques

La petite et moyenne entreprise constitue dans la réalité un ensemble presque complet dans le monde. L'exploit de cette catégorie, son aptitude à ne pas se détruire ou s'altérer dans les phases de crise ou encore son rôle au niveau du besoin commun, font preuve de plusieurs méditations économiques.

A travers ce point nous avons présenté quelques théories économiques conçues à la grande entité, on essayant de connaître leurs limites et faire passer dans une vision critique leur validité à la réalité de la PME/PMI.

3-1-Théorie des économies d'échelle

Les économies d'échelle se trouvent avoir une réalité à partir qu'une plus grande entreprise à cause de sa seule taille, par comparaison à une autre grande entreprise, parvient à produire des biens et des services de manière à obtenir des résultats escomptés.

Elles peuvent avoir différentes origines et certains auteurs les décomposent en deux grands groupes :

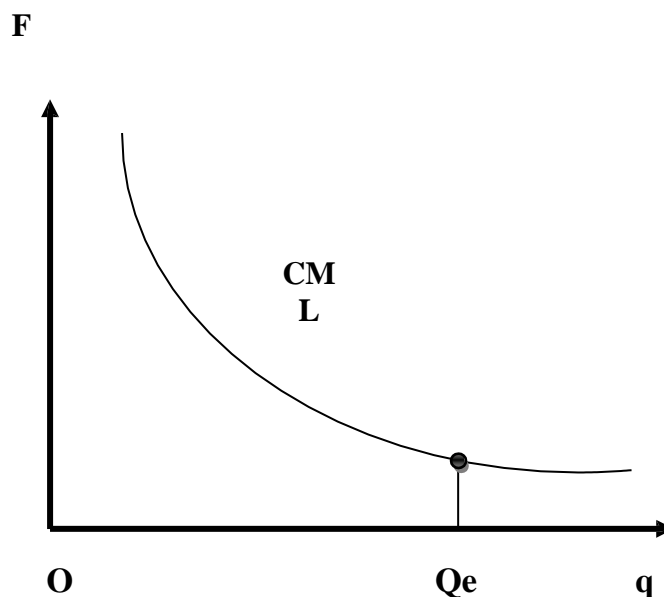
- Les économies d'échelle de nature technologique ;
- Les économies d'échelle d'origine managériale.

Nous allons nous contenter d'exposer les économies d'échelles de nature technologique.

3-1-1- Les économies d'échelle technologique

Les économies d'échelle technologiques les plus traditionnelles, résultent de par sa nature d'une utilisation d'échelle de production plus importante. Elles se mettent en pratique lorsque, sous certaines conditions et pour un produit donné, des changements dans les montants ou les types de ressources utilisées dans la production permettent de produire une plus grande quantité à un coût moyen moins élevé. Ces économies d'échelle sont systématisées par la fonction du Coût Moyen de production à Long terme (CML) représentée ci-dessous :

Figure1 : Coût moyen de production à long terme (CML)



Source : R.Wtterwulghe : « La PME une entreprise humaine », p.69.

Selon la théorie des économies d'échelle, toute amélioration dans l'organisation de la fonction production telles que la spécialisation de la main d'œuvre et l'adoption de nouveaux procédés ou de nouvelles techniques de production, peut expliquer la décroissance du coût moyen à long terme. Cependant, ces économies d'échelle ne sont pas infinies et pour toute entreprise existe une échelle de production pour laquelle le coût moyen de long terme atteint un minimum. A partir de la, toute accroissement de la production aura pour effet l'augmentation du coût moyen car l'entreprise rentre dans ce qu'on appelle les déséconomies d'échelle.

En bref, les économies d'échelle technologique ne furent examinées, en utilisant les méthodes mathématiques de recueil et de traitement et d'analyse de données réelles, par le biais de facteur d'échelle que dans des activités industrielles très capitalistiques (cimenteries, raffineries etc...). Par contre dans des industries peu intense dans lesquelles prévalu le travail à un poste sur lequel des équipes se relaient de façon ininterrompue, le fameux effet d'échelle ne se vérifie guère, plus l'activité peut être divisible plus l'on peut échapper aux

problèmes des économies d'échelle technologique, conservé un certain niveau de productivité, substitué de la main d'œuvre au capital, et en conséquence plus l'entreprise est petite plus elle a des chances de conserver sa productivité et sa compétitivité.

Plusieurs entreprises rendent les manœuvres de production plus simples surtout dans les pays en voie de développement, prenant ainsi le dessus sur les grandes entreprises : l'exemple de Bresciani (Italie), ces producteurs italiens de la région de Brescia fabriquent du rond à béton plus efficacement que les grandes usines sidérurgiques européennes auxquelles ils créent de difficultés en agissant ainsi.

3-2-Théorie des interstices et environnement économique

La théorie des économies d'échelle ne peut témoigner seule et expliquer d'une manière irréprochable le grand intérêt du prodige des PME / PMI. Certaines interprétations sont susceptibles d'être retrouvées à l'extérieur des entreprises dans l'ensemble des répercussions de l'environnement sur les PME / PMI.

Cet environnement est en perpétuel changement :

- Progrès technologiques ;
- Hausse des revenus et accumulation de l'épargne ;
- Changement des goûts des consommateurs ;
- Développement de nouvelles ressources et de nouveaux produits ;
- Croissance de la population.

Ces modifications constituent tant d'opportunités de marchés réservées aux entreprises. Logiquement, en raison de leur atout de taille les grandes entreprises seraient en mesure de s'emparer au plus vite toutes ces opportunités. Alors que, un grand nombre de ces opportunités ne sont pas saisies parfaitement par les entreprises de grandes tailles parce que ces dernières ne les ont pas distinguées ou bien elles ne veulent pas les entreprendre.

C'est pourquoi, la grande entreprise est astreinte de négliger plusieurs occasions, lesquelles constituent tant d'opportunités pour les PME. Ces excellentes affaires que les grandes firmes ont manqué, Edith Penrose¹, les nomment interstices de marché. La dite théorie s'interprète comme suit : les petites et moyennes entreprises sont flexibles et aptes à faire

¹ E.Penrose.

face promptement à une position instable entre l'offre et la demande. Une contrainte importante de la demande sur la qualité des produits, réclame de par les entreprises d'importants efforts et donne le champ ouvert à la spécialisation. Si d'aventure une petite entreprise possède une suprématie assez ordinaire et sans grand intérêt, elle parvient à se spécialiser dans un secteur bien défini au point à être plus habile et, par suite, conquérir une situation primordiale dans ce segment de marché. De tels avantages comparatifs de la PME à l'égard d'une plus grande entreprise se repèrent dans plusieurs types d'activités comme le montage, le travail de haute précision, les productions de pièces détachées, la finition ou la réparation.

Effectivement, comme le déclare N. Ibn Abdeldjalil¹ « *les relations de sous-traitance existent entre firmes de dimensions inégales, elles supposent une coopération technique basée sur une division des tâches, en principe liées à l'existence d'avantages comparatifs. L'existence de ces avantages pour la PME fait qu'elle subsistera au côté de la grande entreprise dans des créneaux plus ou moins spécialisés indépendants ou non, fonctionnels ou permanents.* »

Ibn Abdeldjalil rajout que « *Grâce à un produit différencié ou une avance technique, la PME craindra d'autant moins la concurrence des grandes entreprises que sur un taux de pénétration sur le marché sera élevé et lui confèrera une puissance relative similaire à celle d'une grande entreprise* ».

D'après ce qui a été avancé, on peut dire qu'il n'est pas étonnant de voir une petite entreprise jouir d'une position quasiment monopolistique sur un marché réduit, régional, national, même international. Certains auteurs dont Houssiaux², rendent compte d'une manière parfaitement fondée que les petites entreprises spécialisées ont souvent une meilleure connaissance des opportunités d'un contrôle effectif de marché que les grandes entreprises diversifiées.

3-3-Théorie des objectifs de l'entreprise relative à la PME /PMI

En se référant à la théorie économique néo-classique, l'entreprise tente surtout à maximiser son profit, le profit représente son seul objectif et dont sa pérennité l'en dépend. En réalité, les forces de marché en concurrence poussent le dirigeant à maximiser son profit, et en

¹ N. Ibn Abdeldjalil.

² J. Houssiaux, le pouvoir de monopole, Paris, Sirey, 1958, p 184.

conséquence à diminuer les coûts, faute de quoi son entreprise serait contrainte de disparaître du marché.

La PME se distingue par un imbroglio entre pouvoir et propriété. Les objectifs de l'entreprise se cantonnent souvent à ceux du dirigeant. Pour cette raison, on ne peut en conclure que la PME ait un objectif de maximisation du profit au contraire des grandes entreprises.

Concrètement, on observe que le propriétaire-dirigeant cherche sans doute par le biais de son entreprise à faire valoir ses objectifs personnels qui ne se réduisent pas aux gains mais engendrent fréquemment d'autres désirs plus personnelles telles que la réalisation individuelle, le pouvoir, l'indépendance ...etc. Ainsi, il apparaît donc que les objectifs recherchés par les PME sont variés, relèvent premièrement de la personnalité de l'entrepreneur et des contraintes spécifiques au marché dans lequel les PME s'opèrent.

Le rôle d'utilité de l'entrepreneur intègre différentes données relatives à sa personnalité, sa bonne foi, sa croyance et manifestés par des éléments tels que : le chiffre d'affaire, la croissance, l'indépendance financière, le prestige, la sécurité, le loisir ou le bien-être. Les dirigeants ont donc la possibilité d'optimiser une fonction d'objectif dans laquelle le profit ne constitue qu'un élément dont tellement d'autres ou comme une obligation destinée à garantir un revenu convenable au dirigeant.

4- Définitions et spécificité de la PME / PMI

Parler des PME/PMI nous conduit en premier lieu et pour commencer à connaître leurs définitions. L'appellation généralement employé en ce moment "Petites et Moyennes Entreprises" n'est pas clairement définie et comprend a priori des perceptions distinguées.

Plusieurs auteurs se mettent ce moment d'accord à accepter que la PME est un concept mal défini et difficile à cerner dont les définitions varient¹.

Parmi ces auteurs PA Julien et B Morel considèrent que la diversité est une première caractéristique des petites et moyennes entreprises.

¹ P. A. Julien et B. Morel, La belle entreprise p.13.

- Diversité par la dimension d'abord puisque sous cette appellation sont rassemblées des entreprises de tailles fort différentes de 10 à 500 travailleurs ;

Tableau 1 : Classification des entreprises par tranches d'effectifs et par pays

Pays	Micro entreprise	Petites entreprise	Moyenne entreprise	Grandes entreprise	Part des PME/PMI
Allemagne	1 à 5	6 à 20	21 à 100	100 et plus	90%
U.S.A	1 à 9	10 à 199	200 à 499	500 et plus	99,6%
Japon		1 à 9	10 à 299	300 et plus	99,3%
U.E	1 à 9 93%	10 à 99 5,9%	100 à 499 0,9%	500 et plus	99,8%

Source : Mohamed. S. Berrached « la PME/PMI mutations systémiques. »

- Diversité au niveau du marché et du produit (environnement protégé et environnement concurrentiel) Les PME de type artisanal inscrites dans un marché local limité diffèrent des entreprises hautement spécialisées jouissant d'un créneau international ;
- Diversité de la technologie adoptée ;
 - o Activité à technologie simple (Low tec) ;
 - o Activité à technologie complexe (High tec) ;
- Diversité du profil de l'entrepreneur (entrepreneur artisan et entrepreneur manager) ;
- Diversité du statut juridique adopté, à côté du statut de l'indépendant se retrouvent divers statuts juridiques qui vont de la société unipersonnelle à la société anonyme.

Ces définitions peuvent se diviser en deux approches différentes suivant les critères de référence utilisés : d'une part les définitions empruntant des critères qualitatifs dénommés "Critères théoriques" et d'autre part celles employant des critères quantitatifs appelés aussi "Descriptifs".

En Algérie, il n'existe pas une définition usuellement officielle de la PME-PMI, elle a été définie diversement selon les différents organismes :

A- Définition du ministère de la PME-PMI et artisanat :

Sa définition se conforme avec la charte de la PME de l'OCDE. La notion de PME n'a été insérée dans le dispositif réglementaire national de l'année que 2002 par la promulgation de la loi 18.01 portant loi d'orientation pour la promotion de la PME. Ce secteur est donc très récent.

B- Définition de l'office national des statistiques (ONS):

Le nombre de salariés de la PME peut atteindre 500 salariés.

C- Définition de la caisse nationale assurance salariés (CNAS):

Selon cet organisme, la qualification de l'entreprise et le nombre de salariés se divisent de la façon suivante :

- Entreprise de 1 à 9 salariés : Très petite entreprise ;
- Entreprise de 10 à 20 salariés : Petite entreprise ;
- Entreprise de 50 salariés et plus : Petite et moyenne entreprise.

La définition qui semble la plus commune et fréquemment utilisée est celle du ministère de tutelle.

Tableau 2 : Classification PME/PMI en Algérie

Catégorie	Nombre de salariés	Chiffre d'affaire annuel (million DA)	Bilan annuel (million DA)
Micros entreprises	De 1 à 9	20	10
Petites entreprises	De 10 à 49	200	100
Moyennes entreprises	de 50 à 250	de 200 à 2000	de 100 à 500

Source : loi 18/23/01 portant loi d'orientation et de promotion des PME / PMI.

On discerne en Algérie dans le corps des PME-PMI les catégories suivantes :

- Avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions de dinars ou un total du bilan n'excédant pas 10 millions de dinars ;
- La petite entreprise avec 10 à 40 employés et un chiffre d'affaires annuel de 200 millions de dinars et un bilan n'excédant pas 100.000 de dinars ;
- La moyenne entreprise employant de 50 à 250 personnes avec un chiffre d'affaires compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars et dont le total du bilan se situe entre 100 et 500 millions de dinars.

4-1- Analyse qualitative et quantitative

4-1-1- Analyse qualitative

Cette approche est plus proche de la réalité socio-économique, l'aspect fondamental qui se répète en permanence bien qu'au gré des intensités change est l'aspect humain, uni à l'entreprise.

La PME est « *une unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise*¹ »

Cette dimension humaine liée à l'individualisation de la gestion des PME est certainement l'aspect qui dépasse l'ensemble des définitions. Une entreprise peut être estimée ainsi que PME lorsque l'entrepreneur lui-même est en mesure de :

- assumer le financement de l'entreprise ;
- Diriger l'entreprise;
- Prendre des décisions nécessaires ;
- Récolter les fruits ou assumer les pertes générées par la prise de risque.

Habituellement, les dirigeants des PME n'aiment pas répartir avec les tierces personnes ni la propriété, ni les profits probables, ni les décisions concernant l'attribution des ressources et des bénéfices, ni le contrôle.

Un travail d'importance sociale fut entamé, en Grande-Bretagne, Ce travail a été remis à une commission présidée par le Professeur J. E Bolton¹ dont son but porté sur les éléments liés à la personnalité du dirigeant de la PME.

¹ CGPME (Confédération Générale des PME). Définition permanente 1983.

Ainsi selon cette analyse, la PME est gérée par ses propriétaires d'une manière individualisée et non en employant le moyen détourné d'une structure managériale formalisée, La PME se distingue par un organigramme plat à l'égard de celui d'une entreprise de plus grande dimension. Ce rapport persévère sur une réalité que la PME est une entreprise qui, en matière économiques n'a qu'une part assez petite d'un marché.

De cette manière, le Small Business Act requérait ainsi élément essentiel le fait d'être géré de façon autonome, être la propriété d'un entrepreneur autonome et de ne pas avoir de situation dominante sur le marché. Les deux premiers critères joignaient donc des PME à l'autonomie de gestion de l'entrepreneur et à sa propriété du capital de l'entreprise, seul le troisième critère se référait à une structure de marché.

Actuellement dans certains pays, spécialement au milieu de l'Union Européenne, on constate ce processus d'assimilation à l'individu. La PME est dirigée par un homme-orchestre qui détient au moins deux des particularités suivantes :

- 1) Improbabilité de trouver des fonds en sollicitant au premier chef le marché des capitaux ;
- 2) Un défaut puissant dans les négociations d'achat et de vente ;
- 3) Une équipe de direction assez spécialisée ;
- 4) Des intimités personnelles restreintes avec les organes de direction - fournisseur - ouvriers - fournisseur – clients- Propriétaire ;
- 5) Une subordination moyennement grande à des marchés et des sources d'approvisionnement locaux ;
- 6) Une insertion assez limitée dans la collectivité locale dont les dirigeants et les travailleurs font partie.

Les petites et moyennes entreprises ne se considèrent pas comme des grandes entreprises de petites tailles, elles ne sont pas uniquement pétrifiées dans une description stationnaire. Les PME sont différentes dans leur nature socio-économique qui dépasse aussi la notion d'entreprise. Elles sont variées par rapport à leur évolution. Susceptibles de préserver leur taille voire de s'évoluer en moyennes ou grandes entreprises.

Dans une approche de généralisation des définitions qualitatives plus compliquées, certains discernent quatre (4) grands groupes :

¹ J. E. Bolton. Report of the committee of imaginary on small firms.

- Celles qui se focalisent sur le progrès ou la phase de croissance ou d'organisation de l'entreprise ;
- Celles qui abordent le type de marché où elles s'opèrent ou segments bien déterminés ;
- Celles qui reposent sur la propriété de l'entreprise ;
- Celles qui insèrent les stratégies ou les objectifs de la direction.

L'utilité de cette classification est d'éclairer la variété de l'approche de la PME, par la suite d'insister plus particulièrement sur les divers aspects du prodige PME à l'instar de sa dynamique.

La totalité de ces apparences s'appuie sur une vérité capitale, qui est le pouvoir personnalisé du dirigeant d'entreprise. L'existence et la pérennité de l'entreprise sont intimement enchaînées au facteur humain censé de diriger convenablement l'entreprise et d'assumer parfaitement ses responsabilités.

Ces différentes définitions de type qualitatif ont permis d'éclaircir les spécificités courantes de la PME.

Également, n'est-il pas surprenant de voir que les critères quantitatifs permettent aussi de définir bel et bien la PME surtout dans le domaine interpellant l'aspect mesurable et nombrable.

4-1-2 - Analyse quantitative

Suite à une étude entamée par la commission des communautés européennes, dans les divers Etats membres, il s'est révélé que la PME ait généralement définie en fonction des critères particulièrement quantitatifs, toutefois distincts, ce qui représente une contrainte majeure pour établir des rapprochements conformes.

Les critères quantitatifs employés tentent particulièrement de circonscrire l'angle stature de l'entreprise. Entre ces critères on remarque le capital, le chiffre d'affaires, le patrimoine, le profit, le nombre de personnes employées, les bénéfices, la valeur ajoutée, la capacité de production, la performance, la part du marché, les investissements, le secteur d'activité. Tous ces critères se diffèrent l'un à l'autre en matière de justesse, parmi eux s'avèrent guère significatifs de la réalité de la stature de l'entreprise.

Les critères fréquemment employés sont :

- Le nombre de travailleurs ;
- Le chiffre d'affaires.

En conséquence de la crise économique qui a sévi le monde et le dysfonctionnement opéré au niveau des grands groupes industriels, les institutions européennes ont pris acte de l'importance des PME dans leurs économies ce qui a amené la Commission Européenne, en 1992, à installer "l'Observatoire Européen des PME".

L'observatoire Européen des PME a pris connaissance, qu'il y en a un vide flagrant concernant l'existence d'une définition formelle à caractère quantitatif qui tient compte au nombre d'employés dans une PME. Dès lors la petite et moyenne entreprise est définie comme entreprise ayant moins de 500 employés.

L'observatoire considère désormais :

- Les très petites entreprises de 0 à 9 employés ;
- Les petites entreprises qui emploient de 10 à 99 personnes ;
- Les entreprises moyennes entre 100 et 499 employés.

Plusieurs auteurs apprécient largement cette définition qui se dote d'une certaine transparence et franchise. Néanmoins, cette définition n'a pas échappé aux critiques.

A nouveau, La dite définition a été reformulée prenant en considération les critiques auxquels était soumise.

Sont estimées comme PME les entreprises :

- Qui prennent en considération le critère d'indépendance ;
- Employant moins de 250 personnes ;
- Dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 40 millions d'Euros, soit le total du bilan annuel ne dépasse pas 27 million d'Euros.

Cette définition est employée dans les politiques gouvernées par la commission européenne. Elle est adoptée par les Etats membres pour conforter la cohésion et le rendement des politiques ayant trait avec les PME et faire face à la concurrence. En outre, plusieurs organismes

font usage de ces définitions telles que le F.E.I (Fonds Européen d'Investissement et la B.E.I (Banque Européenne d'Investissement).

L'interprétation de diverses définitions révèle la variété du prodige PME, cette entité économique réduite regroupe sous sa facette plusieurs types d'entreprises ce qui rend l'unanimité sur une définition bien déterminée et commune une besogne assez rude. C'est un état de fait, cependant, l'aspect prépondérant à retenir est la sommité du dirigeant, considérée comme une pierre angulaire, qu'il en découle l'avenir voire l'existence de cette petite organisation.

4-2-spécificité de la PME / PMI

De l'analyse des différentes caractéristiques qui déterminent la PME /PMI on prend en considération des spécificités suivantes :

4-2-1- Au Plan Macroéconomique

4-2-1-1- Simplicité d'adaptabilité aux mutations imprévisibles du marché

Il est évident que ces entreprises compte tenu de leur flexibilité sont en mesure de s'adapter aux mutations du marché et de tirer parti de la fragmentation des marchés en évolution.

L'une des principales spécificités des PME et qu'elles sont en amont et en aval des principaux secteurs. Elles seraient par conséquent au-dedans d'un segment donné sur des filières de production différentes des grandes entreprises avec spécialisation très singulière, La façon dont les PME répondent aux pressions davantage extrêmes de la compétition internationale concurrence , est si distincte par rapport à celle des grandes entreprises. A partir du moment où un produit sera assujetti à la concurrence, les PME auront la possibilité d'opter pour des mesures de redressement ce qui est loin d'être le cas pour les grandes firmes.

4-2-1-2- Création et novation technologique

Des recherches s'établissant sur les statistiques de brevet, dévoilent que les PME/PMI, les universités et les novateurs ont prend part davantage par comparaison aux grandes firmes aux inventions dans différents domaines. A l'heure actuelle plusieurs spécialistes parviennent à trouver un terrain d'entente sur la réalité que les PME possèdent certaines aptitudes de novation à l'encontre des grandes entreprises le cas des Smartphone s'avère un exemple adéquat.

De plus, Les grandes entreprises font appel aux petits prestataires et de sous-traitants, qui sont sans doute des PME, occasionnellement ces prestataires poussent à la novation. En d'autres cas se sont les entreprises géantes qui rendent obligatoire pour les PME de maîtriser de nouvelles procédures de production et les guident systématiquement à innover.

4-2-1-3- Environnement économique

Ainsi que leur contribution dans le domaine de création et novation technologique, les PME, économiquement parler, peuvent créer d'emplois et en conséquence participer à la résolution du chômage, ce que nous allons voir ultérieurement.

4-2-2-Au Plan microéconomique

4-2-2-1- Le rôle capital de l'entrepreneur

Au sein d'une entreprise, le rôle de l'entrepreneur est considéré comme le trait essentiel distinctif qui divulgue que la création d'une PME / PMI dépendra généralement de celui-ci, quand bien même qu'il deviendra au fur et mesure que le temps passe dirigeant d'entreprise comme l'évoque Joseph Schumpeter¹. L'entrepreneur est motivé par l'esprit d'entreprendre, il intervient constamment dans la production des nouveaux produits voire la manière dont elle va être élaboré, ainsi que dans la façon de vendre cette production. Il peut être considéré comme le seul et unique innovateur dans l'entreprise.

Les définitions de l'entrepreneur sont multiples et assez différentes, néanmoins on va présenter quelques une d'elles :

- C'est celui qui conçoit une information avantageuse sur le plan économique (En innovant à l'échelon des procédés de la production, des produits ou du territoire, du marketing) ou qui anticipe cette information avant d'autres ou différemment des autres ;

- L'entrepreneur c'est celui qui a la faculté d'inventer du nouveau, à une grande certitude de sa force intérieur, il possède de maintes qualités telles que la vivacité, l'enthousiasme, la justesse, le sens et le désir de diriger, la capacité de surmonter les astreintes ;

¹ P.A Julien et M. Marchesnay. Ed G Vermette, La petite entreprise (Collection Vuibert Gestion).

- C'est celui qui rassemble et combine parfaitement les ressources économiques pour entreprendre d'une manière adéquate et performante sur un marché suivant l'information qu'il détient;

On outre entreprendre signifie vouloir réaliser des intentions subjectives comme l'indépendance, l'ambition, le gain, le pouvoir sur soi et sur la conjoncture, le prestige, et d'autres volontés qui se diffèrent de l'un à l'autre.

4- 2-2-2- Rapidité dans le processus de décision

Un processus de décision se résume selon la représentation simplifiée suivante : « Intuition – décision – action ». Il en découle que la stratégie est surtout implicite et très flexible devant le problème de doute. La réponse est plus souple pour franchir une rude conjoncture quand prévaut l'incapacité d'anticiper de manière certaine.

4-2-2-3- L'individualisation de la gestion

L'individualisation autrement la personnalisation de la gestion traduit d'une part que l'entreprise est assimilée à la direction et lui est excessivement assujettie pour sa vie, d'autre part, la procédure de décision est la plupart du temps ordinaire et rapide. L'entrepreneur se charge de la responsabilité financière et technique, autrement dit, il supervise la croissance de l'entreprise.

4- 2-2-4- Un système d'information crédible

Un système d'information interne peu compliqué, permettant une transmission plus prompte entre direction et employés. Un système d'information externe convenable à un marché assez voisin. De plus, la plupart du temps la PME/ PMI n'a guère recours à l'étude de marché compliqué, onéreuse et fréquemment devancée quand elle est élaborée. La perception de changement du marché qu'il en soit insignifiant est promptement aperçue par les entrepreneurs minutieux.

4-2-2-5- spécialisation du travail insignifiante

La direction exécute certains rôles de direction voire opérationnels. A leur niveau les employés sont également plurivalents. Dès lors la polyvalence mène généralement à donner certaines initiatives aux employés. La spécialisation insignifiante constitue quelquefois un désavantage, peut se transformer comme un atout adéquat dans une période de mutation accélérée.

5- PME /PMI et création d'emplois

Aux Etats-Unis, David Birch fait figure de gourou. Dès le début des années 1980, ce spécialiste des petites et moyennes entreprises avait montré comment les PME/PMI n'avaient pas détruit d'emplois à la suite du deuxième choc pétrolier, à la différence des grands groupes. « *Ses propos avaient suscité une polémique entre économistes* », se souvient Marie-Florence Estimé, chef de l'unité PME et entrepreneuriat de l'Organisation de Coopération et de développement économique (OCDE).

Désormais, le consensus est de mise et, de l'avis général, non seulement la stabilité mais aussi la croissance de l'emploi reposent sur les PME/PMI. De nombreuses études réalisées, entre autres sous l'égide de l'OCDE, confirment ce point de vue.

« *Au cours des années 1990, les petites entreprises ont présenté jusqu'aux trois quarts de la croissance de l'emploi des Etats-Unis, et cette tendance se poursuit. Les entreprises comptant moins de 20 salariés y créent jusqu'à la moitié des emplois nets nouveaux* », peut-on lire dans les perspectives de l'OCDE sur les PME. Cette évolution n'est pas propre au continent nord-américain.

Dans certaines régions du monde, comme en Corée du sud, le phénomène est même encore plus important : les PME y ont augmenté leur part dans l'emploi manufacturier de 63,5% en 1991 à 74% en 2000. Dans d'autres régions, la progression est plus lente, mais néanmoins réelle. Alors que l'emploi baissait globalement dans l'industrie, il progressait en revanche dans les petites entreprises, et notamment dans les micro-entreprises. Une étude spécifique à la France et publiée dans un autre rapport de l'OCDE intitulé « *les PME à forte croissance et l'emploi* » confirme ce point de vue.

Croissance forte

Les grandes entreprises industrielles (de plus de 2 000 salariés) ont perdu près de 300 000 emplois entre 1985 et 1994, alors que les autres voyaient, globalement, leurs effectifs augmenter de près de 4%. « *Dans les périodes de turbulences économiques, l'écart qui sépare les petites des grandes entreprises en matière de création d'emplois s'accroît* », déclarait David Birch au magazine *Fortune*, en décembre 2002, alors que l'économie américaine était mal en point.

Pour Philippe Mustar, chercheur au centre de sociologie de l'innovation à l'école nationale supérieure des Mines de Paris, les PME à forte croissance, qui contribuent donc le plus à la création d'emplois, ne sont pas seulement ces jeunes pousses, que l'on associe souvent au secteur de la haute technologie. Il a analysé l'évolution des PME françaises du secteur manufacturier sur une décennie. En concluant on peut dire, que les PME présentent de nombreuses années peuvent aussi connaître des croissances fortes, certes parfois irrégulière, avec phases de déclin succédant à des phases d'expansion.

Particulièrement intéressant : « *plus de la moitié des entreprises en forte croissance œuvrent sur des marchés en faible croissance* », affirme-t-il. Le paradoxe n'est qu'apparent. Ces firmes se sont en effet développées grâce à une stratégie très « proactive », en conquérant de nouveaux clients essentiellement. Ce constat fait pour l'industrie est encore plus apparent dans le reste de l'économie. Une étude publiée en 2004 par Nicolas Brandt, économiste à l'OCDE, analysant la situation dans neuf Etats européens, montre que, globalement, plus un pays crée d'entreprises plus il crée d'emplois et plus sa productivité augmente, mais que cette évolution est encore plus nette pour les seules entreprises de services. La concomitance des deux (augmentation de la productivité, d'une part, et de l'emploi, d'autre part) resterait pour l'instant largement inexpliquée.

Section 2 : PME/PMI en Algérie : État des lieux

1- PME/PMI entre choix économique et contrainte sociale

Deux logiques alimentent actuellement le débat sur PME/PMI, et chaque pays défend son choix économique, en prenant en considération de ces deux logiques. Plusieurs pétrifiés

par la crise du modèle économique rationnel, estiment avoir dans les PME/PMI un remède de cheval pour stimuler la croissance, d'autres font face au chômage, se jettent dans un mouvement de création de PME/PMI, sans se préoccuper de sa pérennité dans un univers de compétition.

1-1- Le raisonnement sociale

Chaque personne possède des perceptions sur le domaine politique d'un pays développé donne son support à la l'opinion d'après lequel les gouvernements qui ne font pas partie la préoccupation sociale comme un souci en priorité parmi leurs tracas ne demeurent pas beaucoup dans la scène politique de l'Etat. Ce constat révèle incontestablement, que la gestion d'emploi est une prééminence nationale, à laquelle s'accroche l'Etat pour atténuer les tensions sociales¹. A cause de la décroissance, Le chômage ne cessé de s'accroître significativement depuis dix ans. Donc l'exigence d'envisager des traitements ajustés, surtout en Europe où taux de chômage surcroît 10%². Ce taux a entraîné des résolutions impératives et concluantes.

Intensifier le réseau de la PME est un remède à cheval pour faire face à la détérioration progressive de l'emploi, cette solution autour de laquelle se réunissent l'ensemble des décideurs publics, ayant la certitude de l'importance capitale de la PME dans le domaine de création d'emploi³. Ces dernières années presque toute l'Europe se rassemble au profit de ses organisations de tailles réduites. En France par exemple, l'INSEE a dénombré 200.000 créations d'entreprises nouvelles pour l'année 2003⁴, pour diminuer le volume du sous-emploi. A l'inverse aux théories libérales et Keynésiennes dont l'analyse sur les causes du chômage fait intervenir l'entreprise, le marché et l'Etat, d'autres expérimentations éprouvent pour combattre le chômage comme les PME apparaissent par les chômeurs.

La création d'une PME semble apparemment être attirante, du moment où elle offert à pas mal des chômeurs la possibilité de monter leur affaire personnelle, cependant le risque de

¹ Danièle Linhart, « le travail : quelle place pour les jeunes », problèmes économiques, n° 2460 du 21 février, Paris, 1996. p, 17.

² OCDE, « perspectives de l'emploi », problèmes économiques, n°2486, du 18 septembre, Paris, 1996.24.

³ Catherine Berthier et Marie-Christine Parent, « création, disparitions et restructurations d'entreprises » Economie et statistique n° 271-272, Paris, 1994, p, 13.

⁴Guillaume Duval, « créations d'entreprises : la quantité ou la qualité ? », alternatives économiques, n° 224, avril, Paris, 2004, p, 7.

disparition éventuel des PME notamment au cours de la phase de décollage, constitue un véritable marasme, pour y faire face des dispositions indéniables doivent être mis en œuvre par les institutions chargées de promouvoir le réseau de la PME.

Parce que, n'importe quelle PME est contrainte par la concurrence, et en dépit qu'elle apparait au monde sans effort, mais peut aussi disparaître de la même manière, cela est incontestable si nous référons au taux de mortalité au sein des PME qui demeure important.

Donc, le fait qu'elle soit en mesure de contribuer à la résorption du chômage reste à vérifier davantage. De plus, certaines PME soumises à des preuves expérimentales, ont connu l'épreuve de critiques émoussée portant sur l'aspect hasardeux de leurs actions qui préconisent les gains aux dépens de la qualité. Il advient que ce développement est utile pour aborder convenablement l'environnement de la PME dans notre pays. Certes que le changement de contexte exerce probablement certain effet sur l'intention de promouvoir la PME, néanmoins le problème est idem, c'est celui du chômage.

1-2-Le raisonnement économique

La pensée de création d'entreprises de petite et moyenne taille éclore, après la crise du système de production fordiste¹, à qui l'on confère la sévérité des conditions de travail et la standardisation des produits. Intensément enraciné dans les traditions de la grande entreprise, ce système s'est révélé faire face dès le début des années soixante-dix à des astreignantes d'adaptation qui diminuent ces capacités d'agir.

Ces chaos surgissent quand les relations salariales changent sous l'action de l'enseignement qui a généré une nouvelle génération de salariés, qui réclame plus d'indépendance et une souplesse au travail. L'environnement dans lequel opère la grande entreprise a aussi changé, et on assiste à une intensification de la concurrence, qui a donné naissance à la diversité des produits, inhérente à la diversité des besoins et des goûts.

Enfin, les consommateurs sont portés à rechigner les produits standardisés produites par les grandes entreprises taylorisées, qui perçoivent leurs profits déclinés.

¹ Guillaume Duval, « les PME, c'est l'avenir : « une illusion qui a la vie dure », alternatives économiques, n°224, avril, 2004, Paris, p.11.

La riposte des théoriciens aux résolutions fordienne a conduit l'économiste Fritz Schumacher¹ à suggérer de nouvelles alternatives complètement conformées aux besoins du moment. Il n'estime que la petite et moyenne entreprise comme étant la forme la plus disposée à l'activité économique. Cette réflexion sera reprise dix années plus tard par Michael Jensen et d'autres chercheurs², qui révèlent de façon probante l'importance de la PME/PMI dans le boom économique.

Ces approches ont intensément influé les décisionnaires publics des pays occidentaux, fait face à la crise de la grande la grande entreprise, bien que la quête des inédites cohésions accommodées aux nouvelles contraintes de la concurrence, continue d'une façon pénétrante pour ne pas s'exposer d'oppression. Certains pays occidentaux, ont entamé une politique économique propice à la PME/PMI dont le but est de motiver une fois de plus la croissance.

De l'autre côté de cette préférence, dissimulent tant de questions auxquelles les petites et moyennes tailles sont censées d'y répondre pour avoir d'appui. A l'égard du regain d'intérêt porté à la PME, tant de chercheurs estiment qu'elle a prodigieusement d'avantages, étant donné que les solutions qu'elle suggère sont aisément exécutables. Proportionnellement à la grande entreprise, qui éprouve des difficultés à surpasser les périodes de récession qu'elle parcourt pendant sa progression, à l'aide de sa grande flexibilité aussi ses occasion en évidence de surpasser les éventuelles crises, la PME s'accoutume aisément à la mutation de son environnement, donc sa grande solidité aux défis de l'environnement. La faculté d'adaptation de la PME s'appuie sur sa capacité d'innover³. Elle fait attention soigneusement à son environnement.

2- La naissance de la PME/PMI en Algérie

A l'encontre des pays développés qui tentaient de trouver de nouvelles suites pour surpasser la crise, à cause des limites du model fordien, emblème de la grande dimension, l'Algérie à suit ce chemin presque délaissé, préconisant que ce choix va inévitablement procurer à la fois le plein emploi et développer le pays. Ces estimates ont formé les choix économiques du pays après l'indépendance, de façon à ce que l'Etat accapare le processus d'industrialisation, dont l'investissement ne peut être assumé que par l'effort public. Une des

¹ Fritz Schumacher, *small is beautiful*, Hartely et Marks, publishers, 1973.

³ Michael Jensen et al, *les chemins de la prospérité*, Editions Hachette, 1984.

³ Georges de Sainte-Marie, *diriger une PME*, Edition d'organisation, Paris, 1992. P 17.

répercussions de ses choix est certainement la mise à l'écart de l'initiative privée, emblème de la dimension réduite, de l'activité économique.

Au moment où l'initiative privée a fait ses preuves au pays développés, qui se manifeste par la mainmise de l'industrie par les aisés, suivant la logique de la concurrence, l'Algérie a créé à partir de son indépendance une conception monarchique, par laquelle l'industrialisation est une affaire de gouvernement et aucun individu ne peut être industriel¹.

Cette vision n'a pas trop persistée, et aussi ses conséquences sur l'économie ont été débitées, pour la simple raison que l'entreprise publique est devenue un endroit d'antagonisme incessamment, entre le syndicat et les dirigeants. La déception était épouvantable, alors qu'on attendait de ce choix censé de réaliser le bien commun, l'affaire s'est tournée male, et l'on voyait tombé dans le vide. Cette réalité à pousser l'Etat à dresser un bilan, sous la direction du ministre de la planification et de l'aménagement du territoire, se déployant sur la décennie 1967-1978, qui couvre le plan national et les deux plans quadriennaux. Ce bilan a démontré d'une façon évidente le chaos des entreprises publiques.

Dans le très petit espace cédé par le secteur public, se créait d'une façon craintive une petite sorte d'organisation n'appartenait pas au secteur public, et qui revendiquée de la prêter attention. Ce désir fut rejeté par les pouvoirs publics, qui voulait régner la suprématie absolue de l'entreprise publique. En dépit de l'opiniâtreté de l'Etat à ne pas admettre cette petite entité économique, peu de chercheurs, à l'image de Djilali Liabes, ont riposté par problème de performance, à l'effet de revendiquer l'égalité des chances entre le privé et le public².

Cet état des lieux établi par le ministère de la planification et de l'aménagement du territoire et soutenu par certains spécialistes fait ressortir un infime retournement, bien qu'il soit assez peu, de la vision qui a prévalu l'orientation économique de cette période, en l'occurrence des entreprises du secteur privé.

Ce changement se manifeste par la loi 82-11 du 21 août 1982, relative à l'investissement privé national, qui traduit ce petit retournement de comportement à l'égard de la PME/PMI. D'après cette loi tout individu peut créer une entreprise, avec restriction du consentement des pouvoirs public, parce que la création est dépendante à la concession d'un

¹ Ahmed Henni, le cheikh et le patron, OPU, Alger, 1993, P. 61.

² Djilali Liabes, « entreprise, entrepreneurs et bourgeoisie d'industrie en Algérie : quelques éléments pour une sociologie de l'entreprendre », cahiers de CREAD, n° 1, Alger, 1984, p, 109.

agrément préalable et obligatoire¹. Mais combien faut-il de temps pour obtenir l'autorisation de créer une toute petite entreprise ? Certainement, beaucoup plus que l'on imagine.

Cette exigence juridique embarrasse pour ainsi dire les capacités d'entreprendre, et contraint le secteur de la PME à s'intensifier. L'inutilité de ces actions pusillanimes a été révélée par la suite, via la hausse du chômage, quand la croissance de progression de la création d'emploi fléchit de 100.000/an en 1986 à 90.000/an en 1987², entée aux obligations d'approvisionnement en produits indispensables, à cause de la décadence du marché des hydrocarbures dont subordonnées les potentiels de financement des projets de développement.

La régression des indices d'efficacité de l'économie nationale est profondément due au système économique qui proclamé la suprématie de la grande entreprise socialiste. En conséquence, et pour changer ce système agonisant, il a fallu penser à d'autres mesures dans lesquelles la PME est de plus en plus prise en considération. Le reversement de la situation s'est manifesté par le biais de la loi n° 88-25 du 12 juillet 1988 afférente à l'orientation de l'investissement privé national, qui d'un trait de plume abroge l'autorisation de créer une entreprise. Walid Laggoune donne son opinion sur la nouvelle orientation de l'économie nationale par dire que « *c'est la première fois qu'un texte de loi régissant les investissements privés, renonce à subordonner la création d'une entreprise privée industrielle à une autorisation administrative préalable* »³. Au moyen de cette loi, l'Etat affiche un changement brusque et important dans sa vision économique, qui donne naissance à la promotion de la PME.

3- Perspective sur les PME en Algérie

Les obligations de l'économie centralisée ont laissé la place à celles de l'économie de marché où la concurrence se dispute au niveau international.

Les conventions établies entre l'Algérie et l'Union Européenne d'une part, ainsi que les dispositions de son accession à l'Organisation Mondiale de Commerce (l'OMC) en d'autre part, ont suscité l'éveil de l'esprit aux facteurs de performance et de compétitivité que ce

¹ Walid Laggoune, « la réforme du régime juridique des investissements privés », revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n° 02, mars, Alger, 1989, p, 289.

² M. Bahloul et B. hamel, « politique d'ajustement et emploi, cas de l'Algérie », cahiers CREAD, n° 30, Alger, 1992, p, 47.

³ Walid Laggoune, article cité, p, 286.

soit à l'échelle des entreprises ou de l'Etat. Certains efforts ont été consentis en faveur des PME/PMI tels que le programme de soutien et de mise à niveau des.

En ce qui concerne le développement économique et social les PME/PMI ont un rôle primordial en la matière au moyen de :

- Leurs capacités à procurer le développement des régions (par la création d'emplois et la vivacité des espaces économiques) et une intégration économique ;
- Leurs aptitudes à s'accoutumer peu à peu aux contraintes de l'environnement économique ;
- La souplesse de leurs structures.

Dans la conjoncture économique actuelle, qui se manifeste à la fois par une évolution à deux facettes celle de la concurrence tenace et de la mondialisation, les PME/PMI désormais représentent un facteur incontournable dans la croissance économique. Par leurs flexibilités et leurs capacités à s'adapter aux mutations éventuelles du marché, elles offrent plusieurs emplois, stimulent les territoires et peuvent stimuler les exportations hors hydrocarbures.

Dans le but d'aider et développer les PME/PMI, l'Etat a proclamé en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (Ordonnance N° 01/03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI (Loi N° 01/18 du 12/12/2001). Dans ce cas précis, et relativement à la phase de la création de la PME, y constitue une période critique. Des dispositifs pour simplifier les procédures administratives ont été entamés. Ces dispositifs ont été matérialisés en réalité par l'abrogation de la différence établie entre les investissements privés et les investissements publics, la fondation du Conseil National de l'Investissement (CNI), l'instauration d'un Fonds de Garantie des Prêts accordés par les banques en faveur des PME/PMI.

Le secteur des PME/PMI, dès l'année 2000, a enregistré une augmentation de la valeur conséquente, cette valeur a été portée à un niveau deux fois supérieur. En conséquence de la promulgation de la loi d'orientation sur les PME de 2001, ce secteur s'est intensifié d'une façon considérable puisque la moitié des PME/PMI ont été créés entre 2001/2007, étant donné que 212 120 PME ont été créées.

A la fin de l'année 2010 le nombre des PME/PMI privées a connu une évolution remarquable, et il a enregistré le nombre de 398 788 entreprises, alors qu'au début de 2003 elles étaient 207 949 entreprises. Contrairement au nombre des PME/PMI publiques qui a enregistré une diminution de 228 en sept années. Par contre le total des artisans durant sept années, a connu une évolution, et a passé de 79 850 entreprises artisanales en 2003 à 162 085 entreprises à la fin de 2009¹.

Cette évolution n'a pas cessé d'accroître puisque durant l'année 2013, le nombre des PME a atteint 578 586² entreprises, avec évolution totale de 77 732 entreprises par rapport aux deux années antérieures celles de 2011 et 2012 qui ont enregistré respectivement 500 854 et 532 702³ entreprises. D'un autre côté, le processus de privatisation (totale ou partielle) réduisant le nombre des PME publiques est passé de 599 PME en 2011 à 561 PME en 2012, puis à 547 en 2013. A l'inverse, le nombre des artisans a augmenté de 141 160 artisans en 2011 à 168 801⁴ en 2013.

Le tableau suivant récapitule les statistiques actuelles sur l'évolution des PME.

Tableau 3 : Nombre des PME publiques et privées

	2009	2010	2011	2012	2013
Privé	408 155	606 737	500 854	532 702	578 586
Publique	598	560	599	561	547
Artisan	162 085	-	141 160	154 123	168 801
Total	570 838	607 297	642 314	687 386	747 934

Source: conception personnelle à partir des Bulletins d'informations statistiques de la PME cités en bas de page.

¹ Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise, et de l'Artisanat, bulletin d'information, statistiques n° 15, 1^{er} semestre 2009.

² Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise, et de l'Artisanat, bulletin d'information, statistiques n° 23, 1^{er} semestre 2013.

³ Bulletin d'information, statistiques n° 21, 1^{er} semestre 2012.

⁴ Même bulletin d'information, statistiques n° 23, 1^{er} semestre 2013.

La création de nouvelles entreprises est due principalement aux mesures suivantes :

- Les créations des fonds propres ;
- Les micro-entreprises créées dans le cadre des Aides de l'Agence Nationale de suivi pour l'Emploi des jeunes (ANSEJ) ;
- La reprise par les salariés des entreprises publiques dissoutes.

Au premier semestre de l'année 2013, on dénombre 747 934 PME avec une grande prédominance des PME privées. Une analyse par secteurs d'activité fait apparaître une forte concentration des PME privées dans les services (49,20 % de la population) tels que le transport et les télécommunications, le commerce, l'hôtellerie et restauration, les services fournis aux entreprises, les services fournis aux managers, les établissements financiers, les affaires immobilières, et les services pour collectivité ; ou dans le BTP (33,26 %).

Ce constat, a été évoqué par l'enquête économique de l'ONS, qui a révélé que la structure du privé algérien est prédominée par le secteur tertiaire qui comprend le commerce et les services, 89% des entreprises en Algérie évoluent dans le commerce et les services, soit 55% d'entreprises commerciales dont 84% de ces entreprises font du commerce de détail. 33,9% ce sont des prestataires des services. C'est le grand malheur de l'Algérie. Les 10% qui restent et qui sont soi-disant dans l'industrie, soit 97 000 entreprises sur 528 000 entreprises : 23,4% dans l'agroalimentaire et le BTP. Ces chiffres font preuve de la puissance de ces forces et interrogent sur les rapports de force qu'elles interpellent au sein de la sphère politique.

4- La PME et La création d'emplois en Algérie

L'Algérie à l'instar de plusieurs d'autres pays, a reconnue l'influence des PME/PMI dans la création d'emplois. Dans ces dernières années nous remarquons que les emplois créés par les PME/PMI ne cessent de se développer, cela se traduit clairement par l'évolution du nombre des PME impulsées dans l'économie algérienne. On se rapportant au tableau ci-dessous, nous pouvons constater le nombre des emplois générés a connu une évolution énorme durant les trois années (2011, 2012 et 2013), de sorte que les emplois créés par les PME privées ont passé de 1 625 729 emplois en 2011 à 1 728 046 emplois en 2012, puis à 1869 363 emplois en 2013, donc il y a eu un rebond considérable, à l'encontre des emplois générés par les PME publique qui continuent à diminuer d'une façon flagrante , puisque de

50 467 emplois en 2011 ont baissé à 48 415 emplois en 2012, ensuite à 46 132 emplois en 2013. Le tableau suivant illustre bel et bien ces données :

Tableau 4 : Emplois créés par les PME en Algérie

Année	2011	%	2012	%	2013	%
PME privée	1 625 729	96,99	1 728 046	97,27	1 869 363	97,59
PME publique	50 467	3,01	48 415	2,73	46 132	2,41
Total	1 676 196	100	1 776 461	100	1 915 495	100

Source: Conception personnelle à partir des Bulletins d'informations statistiques de la PME des années 2011,2012 et 2013.

Les chiffres exposés dans le tableau reflètent formellement une croissance dans les emplois générés par le secteur privé, à l'encontre du secteur public qui a enregistré tout au long de la période étalée entre 2011 et 2013, une diminution marquante en matière de création d'emplois, suite à la privatisation imposée par la loi de l'économie de marché.

5-Les dispositifs d'aide et d'assistance aux PME/PMI

Par suite de la conjoncture économique propice (grâce à l'essor des prix des hydrocarbures), l'Etat a entamé une politique de grands projets de relance économique et de support à la croissance en particulier pour promouvoir les PME/PMI, facteur capital dans toute économie.

La politique de promotion des PME a plusieurs buts :

- L'incitation à la création de nouvelles entreprises ;
- La préservation des PME/PMI ;
- L'amplification et la consolidation des PME/PMI ;
- La rénovation des entreprises probantes ;
- Le nouveau code des investissements approuvé en 1993 (décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement) a engendré une incidence

proactive à l'aide des nouvelles lois d'orientation des PME¹ ayant pour but la stimulation de l'entrepreneuriat surtout par la diminution expressive des taxes, des charges sociales et redevances fiscales, comme un correctif des formalités administratives pour les créations d'entreprises.

Certains dispositifs ont été instaurés par l'Etat pour simplifier la création d'entreprises. Par conséquent, de nouveaux instruments financiers ont été proposés aux PME :

- Des crédits pour maintenir en équilibre les entreprises, pour faire évoluer leurs fonctions stratégiques (production, développement technologique, commercialisation) et tempérer les répercussions entraînées par les réformes structurelles ou les calamités naturelles ;
- Des fonds de garanties de crédits particuliers à des secteurs d'activité innovante ;
- Des crédits de restructuration : financement à long terme, pour acquérir des équipements et d'immobilier, pour le renforcement de leur structure industrielle.

Lors de la libéralisation de l'économie mondiale, les programmes mis en place à l'égard du tissu économique, et brigant à l'encourager et le rivaliser afin qu'il soit concurrentiel se sont rendus primordiales. Pour arriver à ce résultat, les pouvoirs publics ont instauré une stratégie de soutien des entreprises pour les assister dans leurs travaux de rénovation et de performance. Parmi ces programmes on trouve :

- Le programme de mise à niveau des PME/PMI MEDA (2003-2006) ;
- Le programme MEDA 2 programmé en 2008 ;
- Le dispositif de rénovation de l'outil industriel avec le soutien du PNUD/ONUDI et l'instauration d'un fonds de promotion de la compétitivité industrielle ;
- La création de différents organismes d'accompagnement et de fonds spéciaux (d'appuis à l'investissement, de promotion de la compétitivité industrielle, de partenariat, de garantie de crédit aux PME....).

¹ Telle que la loi n° 1-18 du 12/12/2001 : elle comprend la politique d'aide de l'Etat aux PME ; fixe les mesures de facilitation administratives ; prévoit la création d'un fond de garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME et la mise en place d'un comité national de la promotion de la sous-traitance.

Ces distincts programmes résultant de plusieurs ministères (ministère du commerce, de l'industrie, ministère de la PME/PMI et de l'artisanat, etc.). Nous observons aussi la diversité des structures de création, d'accompagnement, de financement ou de promotion des PME que l'on peut les récapituler de façon suivante:

- Le comité d'Assistance pour la Localisation et la Promotion des Investissements (CALPI) : créé en 1993 ;
- L'Agence de Promotion et de Soutien de l'Investissement (APSI) : créée en 1994 ;
L'Agence de Développement Social (ADS) : créée en 1994 ;
- L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) : créée en 1996 ;
- L'Agence nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) : créée en 2001 ;
- L'Agence Nationale de Gestion des Microcrédits (ANGEM) : créée en 2004 ;
- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) : créée en 2004 ;
- Le Conseil National Consultatif pour les PME (CNC-PME) : fondé en 2003 qui a pour fonction principale la négociation ;
- La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME (CGCI-PME) : instaurée en 2004 ; c'est un organisme, qui est créé à la rescousse au FGRA ;
- L'Agence Nationale de Développement de la PME (AND-PME) : fondée par décret exécutif n° 05-165 du Mai 2005. Sa tâche la plus importante est la mise en pratique du programme de mise à niveau. L'agence étudie les demandes des entreprises ambitieuses de tirer avantage du programme de mise à niveau et de concéder des primes à la mise à niveau ;
- Les pépinières d'entreprises¹ : ce sont des structures d'accueil et de développement des entreprises naissantes ;
- Les indicateurs d'entreprises en collaboration avec les MESRS² et l'ANRDT³ : fondés au niveau des principaux pôles universitaires ;
- Les directions de wilaya : ce sont des sources d'information ;
- Les centres de facilitations : c'est des structures de soutien, d'appui et d'orientation des investisseurs susceptibles d'apporter des projets ;

¹ Les pépinières sont des structures d'accompagnement des nouvelles entreprises dans leurs premières années d'existence. Elles sont principalement créées autour des grands pôles industriels.

² MESRS : Ministère De L'Enseignement Supérieur et de La Recherche Scientifique.

³ ANRDT : Agence Nationale pour la Recherche et le Développement Technologique.

- Le Fonds de Garantie des Crédits des PME (FGAR) : créé le 11/11/2012. Son but est de protéger les investissements dans le secteur de la PME dans le domaine de création d'entreprise ; de développement d'entreprise, de modernisation des équipements.

6- Les entraves du secteur de la PME/PMI en Algérie

En dépit de la variété des mesures et des structures installées par les pouvoirs publics pour la promotion des PME, il est très difficile de dresser un bilan des actions mises en pratique réellement. Quoique de nombreuses mesures aient été instituées en leur faveur Toutefois, les PME/PMI supportent de nombreux problèmes, parmi eux on peut les mentionner de la manière qui va être énoncée :

- Les contraintes environnementales : en insistant sur les problèmes de financement qui incombent la création des PME et leurs promotions.
- Intrication et la lourdeur des formalités administratives découragent toujours de nombreux entrepreneurs ¹ ;
- La réforme du droit des affaires, de la fiscalité, de l'administration, demeure nonchalante et inaccomplie;
- obstacles financières (à cause de la pression fiscale et douanière, de la dévaluation du dinar,...) ;
- La concurrence de produits importés (la concurrence déloyale, la diminution de la demande ...)
- La prépondérance de l'Etat dans le secteur bancaire par un taux de garantie faible, en outre la prudence exagérée des banques algériennes dans leurs politiques de crédits contrainte plusieurs PME ;
- La pluralité des acteurs officiels et leur dispersion, de guère d'arrangement entre eux ;
- La cohésion entre les moyens et les objectifs. plusieurs projets de grande importance réclament plus de temps pour une accommodation constante des projets aux circonstances véritables des PME ;
- Les obligations technico-économique qui se rapportent particulièrement à l'octroi du foncier industriel ;

¹ Confrontés à des nombreux problèmes tels que les procédures administratives lors de la création ou la liquidation d'une entreprise, l'obtention du registre de commerce ou l'acquisition d'un siège social, le rapatriement des gains pour les étrangers, l'accès au foncier, au foncier, au financement, etc.

- Les dispositifs pour promouvoir et le soutien des PME ne sont pas émis dans une période à long terme.

Conclusion

En réalité, nous pouvons dire que les PME/PMI dans les pays industrialisés remportent davantage le lieu. Elles participent pratiquement au niveau de leur concours au produit national qu'au niveau de leur fort potentiel de générer des emplois.

En Algérie, les pratiques mondiales ont nourri le discours sur les solutions à prévoir pour agir contre le chômage, dont sa hausse a réellement diminué la détermination de l'Etat, qui de manière rapide et imprévue a délaissé son modèle économique ancien à l'égard de l'action économique privée. Cette modification est constituée par l'élaboration de plusieurs mesures qui concède pour la première fois une place primordiale à la PME.

Les pouvoirs publics ont pris conscience du degré de la dégradation du marché du travail, pour faire face ils ont mis en place deux dispositifs qui s'ajoutent l'un à l'autre devant la contrainte des chômeurs. Le premier est orienté aux chômeurs qui veulent avoir le statut d'indépendant en montant leur propre entreprise. Quant au second, il recourt aux investisseurs ayant les potentiels à concevoir des entreprises pour enrichir le secteur des PME.

Après avoir présenté ce bref aperçu sur la PME/PMI, qui nous a permis au moins d'assimiler son concept et de comprendre ses enjeux et spécificités, malgré qu'il est moins étoffé, il n'en demeure pas moins que nous avons construit une idée générale sur cette entité économique réduite, qui va par la suite nous aider à bien traiter le prochain chapitre s'articulant autour de la responsabilité sociétale de la PME/PMI conçue comme la fonction qui met en relation la PME/PMI avec le développement durable.

CHAPITRE 03:
LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES
PME/PMI

Introduction

La responsabilité sociale des entreprises (RSE), définie comme l'engagement des entreprises à contribuer à un développement économique durable et à assumer la responsabilité de leurs impacts sur la société, a souvent été le fait des grandes entreprises.

La responsabilité sociétale est principalement forte dans les économies développées, à la fin des « tentes glorieuses », avec la séparation du « compromis fordien » qui avait garanti la croissance économique, en divisant les richesses produites par l'activité productive, sous forme d'accroissement des salaires et de stabilité de l'emploi. Dès lors, les répercussions écologiques de cette croissance, d'une part, et son ralentissement, d'autre part, (avec des conséquences sociales pesantes en matière de chômage et de niveau de vie), vont faire le mélange d'un autre modèle de développement, qualifié de « soutenable » ou « durable ». Ce développement présume harmoniser des exigences en trois types: économiques, sociales et environnementales.

Néanmoins, depuis quelques années, sous l'élan exprimé par différentes institutions et de nombreux acteurs (l'Union européenne, Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), etc.) les PME/PMI s'énoncent être des acteurs économiques considérables dans le mouvement en faveur de la RSE.

Les PME/PMI ont un rôle capital à assumer dans le progrès vers le développement durable, puisque, nonobstant leur petite taille, les PME/PMI ramènent des solutions concrètes dans le domaine du progrès environnementaux ou sociaux. En réalité, le débat aujourd'hui n'est plus de savoir qui, des grandes entreprises ou des PME, se met sur le terrain de la RSE, mais plutôt en quoi la démarche RSE des unes (les PME) est à distinguer de celle des autres (grandes entreprises). La question est d'autant plus d'actualité pour les PME qu'elles ont été délaissées par la recherche sur la RSE, principalement en raison de peu de données disponibles.

A son tour, le présent chapitre est réparti en deux sections :

- Section 1 : La RSE des PME/PMI : Approche théorique et définition.
- Section 2 : L'instrumentation de la démarche RSE.

Section 1 : La RSE des PME/PMI : Approche théorique et définition

1- Genèse de la responsabilité sociétale de l'entreprise

Contrairement d'une pensée a priori qui désirait de faire d'elle un nouveau sujet de réflexion ou une nouvelle pratique managériale, l'idée de RSE est plutôt ancienne et trouve ses origines dans les activités anciennes des entreprises qui remonte au plus d'un siècle outre-Atlantique. Dans certains pays européens, sa réapparition contemporaine investie sur une attitude de bienveillance protectrice préconisée par les chefs d'entreprises. Néanmoins, la prise en compte de la RSE comme un concept académique est plus récente, et on admet indiscutablement à Howard R. Bowen le titre de « père fondateur » de la RSE. Son ouvrage de 1953, intitulé *Social Responsibilities of the businessman*, représente l'un des premiers essais systématiques d'analyse des discours et des comportements liés à la responsabilité sociale.

2- La RSE : de l'éthique des entreprises au concours au développement durable

Les relations qui existent entre l'entreprise et la société représentent le vif sujet des réflexions sur la RSE. Quel est le devoir de l'entreprise à l'égard de ce qui importe la société ? Par rapport à ses salariés ? De ses propriétaires ? Des régions où elle évolue ? Les réponses se différencient et se multiplient, selon les pays et selon les lunettes théoriques que nous portons. Trois grandes approches peuvent être dégagées¹ : l'approche « éthique » (*Business Ethics*), l'approche « utilitariste » (*Social Issue management*) et l'approche « *Business and Society* ».

L'approche « éthique » repose sur des valeurs morales et religieuses. Aux États-Unis, dans les années 1950, elle est expressément relative à la « *Corporate Social Responsibility*² » (CSR). Empruntée du paternalisme du XIX^e siècle, elle fait passer l'éthique personnelle du dirigeant à l'organisation, proclamant que l'entreprise est redevable moralement pour contribuer à la concrétisation du bien collectif. En réalité, la RSE se concilie aux caractéristiques sociales, culturelles et institutionnelles de la société nord-

¹ Gendron, C., « enjeux sociaux et représentation de l'entreprise », *Revue du Mauss*, 2000, n°15, P.320-326.

² Concept qui a été traduit par « responsabilité sociale de l'entreprise », RSE ; on propose parfois la traduction « responsabilité sociétale de l'entreprise », car le mot « social » en français est souvent associé aux relations employeurs- employés, ce qui ampute le terme responsabilité sociale de l'ensemble des autres relations avec la société et l'environnement naturel.

Américaine, qui forment la vision du rôle social de la grande entreprise : l'entreprise prospère parce qu'elle répond aux besoins de la société. Fortement inspirée par la morale protestante, elle repose sur les principes bibliques de *stewardship* principale (gestion responsable de la propriété sans atteinte aux droits des autres) et du *charity* principale (obligation pour les personnes fortunées de venir en aide aux plus démunies). Cette approche rejoint l'analyse de M. Weber sur les origines de capitalisme : la dynamique entrepreneuriale n'est pas uniquement économique, mais repose sur des bases éthiques. Cette dimension culturelle et éthique de la RSE jointe, aux USA, dans la première moitié du XX^e siècle, l'apparition de très grandes entreprises, en effet, cette responsabilité est d'autant plus importante que le pouvoir de l'entreprise est fort.

Cette vision s'articule bien évidemment sur la philanthropie (générosité désintéressée à l'égard des semblables), au non de *charity principale*, et la responsabilité des dirigeants dans la communauté. L'éthique définit et gère les règles entre les individus, mais l'approche « éthique » de la RSE opère un glissement entre l'éthique du dirigeant et celle de l'entreprise, qui aurait donc le statut d'agent moral capable de distinguer le bien du mal. Ce glissement limite la portée de cette approche dans le cas de la grande entreprise mais, dans le cas des PME, la dimension de l'éthique du dirigeant comme levier de prise en compte de la RSE dans ses décisions reste très pertinente.

L'approche utilitariste s'insère dans la vision managériale de la RSE. Elle se manifeste dans les années 1980, comme une problématique de management stratégique. Elle porte sur l'exigence de résultat bénéfique comme objectif final de l'entreprise et affirme que la « RSE paie », c'est-à-dire que la RSE peut être rentable pour l'entreprise en introduisant un cercle impeccable et utile pour l'entreprise et société, d'où on peut le qualifier par la constellation gagnant-gagnant. Beaucoup de réflexions académiques ont tenté à démontrer une relation positive entre les performances financières et les performances sociales ou environnementales d'une entreprise mais ce n'est pas évident, jusqu'à présent, de déduire positivement ou négativement ce lien (les méthodologies d'évaluation des performances sociales, entre autre, restent très insuffisantes). Cependant, les initiateurs des démarches RSE, grandes entreprises, consultants, organisations internationales ont établi défense énergique, le « *business case* », qui répertorie les atouts économiques que l'on procurait par la mise en application de politiques RSE.

L'importance bien assimilée des entreprises se traduit par des raisonnements attachés directement au management classique : les économies sur les consommations d'énergie, d'eau, de matières, la diminution des risques industriels, commerciaux ou de réputation, l'anticipation de l'évolution de législations plus contraignantes, le développement d'un potentiel d'innovation pour de nouveaux procédés sont autant d'éléments qui peuvent captiver les salariés de talent et fournit à l'entreprise un avantage compétitif. Le groupe devrait donc apporter de la valeur financière et immatérielle et ramener des capitaux. Le « *business case* » est le raisonnement économique avancé pour persuader les dirigeants d'opter des stratégies RSE. En plus, suivre des bonnes pratiques va inévitablement dispenser l'entreprise à supporter des amendes très astreignantes. Entre l'approche éthique et l'approche utilitariste, **l'approche « Business and society »** peut être présentée selon deux représentations : On peut estimer que les parties prenantes (acteurs qui peuvent affecter ou être affectés par les activités de l'entreprise) ont des perspectives qui portent l'intérêt général de la société, et donc que le dialogue et la prise en compte de ces perceptives demeure la base de la mise en application de la RSE.

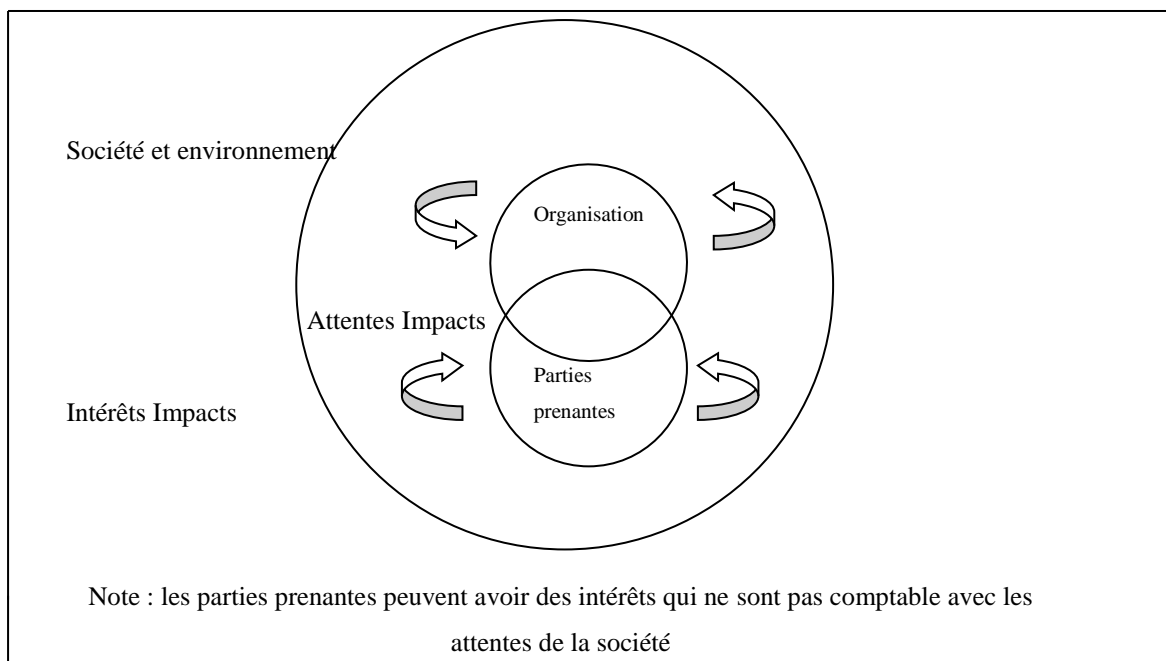


Figure 2 : les relations entreprises-parties prenantes-société (d'après ISO 26000¹)

¹ ISO 26000, adoptée en novembre 2010, est une norme internationale qui fournit une compréhension commune et des lignes directrices, pour tout type d'organisation, en matière de responsabilité sociétale.

Néanmoins, comme l'indique ISO 26000, « *il convient que l'organisation comprenne le lien existant entre les intérêts des parties prenantes qui sont touchées par l'organisation d'une part, et les attentes de la société d'autre part. Bien que les parties prenantes soient intégrées dans la société, elles peuvent avoir intérêt qui ne soit pas en cohérence avec les attentes de la société. Les parties prenantes ont des intérêts qui leur sont propres par rapport à l'organisation et qui peuvent se distinguer des attentes de la société quant au comportement socialement responsable* » (ISO 26000, p.18).

La deuxième vision tient compte aux enjeux de développement durable. Cette approche a remplacé, en Europe, l'approche éthique. Les trois dimensions du développement pourvoir aux besoins de l'ensemble de l'humanité (rôle de l'économie), en sauvegardant l'ensemble des facteurs qui maintiennent la reproduction de la nature (préoccupation écologique), dans des relations sociales d'équité concrétisant la paix et la cohésion sociales (attentes sociales et sociétales), ces termes ont traduites par Elkington (1999) dans la notion de « *bottom line triple* » (triple résultat), traduisant que la performance d'une entreprise doivent se porter dans les domaines économique, social et environnemental. Notre réflexion peut s'étalée davantage, si l'on estime que l'entreprise ne peut être appréhendée séparément de la société. Dans une optique à long terme, cette approche est désignée d'approche de « *soutenabilité* ». Dans cette optique, l'entreprise n'existe que par la société qui l'a donne la possibilité ou l'occasion d'exister, et à laquelle l'entreprise est donc redevable. Le comportement responsable de l'entreprise incite alors à contribuer à la production et à l'entretien de biens communs.

Il est clair que ces approches de la RSE s'intercalent dans la société lorsque les dirigeants des entreprises sont convaincus que leurs firmes ne peuvent dissocier de la société, représentent une partie indissociable du tout. Ces reconsidérations s'insèrent dans les différentes conceptions de la nature de la firme et de sa raison d'être et elles concernent toutes les catégories d'entreprises, quelle que soit leur taille.

3-Les justifications théoriques de la RSE

Additivement à ce qu'a été avancé, le fondement de la RSE renvoi à la représentation de la nature et du rôle de l'entreprise dans la société et de sa raison d'être. Les théories de la RSE s'inscrivent entre deux conceptions opposées de l'entreprise. D'un côté, les théories néoclassiques, qui s'appuient sur le principe basé sur l'efficacité des marchés, contestent toute idée de responsabilité sociale et ne s'intéressent que par les actions qui peuvent générer du profit pour les actionnaires, et estiment que toutes autres actions peuvent potentiellement perturber l'ordre établi, les hommes d'affaires n'ayant pas la nature profonde et sincère pour définir ce qu'est l'intérêt général¹.

De l'autre côté, les approches de tendance « *Business Ethics* », comme nous l'avons vu, considèrent que les valeurs morales doivent diriger les décisions de l'entreprise. La majorité des fondements théoriques se trouvent dans une série continue entre ces deux points opposés. Elles se différencient par le degré d'intégration de l'économique dans le social, de l'entreprise dans la société. Ces approches s'établissent dans des théories de la firme et des organisations qui se basent sur deux modèles opposés : l'un prend en bonne considération les principes de l'individualisme méthodologique, résultat des théories contractuelles de la firme, repose sur une approche économique de l'organisation distincte de la société, mais ayant des relations contractuelles avec elle, et notamment avec « les parties prenantes » ; l'autre, faisant usage de prisme des théories sociologiques néo institutionnelles pour clarifier la recherche de conformité aux valeurs dominantes de la société et les stratégies de légitimation. On a passé de l'approche « *business and society* » à l'approche « *business in society* ».

3-1- L'évocation économique et contractuelle de la RSE

Ce domaine d'analyse s'appuie sur une évocation de l'entreprise comme entité économique privée, concluant des contrats avec divers acteurs ayant chacun leurs propres objectifs. L'engagement de RSE résulte du pouvoir respectif de ces différents acteurs.

3-1-1- optique économique classique de l'entreprise

Dans l'optique économique classique de l'entreprise, la responsabilité sociale de l'entreprise ne s'applique que dans la mesure où le rendement sera satisfaisant pour les

¹ Friedman, M., « Capitalisme et liberté », Robert Laffont, Paris, 1971.

actionnaires, propriétaires de l'entreprise. Les démarches en matière de RSE sont rationnelles et orientées selon un calcul coûts-avantages. C'est le rendement du marché qui garanti la meilleure allocation des ressources et, dans le cas contraire, il appartient à l'État d'en rectifier les conséquences par des mesures directes ou indirectes, destinées à l'orienter.

Cette vision n'est pas inconciliable avec l'intégration d'objectifs environnementaux ou sociaux dans les stratégies des entreprises, mais elle prétend qu'il y ait concordance entre l'intérêt économique et le rendement de l'entreprise, d'une part, et les objectifs des différents acteurs (désignés par l'expression « parties prenantes ») d'autre part ; elle prétend donc que l'on soit dans une optique « gagnante-gagnante », comme le présume la tendance utilitariste de RSE.

3-1-2-Théorie de la dépendance à l'égard des apporteurs de ressources

L'analyse des organisations évoque la théorie de la dépendance vis-à-vis des apporteurs de ressources. Cette théorie subordonne la survie de l'organisation des acteurs à son environnement et proclame que sa pérennité est fonction de sa faculté à maîtriser les demandes de groupes différents, notamment les ressources et le soutien qui sont primordiaux pour sa survie. A cet égard, les actions et les résultats de l'entreprise sont jugés « acceptables » et ses performances sont appréciées à l'aune de critères posés par des acteurs externes. Ces critères sont dissemblables des critères internes d'efficience ou de rentabilité, mais ils déterminent cette dernière ; par exemple, pour avoir le droit de s'installer dans une zone déterminé et d'y jouir des ressources requises à son activité, une entreprise est dans l'obligation, à la demande des autorités locales, y bâtir des infrastructures routières et sanitaires. Si les donneurs d'ordre imposent des critères environnementaux au système de management (certification ISO 14001 par exemple), le sous-traitant est obligé de s'y conformer, sous prétexte de manquer son marché. La faiblesse d'une organisation résulte de son besoin en ressources et de leur contrôle par son environnement. Si des groupes fournisseurs de ressources critiques la manière d'entreprendre ses ressources par une entreprise donnée, ils apposent la survie de l'organisation en péril. Ce danger est spécialement considérable dans le cas des PME/PMI. Les ressources sont, plutôt, relatives au capital financier, mais aussi aux clients (cessation des commandes d'un client important si l'entreprise ne respecte pas les normes qu'il impose).

Cette situation suppose donc que le dirigeant distingue et assimile les demandes des acteurs pour y satisfaire. La théorie de la dépendance par rapport des ressources enregistre la RSE dans la pensée économique traditionnelle des finalités de la firme : les entreprises se lance dans la responsabilité sociétale lorsqu'elles sont obligées sans aucune échappatoire possible de l'assumer, pour répondre aux contraintes et aux attentes des fournisseurs de ressources.

3-1-3- La théorie de l'agence

La relation contractuelle que les dirigeants de l'entreprise créent avec les acteurs de la société est susceptible d'être analysée avec la théorie de l'agence. A partir de Jensen et Meckling¹, la relation d'agence constitue un repère sur lequel se fonde les relations dirigeants-actionnaires et procure un cadre théorique à l'analyse de la « gouvernance des entreprises » ; elle fait reconnaître une vision de l'entreprise appartenant aux seuls actionnaires.

Le but de cette approche est de déterminer les conditions d'un contrôle, par les actionnaires, des dirigeants, qui possèdent d'informations d'une importance utiles et qui essayent d'entamer des stratégies satisfaisant leurs objectifs propres, et non pas à ceux des actionnaires. Afin de réduire ces divergences d'objectifs, les dirigeants doivent s'expliquer de leurs décisions en légitimant qu'elles se concentrent sur la création de valeur pour les actionnaires, qui espèrent des informations fiables et des engagements sur les performances futures ; l'information réclamée par les actionnaires et propagée par les dirigeants joue un rôle capital dans le contrôle des décisions de ces derniers. Les recommandations classiques en matière de gouvernance d'entreprise s'appuient toutes sur cette approche théorique.

Partant du point que les actionnaires (*shareholders*) ne sont pas les seuls préoccupés par les activités de la firme, mais que d'autres acteurs (*stakeholders*) peuvent subir des préjudices causés par le fonctionnement de l'entreprise, la relation d'agence a été étendue à l'ensemble des parties prenantes². La responsabilité de l'entreprise s'analyse alors comme celle des dirigeants, qui sont en relations contractuelles explicites ou implicites avec différents acteurs de la société : actionnaires, créanciers, mais aussi salariés, clients et consommateurs,

¹ Jensen, M. C., Meckling, W. H., « Theory of the firm : Managerial Behaviour, Agency Costs and Ownership Structure », *Journal of financial Economics*, 1976, vol. 3, p.305-360.

² Hill, C. W., Jones, T.M., « Stakeholder Agency theory », *Journal of Management Studies*, 1992, vol. 29, p. 131-134.

fournisseurs, collectivités, ONG... ; il leur appartient aussi de régir ces diverses attentes. Ces acteurs vont jouer un rôle de surveillance, voire d'audit, sur les dirigeants, afin d'éviter les communications mensongères, ils vont s'assurer à ce que les stratégies sociétales s'inscrivent dans le sens de leurs objectifs et ne soient pas un simple moyen pour les dirigeants d'écartier leur responsabilité. La publication des rapports dits de « développement durable » s'insère dans cette relation d'agence. Cet élargissement permet également une relecture du modèle de gouvernance, en plaçant les dirigeants face à de multiples attentes, qui doivent être gérées de manière équilibrée. Il est décrié par les adeptes de la théorie classique, à cause de la prolifération des acteurs qui élargit la multitudes des objectifs – et donc la liberté d'agir des dirigeants à déterminer ce qu'est un accommodement équilibré –, augmente les coûts d'agence et écarte les dirigeants des objectifs des seuls actionnaires.

Le domaine de la théorie de l'agence classique est peu judicieux pour les PME, dont le dirigeant est aussi, en général, le principal actionnaire (ou associé), voire le seul propriétaire. En revanche, si la relation d'agence est élargie aux autres parties prenantes, elle reprend toute sa pertinence dans le contexte des entreprises de la petite dimension.

La théorie des parties prenantes, qui est une référence incontournable pour justifier et définir la RSE, trouve ses racines dans les deux théories contractuelles présentées ci-dessus : la théorie de la dépendance à l'égard des apporteurs de ressources et la théorie de l'agence.

3-2- Les parties prenantes, porteuses d'enjeux

L'individu, la société et l'entreprise sont appelés à s'accoutumer à un entourage novice, celui de la mondialisation et de la complexité, en intégrant une planification raisonnée. La solution proposée est le choix naturel et qui ne permet pas qu'on revienne en arrière amenant à la disparition à terme de l'espèce humaine.

La firme est une unité de la société humaine. Elle agit dans les termes de cette alternative par le biais de la triple question des ressources, des déchets et de la propriété. L'absence des organes étatique d'intermédiation met l'entreprise face aux demandeurs de normes. Le marché devient le seul intermédiaire entre l'entreprise et les consommateurs-salariés-citoyen. La démarche éthique permet d'inclure l'univers des normes dans la logique du marché.

Le marché va réprimander les produits et les producteurs quant au respect des obligations sociales ou environnementales. Celles-ci sont devenues obligatoires par une relation de force et incitent autant sur les valeurs politiques que sur les caractéristiques des produits ou les conditions de leur production. Les valeurs sociales, humanitaires et civiques sont désormais les composantes essentielles du produit, fréquemment sans relation avec sa fonction et ses qualités inhérentes.

Désormais, l'entreprise interagit avec de nombreux acteurs, parties prenantes de la façon dont elle régit la difficile relation entre l'homme et son environnement sociétal et écologique. Désignées « parties intéressées » par certaines normes et organisations internationales, celles-ci porteuses d'une part des enjeux ayant un impact sur le « bien commun ». Elles sont parties prenantes directement ou indirectement des décisions prises par l'entreprise, de ses activités et de leurs impacts. Elles affectent l'organisation et ses activités ou sont affectées par elles.

Les parties prenantes comprennent des acteurs traditionnellement reconnus comme appartenant au périmètre direct ou « périphériques » de l'entreprise. Une partie prenante, très hétérogène, aux acteurs multiples, et moins familière pour l'entreprise, fait irruption sur la scène internationale et sur le marché : la « société civile ».

Le tableau ci après regroupe les différents types de parties prenantes :

Tableau 5 : Les différents types des parties prenantes

Parties prenantes « traditionnelles »	Parties prenantes « périphériques »	Nouvelle Partie prenante La « société civile »
<ul style="list-style-type: none"> • Actionnaires majoritaires • Clients • Administrateurs • Employés • Syndicats • Partenaires <p>D'affaire et Alliances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revendeurs • Fournisseurs • Sous-traitants • Cotraitants • Franchisés • Concurrents • communauté financière, bancaire et assurance 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations industrielles • corps Professionnels • Actionnaires Minoritaires • Gouvernements • Législateurs • Acteurs de régulation • Médias et presse • Lobbying politique • Associations de consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Électorat • Opinion publique • Public • ONG • Riverains (ceux qui sont Autour de l'usine) • Société locale • Associations sans but lucratif • Clubs • Groupes de pression et d'influence • Activistes • Fonds commun de pension, fonds de retraite, fonds d'épargne • Communautés locales et internationales • Retraités • Institution éducatives • Institution scientifique

Source : Olivier du bignon : « mettre en pratique le développement durable », 2002, p.14.

Dans la vision classique, les parties prenantes se limitaient aux actionnaires, aux clients, ensuite au personnel, et en dernier lieu à la communauté. On voyait que ce dernier acteur découlait de « l'extérieur » de l'entreprise. Cette vision appartient au passé.

Le contour « extérieur » à l'entreprise comporter implicitement en effet un périmètre déterminer et connu par avance pour et par l'entreprise. Tandis que ce périmètre modifie et change, évidemment selon les produits, les marchés, les contextes géopolitiques ou culturels, les événements locaux ou mondiaux, mais particulièrement selon des intérêts patrimoniaux des parties prenantes.

Il est plus correct de parler d'un périmètre à géométrie variable. Une partie prenante sera considérée « interne » à l'entreprise si elle a en commun une partie des enjeux introduit par l'activité de l'entreprise sur le compromis d'équilibre, même si généralement cette partie prenante était vue comme « externe ». L'importance de la relation entre l'entreprise et cette partie prenante s'expliquera par l'occurrence et l'importance des impacts mutuels.

En réalité, l'on peut penser que les parties prenantes sont les « actionnaires » de la responsabilité de l'entreprise, autrement dit de son engagement dans un développement durable. Ce lien de ressemblance réside dans l'homonymie anglo-saxonne, devenu évident aux États-Unies au début des années soixante : *stakeholders*, « porteurs d'enjeux », contrairement à *shareholders*, « porteurs de parts ou actionnaires financiers »¹. Elle enlève les oppositions entre libéralisme et communisme, étant donné qu'elle tonifie la libre initiative et la performance dans le partage de la responsabilité d'un patrimoine commun.

La résultante pour l'entreprise est qu'il se trouve une relation de dépendance réciproque serrée entre elle et l'ensemble de ses parties prenantes, cette interdépendance étale celle concernant les *shareholders*, qui supportent les enjeux de propriété financière, et à l'égard desquels l'entreprise assume la responsabilité de développer le profit financier.

Les parties prenantes réclament d'être entendues. C'est un fait objectif. Cette écoute devient une cible vitale pour la performance, l'attractivité, et la pérennité de l'entreprise. Cette reconnaissance va pousser celle-ci à tenter de répondre à leurs besoins et leurs aspirations. Elle doit prendre en compte les impacts économiques, sociaux, sociétaux, environnementaux de son activité et de ses décisions.

¹ Certaines traductions font apparaître la formulation de « parties intéressées »

La difficulté pour l'entreprise est de repérer les parties prenantes représentatives au sein de celles qui s'expriment au nom de la planète : comment en effet apprécier la réelle portée d'un impact sur l'environnement puisque la nature ne donne pas son avis, du moins dans le langage des humains ?

4- Les définitions de La responsabilité sociétale de l'entreprise

Les abstractions de la RSE sont différentes en fonction des époques et cultures. Les polémiques théoriques opposent plusieurs visions: la responsabilité peut être observée comme le résultat d'une contrainte, mais aussi d'une implication; les Anglo-saxons ont tendance à appréhender la RSE comme une implication volontaire, tandis que les Européens (continentaux) l'interprètent plutôt comme une obligation imposée par la loi. D'un côté, on fait confiance aux démarches volontaires ; de l'autre, on réclame des réglementations publiques.

En 2001, la Commission de l'Union européenne avait préconisé une définition de la RSE qui présentait la démarche volontaire de la RSE : « *Etre socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes ; cela suppose l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes.* » Cette acception est toujours très présente dans la représentation de la RSE.

Le comportement socialement responsable d'une entreprise se détermine selon ses attitudes volontaires, ce qui est plus facile pour celles qui ont des activités dans des pays où les socles législatifs en matière sociale et environnementale sont particulièrement bas. Cependant, les évolutions récentes du concept rétablissent la vision institutionnaliste et le rôle de la réglementation.

4-1- la RSE dans la norme ISO 26 000

Après un processus de plus de cinq années d'élaboration, la norme ISO 26 000 sur la responsabilité sociétale des organisations en propose une définition (ISO 26 000, p. 4) qui assure un compromis entre les différentes approches: « *responsabilité d'une organisation vis-*

à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- Contribue au développement durable, incluant la santé et le bien-être de la société ;*
- Prend en compte Les attentes des parties prenantes;*
- Respecte les lois en vigueur et est en accord avec les normes internationales de comportement;*
- Et est intégré dans L'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. »*

On constate, dans cette définition, l'approche "éthique" et "transparente" et la prise en compte des "attentes des parties prenantes" qui représentent, comme on l'a évoqué auparavant, les principes initiaux des représentations anglo-saxonnes de la responsabilité sociétale. Les Européens sont, par ailleurs, réussi à inclure le concept de développement durable et à faire spécifier les limites de l'approche par les parties prenantes pour représenter l'intérêt de la société en général.

Néanmoins, l'approche de la responsabilité sociétale comme solution aux espoirs des parties prenantes demeure amplement dominante dans le texte. La protection, aide financières apportées et la philanthropie, constituant les pierres angulaires de la RSE dans les pays anglo-saxons et plus précisément aux Etats-Unis, n'apparaient que marginalement dans cette définition.

En fait, le courant "Business Ethics" a décliné en même temps et progressivement suite à la construction de la norme pour mettre en place une vision plus institutionnaliste : la conformité à la législation en application et spécialement aux "normes internationales de comportement", autrement dit aux grands textes internationaux opposables comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ou les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Ce recueil de textes du droit international sert de référence commune pour instituer des principes qui doivent s'employer dans tous les pays, même en l'absence de lois nationales les intégrant, ou en l'absence d'autorité pour faire appliquer ces lois, ils définissent les critères sur la base desquels une entreprise peut évaluer ses pratiques environnementales et sociales. C'est sans aucun doute l'un des aspects les plus innovants de ces textes, notamment pour les entreprises qui ont des implantations ou des chaînes d'approvisionnement internationales.

4-2-Définition de la RSE dans la communication de la commission européenne de 2011

Le 25 octobre 2011, La Commission européenne a publié une communication portant sur la RSE, qui exprime une convergence de sa définition de la RSE avec celle de l'ISO 26 000. Il faut souligner l'évolution depuis la dernière communication, publiée en mars 2006. La Commission insiste une autre fois sur le fait que la RSE découlait strictement d'une approche volontaire, à l'inverse aux conclusions du forum "Multistakeholders", qui avait eu lieu après la publication du livre vert de 2001 et la communication de 2002.

Après de nombreuses consultations, la nouvelle communication de 2011 de la Commission européenne décrit ainsi la RSE comme :

La responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. Pour assumer cette responsabilité, il faut au préalable que les entreprises respectent la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux. Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et des consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base, ce processus visant:

- *A optimiser la création d'une communauté de valeurs pour leurs propriétaires/actionnaires, ainsi que pour les autres parties prenantes et l'ensemble de la société ;*
- *A recenser prévenir et atténuer les effets négatifs potentiels que les entreprises peuvent exercer (p. 8) ».*

Comme on le voit, la vision est plus institutionnaliste, puisque la Commission rappelle l'importance du respect de la loi et des conventions signées avec les partenaires sociaux. Elle fait figurer plus explicitement les droits de l'homme dans le champ de la RSE et reconnaît que l'entreprise a des impacts qui peuvent être négatifs. Elle note également que la « complexité de ce processus dépendra de facteurs tels que la taille de l'entreprise et la nature de ses

activités. Pour la majorité des petites et moyennes entreprises, en particulier les micro-entreprises, le processus de RSE restera probablement informel et intuitif. »

Ainsi, après plus de dix années, le concept de RSE s'est précis et les définitions convergentes de l'ISO 26 000 et de la communication 2011 de la Commission européenne permettent d'en dégager trois caractéristiques essentielles :

- *Une responsabilité envers la société qui, au moins, respecte la loi (et les grands textes internationaux) ;*
- *Une responsabilité qui se construit dans un dialogue avec les parties prenantes, sur la base d'une transparence sur les pratiques de l'entreprise et de la publication d'informations non financières;*
- *Une responsabilité de contribuer au développement durable et de recenser, prévenir et réparer les impacts négatifs des activités sur l'environnement, l'emploi et les conditions de travail, les droits de l'homme, la communauté, la lutte contre la corruption, l'intérêt des consommateurs, mais aussi sur la chaîne d'approvisionnement¹.*

La démarche de responsabilité sociétale englobe donc essentiellement deux aspects : ne pas avoir d'impacts négatifs et/ou avoir des impacts positifs sur les domaines clés cités ci-dessus. Cette démarche est relative à des décisions portant sur les comportements, sur les processus opérationnels (production, transports, approvisionnements, distribution) et sur les fonctions supports. Elle concerne aussi l'impact des produits ou des services vendus par l'entreprise, mais le fait de vendre des « produits verts », par exemple, ne suffit pas à qualifier une entreprise de "responsable". La démarche RSE est donc une démarche holistique, qui touche l'ensemble de la stratégie et des fonctions de l'entreprise et qui est impulsée par le dirigeant. Cette responsabilité sociétale est engagée quelle que soit la taille de l'entreprise.

¹ Domaines identifiés dans la communication 2011 de la CE.

Section 2 : L'instrumentation de la démarche RSE

1- Modes de compréhension de la RSE par les PME/PMI

La démarche RSE est comprise de manières très différentes par les PME/PMI. Ces dernières se heurtent à des maintes problèmes pour mettre en route une démarche RSE de qualité : le principal de ces problèmes est le manque de compréhension du phénomène. Ceci est donc suffisamment important pour que nous nous essayions à dessiner une « échelle » des compréhensions de la RSE.

Au premier niveau de compréhension, être socialement responsable consiste pour un bon nombre de PME/PME simplement à apporter du travail à leurs salariés et, au mieux, à créer de l'emploi. Pour les mêmes PME, être éthique c'est respecter les lois de son pays.

À un niveau à peine plus élaboré, la RSE est une démarche caritative : l'entreprise créera alors souvent une fondation qui effectuera des donations.

Au niveau « critères négatifs », on entre ensuite dans la perception basée sur le fait qu'être socialement responsable consiste pour une PME/PME à « ne pas nuire » : ne pas (trop) polluer l'environnement, ne pas (trop) consommer de ressources naturelles non renouvelables, ne pas produire de produits nocifs (armes, tabac, alcool...), etc. Rappelons que les premières interpellations de la société civile à l'encontre des entreprises se sont faites sur cette base.

Le niveau suivant, dit « actions positives », consiste pour les PME/PME à percevoir qu'elles peuvent s'impliquer positivement vis-à-vis des enjeux sociaux ou environnementaux de leur dynamique interne. On a ainsi des exemples de PME/PME qui mettent en place un système intégré de gestion environnementale ou des entreprises qui vont engager dans leur personnel un certain nombre de personnes défavorisées (chômeurs de longue durée, personnes moins valides...) ou mieux, qui vont créer en métier annexe à la PME/PME une « entreprise d'insertion » spécialisée pour mettre au travail ce type de personnes.

Le niveau « impact global » est celui où les PME/PME comprennent qu'elles ont un impact ou une responsabilité au-delà des limites spatiales de leur siège d'activité. On trouve ici, par exemple, les entreprises qui font réaliser des audits en RSE.

2- Le rôle capital du dirigeant dans la mise en œuvre de la RSE

La forte concentration autour du dirigeant de PME, souvent également propriétaire de l'entreprise, se manifeste habituellement par une forte personnalisation des processus de prise de décisions. En d'autres termes, les représentations personnelles qu'il a de la situation de son entreprise et de ce qu'il est possible, opportun ou ordinaire de réaliser pour la gérer vont guider de façon capitale, et généralement ferme, les décisions adoptées dans l'organisation tout entière. C'est ainsi que sa conception personnelle de la RSE va conditionner les formes et l'engagement de la firme.

Or, le monde des PME se distingue par une très grande diversité des profils des dirigeants, tant du point de vue de la formation (technique, scientifique, commerciale, en gestion, etc.) que du parcours professionnel, ou de l'origine sociale. Cela a même amené les spécialistes de la petite entreprise à multiplier les typologies d'entrepreneurs¹, pour essayer de faire sortir des similitudes de comportements basées sur quelques facteurs saillants.

Cette grande variété des profils se traduit, en effet, par une grande diversité des représentations personnelles de l'entreprise, des objectifs à poursuivre et des choix à faire pour bien la gérer. Ainsi, chez certains, l'entreprise est d'abord considérée comme un ensemble de moyens permettant de saisir et valoriser des opportunités d'affaires ; pour d'autres, elle représente plutôt un patrimoine à protéger et développer ; certains tirent une satisfaction particulière de statut social que leur confère la direction de l'entreprise, alors que d'autres ont été poussés à la créer parce qu'il leur était difficile de trouver ou de retrouver un emploi salarié, etc. Ainsi s'opposent ou se mêlent des logiques d'ordre économique ou financier, et des motivations relatives à l'accomplissement personnel.

La conséquence en est que les représentations de l'efficacité, entendue comme l'atteinte des objectifs, sont très hétérogène. En matière de RSE particulièrement, contrairement au discours omniprésent et très calibré diffusé par les grandes entreprises cotées en réponse à la pression sociale et aux obligations légales, la prise de conscience de ces enjeux et leur intégration concrète dans les décisions restent très variables parmi les PME.

Cette hétérogénéité des attitudes et comportement porte, de fait, sur trois éléments relatifs aux représentations des dirigeants, qui peuvent constituer trois types de freins à

¹ Messeghem, K., Sammut, S., *l'entrepreneuriat*, Edition EMS, Cormelles-le-Royal, 2011.

l'engagement : la connaissance même de la notion de développement durable ou de RSE ; l'intérêt d'en faire un cadre d'analyse, qui guide les actions de l'entreprise ; la possibilité de l'intégrer dans les pratiques de gestion.

La méconnaissance du développement durable apparaît comme le premier facteur discriminant. La conception la plus largement répandue se réduit, au moins dans le contexte français, à la dimension environnementale. L'explication en est sans doute la prise de conscience plus récente de l'impact environnementale du développement des sociétés que de sa dimension sociale, qui a été prise en compte, sous des formes et à des degrés divers, par le législateur et les entreprises, au cours des mutations successives du capitalisme. De même, les enjeux économiques sont considérés comme « allant de soi » en contexte de marché. Logiquement, on a ainsi tendance à assimiler le concept récent de DD aux préoccupations les plus récentes, qui sont de nature environnementale.

Intégrer les préoccupations de RSE dans le pilotage de la PME suppose donc souvent, en tout premier lieu, de compléter son information sur l'étendue de cette responsabilité et les formes de son opérationnalisation.

Outre qu'il est diversement défini et bien qu'il le soit, le développement durable, dans son principe même, est par ailleurs diversement intégré dans les préoccupations des dirigeants, dont certains s'interrogent sur l'intérêt, voire la possibilité, « en faire ». La première raison en est le sentiment d'urgence, fréquent dans l'entreprise de petite dimension. L'attention est alors centrée sur le métier et la commercialisation et peu de temps est dégagé pour intégrer d'autres dimensions, en interrogeant les pratiques de gestion habituelles.

Cet intérêt variable peut également s'expliquer, paradoxalement, par l'abondance des références au DD, qui peut créer une certaine lassitude. Le DD est, en effet, devenue un concept valise, sans doute parce qu'en questionnant le modèle traditionnel de développement, il est revendiqué par les militants de causes très diverses, qui se plaisent à les défendre sous sa bannière légitimatrice. Or, l'emploi extensif, pour ne pas dire excessif, du qualificatif « durable », d'une part renforce le doute sur sa signification et, d'autre part, crée un sentiment de saturation, qui ne contribue pas à générer un effet mobilisateur.

La conviction peut alors être confortée, chez certains, que la performance de l'entreprise ne se définit finalement, en contexte de marché, que par la seule performance économique. Au-delà, l'idée même d'une triple performance est parfois jugée utopique, car

elle soumettrait les acteurs à des injonctions paradoxales, car la nature des relations entre les actions et résultats environnementaux, sociaux et économiques ne sont pas clairement établis, et le sentiment qu'il existe une convergence des trois performances est loin d'être partagé.

Enfin, le dirigeant, précisément parce qu'il est en PME, peut parfois ne pas se sentir concerné par l'enjeu du développement durable. En premier lieu, la demande sociale s'est d'abord adressée aux grandes entreprises, plus exposées médiatiquement. Par ailleurs, le volume d'activité plus réduit de la petite organisation génère un niveau absolu d'externalités moins important que celui de la grande firme. La tentation peut aussi être grande de ne pas raisonner en termes d'effets relatifs et de négliger les conséquences cumulées des actions individuelles.

En outre, les craintes pour la pérennité de l'organisation tendent à renforcer les effets de proximité spatiale et temporelle : non seulement la perception de l'environnement a tendance à se réduire aux parties prenantes géographiquement et affectivement les plus proches, mais également, l'attention (et les moyens) étant focalisés sur ce qui semble indispensable à court terme, le principe de solidarité intergénérationnelle a parfois du mal à trouver sa place dans les représentations des acteurs.

Si le principe d'une performance globale n'est pas rejeté, sa poursuite peut être perçue comme un luxe réservé à des organisations solides ou plus grandes. Cependant, le manque de ressources oblige la petite entreprise à s'adapter à l'environnement plus qu'elle ne peut prétendre à le modifier. A l'inverse de la grande firme, qui, du fait de son pouvoir de négociation, peut faire subir et prendre en charge ses « désutilités » par la collectivité, pour la petite entreprise « *les effets nuisibles de son action entraînent une internalisation de ses externalités négatives, que les conséquences s'expriment en termes de baisse de légitimité ou de chute de compétitivité. Elle est en conséquence, a priori, logiquement appelée à être plus consciente (de sa responsabilité sociétale)...dans son propre intérêt* »¹.

Au-delà de la connaissance de ce qu'est le développement durable et des formes de son intégration dans le management des entreprises, l'engagement des PME suppose donc souvent de dépasser les blocages induits par leurs spécificités et leurs conséquences sur la motivation des dirigeants.

¹ Marchesnay, M., « la petite entreprise : sortir de l'ignorance », Revue Française de gestion, 2003, vol.29, n° 144, P. 107-118.

Pour cela, il convient sans doute, d'abord, de repenser la performance, c'est-à-dire le statut des trois dimensions autour desquelles elle s'articule. D'après Capron et Quairel¹ l'économique, l'environnemental et le social sont généralement hiérarchisés par les acteurs, qui leur attribuent diversement le statut d'objectif principal à poursuivre, de condition à respecter et de moyen à utiliser, selon la posture qu'ils adoptent en matière de DD (le tableau 3 illustre les postules du DD).

Tableau 6 : Postures types du développement durable

Objectifs	social		Économie		Environnement	
	Environnement	Économie	Environnement	Social	Économie	Social
Condition	Environnement	Économie	Environnement	Social	Économie	Social
Moyen	Économie	Environnement	Social	Environnement	Social	Économie
Postures types	Humanisme raisonné	Progressisme productiviste	Productivisme éclairé	Utilitarisme Pragmatique	Écologisme radical	Environnementalisme Social
caractéristiques	L'économie est au service de l'homme en tenant compte de la limitation Des ressources Naturelles.	L'utilisation des ressources naturelles est au service de l'homme, dans des conditions économiques imposées et non maîtrisées.	Le travail des hommes doit servir au développement économique tout en tenant compte de la limitation des ressources naturelles.	Les ressources naturelles sont au service du développement économique en respectant les conditions sociales de l'époque.	L'humain se donne pour priorité de protéger la nature dans des conditions économiques. Ques données.	L'activité économique est service de la sauvegarde de l'environnement en respectant des conditions sociales données.

Source: Capron et Quairel, « la responsabilité sociale de l'entreprise ». P. 95.

¹ Capron, M., Quairel-Lanoizelée, F., la responsabilité sociale de l'entreprise, La Découverte, Paris, 2010.

Il convient par conséquent, de rappeler que le DD doit être appréhendé de façon relative. Relative à la combinaison d'objectifs fixée par le dirigeant. Relative à la situation de l'entreprise elle-même et non à une norme extérieure. En d'autres termes, la faiblesse des moyens ne peut être un frein d'objectif à l'engagement, de même que le volume des externalités des grandes entreprises ne peut servir d'étalon de mesure pour les PME.

Dans la pratique, cette conception intégrée de la performance globale reste considérée comme utopique par la plupart des dirigeants de PME, l'observation des dispositifs de déploiement de la RSE montre que la performance globale correspond le plus souvent à des objectifs et mesures juxtaposés plutôt qu'intégrés, et que les dirigeants donnent la priorité aux objectifs économiques lorsqu'il y a dilemme.

3-Les différents types d'engagements

Les PME mettent en œuvre des pratiques responsables soit pour répondre aux attentes nouvelles de la société, soit pour répondre aux contraintes, notamment celles imposées par les grandes entreprises qui intègrent la RSE dans leurs politiques d'achat et/ou de sous traitance¹. Mais la particularité de l'environnement des PME (outils, contraintes, structures, etc.) fait que celles-ci ont des pratiques RSE différentes de celles des grands groupes.

En effet, le manque de temps, le manque de ressources financières, ou de compétences appropriées pour pouvoir gérer les questions de RSE en interne ou communiquer sur leurs actions dans ce domaine sont souvent présentés comme à l'origine des engagements peu formalisés des PME par rapport aux grands groupes.

Ainsi, d'après Novethic², les PME se contenteraient « *d'initiatives du type mécénat local, et non d'une démarche structurée complète en direction de leurs parties prenantes* ». L'enquête de l'Observatoire Européen des PME (OES, 2002) confirme ce constat. Conduite en 2001, sur 7 662 PME européennes (moins de 250 salariés) de 19 pays européens (UE + Lichtenstein, Island, Norvège et Suisse), l'enquête souligne que les activités socialement responsables des PME européennes concernent principalement des activités de parrainage

¹ Brodhag C. « Responsabilité sociétales et développement durable : un enjeu pour les PME », Rapport de recherche, 2012.

² Novethic. « Benchmark européen des outils d'évaluation responsabilité sociale utilisables par les PME », 2003.

local en faveur d'organismes sportifs ou culturels. Pour beaucoup d'entre elles (51% des PME interrogées), il s'agit d'actions qui demeurent isolées, ponctuelles, et de faible impact. Plus encore, l'enquête souligne que 7 PME sur 10 déclarent que ses activités sociales sont sans lien avec les stratégies des affaires et donc déconnectées des visions commerciale stratégiques.

De surcroît, la PME est une organisation centrée autour du chef d'entreprise, celui-ci suffisamment proche de ses employés, a pris l'habitude d'expliquer oralement les changements qu'il impose sans formaliser par écrit sa stratégie. A ce titre, mettre en place une démarche de RSE en PME requiert une approche spécifique, adaptée à cette nature informelle des PME. Elle s'appuie sur la motivation personnelle du dirigeant. Un patron sensible à l'éthique des affaires pourra décider d'allouer des fonds au développement de démarches proactives, au contraire, il peut s'agir d'un frein supplémentaire, s'il ignore ou désapprouve les éventuelles actions environnementales, sociales et sociétales. Ce rôle central du dirigeant de la PME a été souligné par plusieurs travaux théoriques (Berger-Douce, 2008 ; Lapointe et Gendron, 2005) et par plusieurs études à l'instar de l'enquête ACFCI (2006) où 91% des PME interrogées répondent que l'origine de la démarche RSE est la conviction du dirigeant.

Enfin, appuyées sur des systèmes d'informations internes et externes peu complexes et peu organisés, les PME souffriraient d'un déficit de veille environnementale et d'interactions structurées avec *stakeholders*. En particulier, elles ont une connaissance parcellaire des organismes, aides et partenariats institutionnels dans les domaines sociaux et environnementaux¹. Ce manque d'information pourrait être à l'origine du moindre engagement des PME, en termes de RSE, comparées aux grands groupes. En effet, selon l'enquête de l'Insee (2012), 40% des PME n'ont pas entendu parler de la RSE contre 9% des grandes entreprises.

Force est cependant de constater qu'à ces faiblesses s'opposent des atouts qui permettraient aux PME d'être mieux positionnées que les grandes firmes sur certains aspects de RSE. Tout d'abord, elles créent des emplois locaux, sont ancrées dans un territoire qu'elles

¹ Berger- Douce S. (2008). « Rentabilité et pratiques de RSE en milieu PME premiers résultats d'une étude française », Management et Avenir, N°15, p. 9-29.

connaissent et sont plus proches de leurs parties prenantes. En effet, grâce aux contacts étroits que nouent les dirigeants des PME avec leurs parties prenantes, une proximité géographique s'installe permettant à celles-ci une forte insertion régionale. Cette proximité impose ainsi une proximité « morale » ; l'ancrage territorial devient alors un point positif au regard de la RSE. Une enquête menée par Berger-Douce (2008) confirme ce constat, en soulignant que la proximité est souvent mise en l'honneur par les PME, puisque 76,2% des PME de l'échantillon considèrent le développement local comme l'une de leurs préoccupations stratégiques. De plus, les PME disposent d'un atout supplémentaire non négligeable par rapport aux grandes entreprises : leur petite taille leur confère une plus grande capacité de réaction et d'adaptation aux changements.

Dès lors, si un patron décide de s'engager dans la RSE, des actions rapides peuvent être entreprises sans avoir à convaincre toute l'équipe de direction (Berger-Douce, 2008). Plus encore, la PME avec sa petite taille exerce un faible pouvoir sur son environnement. Elle suscite une manifestation moindre de résistance aux changements que la grande entreprise, ce qui lui permet une plus grande appropriation des objectifs du développement durable.

Comme nous venons de le souligner, la politique de RSE en PME est plus dépendante des représentations et de l'implication personnelle du dirigeant qu'en grande entreprise. Il convient tout d'abord de distinguer deux types d'engagements : soit ils correspondent à des objectifs sociaux ou en environnementaux « hors business », c'est-à-dire déconnectés du métier de l'entreprise ; soit ils sont intégrés à ses activités. De fait, lorsque les PME disent « faire de la RSE », elles se réfèrent très souvent à un engagement « externe », c'est-à-dire dans les activités qui cherchent à renforcer les liens avec les communautés locales où elles sont implantées : activités de sponsoring sportif ou culturel, mais aussi partenariats avec des associations environnementales ou œuvrant à l'insertion de publics défavorisés. Ces engagements, de nature philanthropique, ne sont pas alors intégrés dans l'activité de l'entreprise.

Or, la définition de la responsabilité sociétale donnée par ISO 26000, qui fournit un cadre négocié commun tendant à en unifier les conceptions, insiste sur son intégration à l'ensemble des activités de l'organisation. Les objectifs contribuant au développement durable sont, dans cette perspective, pris en compte dans la stratégie. En réalité, le degré

d'engagement de l'entreprise (et son dirigeant) peut être très différent ; il s'inscrit dans un continuum allant d'un engagement proactif et militant à la résistance et au rejet.

Les politiques de RSE s'inscrivent dans un processus de légitimation des entreprises, c'est-à-dire de conformité aux valeurs portées par la société. Les PME ayant une visibilité médiatique moindre, les valeurs du développement durable y sont moins fortement institutionnalisées que dans le champ des grandes firmes. Leur influence est plus faibles, mais elles montent néanmoins en puissance et tendent à s'imposer auprès de tous les acteurs. Les institutions légales ou professionnelles, les parties prenantes, notamment les clients, les milieux fréquentés par les dirigeants intègrent de plus en plus comme « allant de soi » la protection de l'environnement ou la « non discrimination » au travail, par exemple, les engagements RSE peuvent donc être analysés comme les réponses au processus d'institutionnalisation. Dans ce contexte, il est possible de distinguer :

- Les comportements de rejet clair ;
- Des comportements d'évitement, qui ont pour but de rester attentiste en préservant un semblant de conformité aux valeurs, mais sans modifier en rien les comportements effectifs ;
- Des comportements de conformité aux valeurs du développement durable, avec une intégration plus ou moins poussées des trois objectifs de la performance globale dans les politiques de l'entreprise, jusqu'à la mise en place de stratégies d'engagement proactives.

Ne rien faire en se déclarant non concerné est l'une des voies choisies par de nombreux dirigeants de PME. Si cette position devient plus difficile pour les grandes entreprises cotées soumises à l'obligation de rendre compte, dans leurs rapports de gestion, de leur politique environnementale et sociale, elle trouve encore une justification forte dans le milieu des PME, et ce d'autant plus que la taille de l'entreprise est faible : la RSE est très faiblement institutionnalisée en TPE. Elle est ainsi, dans les discours, présentée comme réservée aux grandes firmes.

La pérennisation de l'entreprise, considérée comme la grande priorité à respecter, d'autant plus que les moyens disponibles et les externalités semblent faibles, conduit à écarter l'obligation d'un engagement environnemental et social qui modifie les pratiques habituelles.

Souvent, ce rejet s'appuie également, comme pour les grandes entreprises, sur les contradictions entre le coût des mises en conformité imposées par la législation environnementale et le maintien de l'emploi sur le site concerné.

Les stratégies d'évitement, quant à elles, déguisent la non-conformité en une image de conformité ; elles visent à rendre acceptable le comportement de l'entreprise en ne modifiant que très peu les pratiques effectives. Ces comportements sont surtout mis en œuvre lorsque des pressions fortes s'exercent sur l'entreprise : pression des attentes des parties prenantes, et notamment des grands clients et donneurs d'ordre.

Dans leur gestion « responsable » de la relation client-fournisseurs, les grandes entreprises demandent, en effet, à leurs fournisseurs ou sous-traitants PME de s'engager sur des codes de conduite qui fixent des règles de comportement en matière sociales et environnementales. Ces exigences entrent dans les critères de sélection des fournisseurs, et elles donnent lieu, le plus souvent, à la signature d'un code de conduite intégré au contrat. Cependant, les audits se concentrent essentiellement dans les pays considérés comme « à risque », alors que, dans ceux où la législation est jugée assez exigeante, la signature du code est vue comme suffisante, sans qu'un contrôle effectif ne soit généralement mis en œuvre. Les acheteurs exercent leur contrôle sur les aspects les plus importants pour eux – à savoir la qualité technique, les délais et les prix -, et se contentent d'une conformité apparente pour la qualité sociale et environnementale.

Les stratégies de conformité aux valeurs du développement durable, pour leur part, intègrent à des degrés divers les objectifs environnementaux, sociaux et sociétaux. Elles peuvent concerner les produits, les processus de production des biens ou services, le comportement global de l'entreprise. Elles sont intégrées à l'activité et vont des politiques de retraitement des déchets ou d'éco-efficience (économies d'énergie, de matières premières, d'eau, etc.) à des bouleversements plus importants, comme l'éco-conception des produits, voire la modification du business model.

L'engagement dans des logiques de RSE suppose des investissements corporels et incorporels, parfois des coûts supplémentaires, du temps et des changements organisationnels. Le paradigme économique dominant au sein des PME fait, le plus souvent, du levier de la performance économique une contrainte-clé de leur engagement. Cependant l'objectif de

certaines dirigeants s'inscrivent dans une logique de promotion forte du développement durable, au-delà du seul objectif économique : nous les qualifions de dirigeants militants.

Enfin, les PME sont d'innovation ; elles peuvent apporter de réelles solutions en termes de progrès environnementaux ou sociaux. En effet, le caractère informel des communications internes et la forte insertion régionale des PME facilitent la diffusion et la production de connaissances orientées, explicitement ou non, vers l'innovation ; ils constituent à l'évidence un vecteur essentiel de la promotion et du déploiement des démarches RSE auprès des PME.

Le tableau 7 présente de façon synthétique les différents types d'engagement.

Tableau 7: Typologie de l'engagement RSE des PME

Pressions des parties prenantes	Performance Économique de l'Entreprise	
Fortes	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements importants - Coûts supplémentaires > avantages - Peu d'opportunités sur le marché 	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités fortes sur le marché - Coûts supplémentaires < avantages - Rentabilité attendue de la politique RSE
Faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Rejet ou stratégies engagées si le dirigeant 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies proactives, engagement moyen ou fort
Fortes (notamment des clients)	<ul style="list-style-type: none"> - Évitement, engagement symbolique ou stratégies engagées si le dirigeant est militant 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies proactives, engagement fort

Source : Jean-Marie Courrent : « RSE et développement durable en PME ». p.48.

4-Modes de concrétisation de la RSE par les PME/PMI

Les PME/PMI peuvent se mettre en action dans une démarche RSE de manières très différentes également. Essayons-nous à dessiner une « échelle » des mises en œuvre de la RSE. Le tout premier niveau d'implication en RSE, et celui que n'ont jamais dépassé de nombreuses entreprises, est la rédaction d'une charte éthique ou d'un code de bonne conduite qui déclare un certain nombre d'intentions de l'entreprise concernant les dimensions sociales et environnementales.

Un deuxième niveau d'implication est celui des PME/PMI qui veulent entrer dans une démarche concrète et qui mettent donc en œuvre « un plan de travail », le plus souvent des actions correctives ou constructives qui visent à des objectifs « éthiques ». On citera par exemple, la mise en place d'un « système de gestion environnemental » ou encore la discussion avec un fournisseur les conditions de travail de son personnel. Nous considérons cette démarche comme «deuxième niveau » car la PME/PMI se met en action, mais elle le fait de manière indépendante, non concertée avec d'autres acteurs. Elle décide de ses objectifs, mène ses propres actions, effectue ses propres contrôles et décide des éventuelles mesures correctrices. Les actions mises en œuvre peuvent être tangentielles à son activité (donations, soutien d'une entreprise d'insertion) ou être reliées à son cœur de métier.

Au troisième niveau d'implication, certaines entreprises se dotent d'un système d'évaluation de leur programme éthique. Cet outil de diagnostic peut être tout à fait particulier à l'entreprise ou s'inscrire dans une pratique plus largement répandue en référence à une norme reconnue. On citera comme exemple les normes EMAS ou ISO 14 001 en matière environnementale ou la norme SA 8 000 en matière sociale. Lorsque l'outil de diagnostic est particulier à l'entreprise, il peut s'agir d'une auto-évaluation interne à l'entreprise ou celle-ci peut également faire appel à un cabinet extérieur spécialisé qui effectuera l'évaluation pour le compte de l'entreprise. Lorsqu'il est fait référence à une norme, c'est d'office un organe extérieur qui effectuera les contrôles. Cette évaluation externe peut donner lieu à une certification de l'entreprise ou une labellisation de ses produits.

Un quatrième niveau d'implication est l'intégration de la démarche RSE de l'entreprise dans un véritable système de gestion. Cette approche est beaucoup plus fréquente sur les questions environnementales que sur les aspects sociaux. Quand un système de gestion environnementale est mis en place, ceci implique que la dimension environnementale rentre

en ligne de compte quelle que soit la décision qui doit être prise. À ce niveau, la RSE n'est donc plus une démarche ajoutée à côté du processus de production, elle en fait désormais partie intégrante.

Le cinquième niveau d'implication est celui où l'entreprise, non contente de se soumettre à une norme extérieure à elle et à un contrôle indépendant, va engager un dialogue avec les (ou des) parties prenantes de manière à affiner sa perception des enjeux de sa démarche RSE. Ce dialogue pourra porter sur les objectifs à atteindre, les étapes à franchir, les normes à rencontrer, la qualité du contrôle, la teneur d'une éventuelle communication vers le consommateur... Certaines parties prenantes (ONG, syndicats) peuvent être invitées à effectuer leurs propres contrôles sur base de coups de sonde, en marge de l'audit officiel.

la RSE est née aux États-Unis et elle s'est ensuite étendue à l'Europe, où elle s'est raffinée. Les grandes multinationales l'ont parfois également transplantée dans leurs unités de production situées dans les autres continents. Ces formes nouvelles se caractérisent par un regard que l'entreprise porte sur elle-même. Dans un premier temps, l'entreprise se pose la question des éventuelles nuisances que son processus amène pour la collectivité. Dans un second temps, elle s'interroge sur la manière avec laquelle elle pourrait contribuer activement au bien-être de la société au sens large, et non plus seulement à celui de son personnel. Et dans ce second stade, elle développe une créativité qui va bien au-delà du caritatif traditionnel. Dans ces phases de diagnostic et de créativité, les entreprises impliquent de plus en plus les parties prenantes, c'est-à-dire d'autres acteurs économiques intéressés au comportement de l'entreprise. Le champ éthique propre aux entreprises s'entrecroise avec celui d'autres acteurs économiques. À partir de ces typologies en termes de compréhension et de mise en action de la RSE, nous pouvons approcher une définition de ce phénomène.

4-1-La mise en œuvre de la norme ISO 26 000 dans les PME/PMI

La norme ISO 26000 fournit des lignes directrices sur les principes, les concepts, et les domaines d'action relatifs à la responsabilité sociétale des organisations.

L'opérationnalisation de la définition se fait par l'identification de sept questions centrales constitutives de la RSE et par un ensemble de sept questions centrales constitutives de la RSE et par un ensemble de préconisations pour sa mise en œuvre, tout en étant loin de la

précision procédurale que l'on peut rencontrer dans les autres normes ISO de système de management. Les sept questions centrales sont ; la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques (anticorruption, concurrence...), les consommateurs et l'engagement sociétal (relation avec la communauté).

4-2-Les conditions de mise en œuvre des lignes directrices ISO 26000

L'adoption d'une politique RSE est avant tout liée à l'engagement du dirigeant et ISO 26 000 peut être l'outil qui permet le déploiement d'une politique RSE au sein de l'organisation. Dans une étude approfondie sur l'intégration et la diffusion de la norme ISO 26 000 au sein d'une PME agroalimentaire, P. Gabriel et P. Barret¹ ont mis en évidence les conditions d'acceptation suivantes au sein de l'organisation, le tableau suivant les décrit de la manière suivante :

Tableau 8 : Conditions perçues de la diffusion de la norme ISO 26 000 au sein d'une PME

Conditions d'acceptations	Perceptions négatives	<ul style="list-style-type: none"> - Travail induit important de compréhension et d'adaptation de la norme ISO au contexte de la PME - Paradoxe entre norme universelle et contexte PME très spécifique - Efforts en termes de coûts et de temps
	Perceptions positives	<ul style="list-style-type: none"> - Dimension transcendantale via le projet RSE - Permet de structurer des actions entreprises et de leur apporter de la cohérence
Conditions d'appropriation	Niveau organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits possibles entre l'exigence de performance économique et l'orientation sociétale : intégrer la RSE dans le projet d'entreprise, dans sa stratégie globale
	Implication des dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches top-down
	Implication du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Travail d'explication et de vulgarisation ; apport de la démarche via l'utilité individuelle - Référence de proximité plutôt que référence technique (ISO) : le projet de l'entreprise

Source: Gabriel et BARET : « Diffusion d'une norme RSE au sein d'une entreprise agro-alimentaire : les conditions perçues d'acceptation et d'appropriation de l'ISO 26 000 ».

¹ Gabriel, P., Barret, P., Schäfer, P., « Diffusion d'une norme RSE au sein d'une entreprise agro-alimentaire : les conditions perçues d'acceptation et d'appropriation de l'ISO 26 000 », communication au colloque international du Réseau Entreprise et Développement Durable, Montréal, octobre 2011.

Iso 26 000 joue, chez les PME qui ont déjà engagé des démarches sur certains aspects de la RSE, un rôle d'intégrateur au niveau organisationnel et ouvre l'opportunité d'une visibilité plus grande de ces actions. Cependant, les lignes directrices ISO 26 000 ne définissent pas des exigences, comme dans les normes de systèmes de management plus connues comme ISO 9001 ou ISO 14001. Elles s'articulent très bien avec ces dernières, mais ISO 26 000 n'est pas destinée à être certifiée, ce dernier point soulève de nombreuses questions auprès des PME en quête reconnaissance.

Conclusion

Ce chapitre nous a conduit à montrer, ou à rappeler, en premier lieu, que le concept de RSE, qui interroge les buts et finalités de l'entreprise, est tout aussi pertinent en PME/PMI que dans les grandes firmes.

Les caractéristiques de gestion des entreprises de petite dimension mènent cependant à apercevoir leur responsabilité sociétale, et la façon de la concrétiser, selon des méthodes qui se distinguent de ce qui se pratique dans les organisations de grande taille. En raison de la diversité de leurs profils, les dirigeants ont des conceptions variées de ce qu'il incombe aux PME/PMI d'assurer concernant les répercussions sociales et environnementales de leurs activités : les objectifs recherchés et les façons de considérer la performance se singularisent considérablement d'un dirigeant à l'autre, leurs représentations envers la société sont différentes. Les effets de proximité conséquents dans les petites structures, vont encore diriger les représentations des externalités engendrées par l'entreprise vers les parties prenantes avec lesquelles des liens personnels ont été élaborés et qui sont donc les mieux reconnues : autant la partie prenante est près (géographiquement, affectivement, socialement, etc.), plus ses perspectives peuvent être considérées. Le manque structurel de ressources, élément de dépendance, amène à concevoir la RSE plus comme une contrainte que comme une opportunité d'affaires.

Enfin, la faible spécialisation des tâches et la faible formalisation des processus de prise de décisions peuvent constituer un obstacle au traitement de la complexité des enjeux posés par la RSE, qui nécessitent de dépasser souvent le niveau de la seule intuition.

Tous ces éléments vont avoir des conséquences pratiques, au moment de la mise en œuvre des démarches de la RSE, qui suppose une opérationnalisation adaptée.

CHAPITRE 04 :
L'ETUDE EMPIRIQUE

Introduction

L'interprétation et l'analyse des données de l'enquête faite sur le terrain constituent le dernier aspect à mettre en évidence pour tout travail. Partant du principe que toute réflexion n'aura d'intérêt que si les propositions exploratoires et hypothèses de la recherche soient mises en place et validées.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord présenter les dispositifs entamés par l'Etat algérien en matière du développement durable, puis nous allons exposer un état des lieux de la responsabilité sociétale des PME/PMI en Algérie, et enfin nous allons contempler les pratiques de la RSE - cette notion qui a fait l'objet du chapitre précédent - aux seins des entreprises faisant l'objet de notre enquête, si elles sont prises en considération ou non. Ce concept de RSE est très fréquemment conjugué à celui de développement durable bien que son apparition soit antérieure à la formulation du concept du développement durable.

Nous avons mené une enquête exploratoire auprès de 30 PME évoluent dans des secteurs différents tels que les biens de consommation, les bâtiments et travaux publics, le transport, le commerce et les services. En l'occurrence, notre étude empirique se présente de la manière suivante : Au préalable nous présentons l'attitude générale des PME/PMI à l'égard des principes de RSE ainsi que les types d'actions engagées dans ces entreprises dans le domaine social, environnemental, et relationnel avec les parties prenantes. Et enfin de soulever les contraintes auxquelles elles sont confrontées.

A cet effet, Les questions qui nous préoccupent feront l'objet de divers items, afin de percevoir la présence ou non des pratiques de la RSE aux seins des PME/PMI, autrement dit de voir l'implication de nos PME/PMI en matière du développement durable.

Section 1 : Les dispositifs entrepris par l'État Algérien en matière du développement durable

1-Cadre institutionnel et législatif de politique environnementale en Algérie

Les principes du développement durable ont été intégrés dans les politiques et programmes nationaux de l'Algérie par suite de plusieurs conventions internationales approuvés par l'Etat à partir du commencement du processus de négociation des Conférences Internationales des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement durable, depuis ce temps, l'Algérie essaye à adhérer à l'effort collectif ayant pour but la mise en œuvre des différents traités et Conventions proclamés par la communauté internationale, dans le but d'encourager un développement durable qui prend un grand soin de l'environnement mondial. De ces conventions nous pouvons mentionner la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, et du protocole de Kyoto, la convention de Stockholm sur les produits organiques persistants, la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, et du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) et ses amendements.

A l'instar des pays du monde, l'Algérie est contrainte de relever beaucoup de bravades écologiques. La dégradation de la diversité biologique et la désertification sont des menaces graves pour le développement durable, et les changements climatiques sollicitent une action mutuelle au niveau national et régional favorisant une alliance entre toutes les conventions. Les problèmes d'environnement, d'équité, de lutte contre la pauvreté, de préservation du patrimoine naturel, d'amélioration de la gouvernance, de restructuration économique sont primordiaux lorsqu'on parle du développement durable en Algérie. En respectant fidèlement les instruments internationaux, l'Algérie a adopté la dimension de durabilité dans sa politique nationale de développement à travers ses instruments de planification, afin de conserver l'équilibre entre les impératifs de son développement socio-économique et l'utilisation rationnelle de ses ressources naturelles.

Dans ce sens, l'Algérie a débuté par la création en 2000 du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE dirige la politique environnementale du pays, il comprend 05 départements). Suite à l'interdépendance et la multitude des thématiques environnementales le MATE est censé de coopérer avec les autres

ministères tels que le ministère de l'énergie et des mines, le ministère de l'habitat de l'urbanisme et celui des ressources en eau.

Dans le même temps est parallèlement à cet organisme on trouve l'Observatoire National de l'Environnement et du développement durable créé en 2002 ayant pour tâche de gérer les réseaux d'observation et de mesure de la pollution et de surveillance des milieux naturels. De ce fait, les services régionaux ont un rôle important de réaliser la politique environnementale parmi ces services on trouve les directions de l'environnement des wilayas qui ont un avis consultatif auprès du wali et sont censées de la mise en application de ladite politique, et de l'accompagnement et de la surveillance, du respect des procédures et des normes. Les inspections régionales de l'Environnement (Alger, Oran, Constantine, Annaba, Ouargla) ont pour mission l'inspection et le contrôle du respect de la réglementation environnementale.

En plus, et Pour faire valoir ses compromis l'Etat a initié le plan d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) (2002-2012), ce dernier est le dispositif clé qui décrit la politique environnementale de l'Algérie, issu de la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNE-DD). Il fait allusion au programme d'action dans le contexte de l'environnement à court et moyen terme.

Le plan est structuré autour de quatre objectifs stratégiques :

- Protection de l'environnement global ;
- Protection et amélioration du rendement du capital naturel ;
- Diminution des pertes économiques ;
- Affermissement de la santé et la qualité de vie.

De l'autre côté des objectifs fixés par ce plan, il met en exergue, les mesures institutionnelles et d'accompagnement, les résultats attendus et retrace dans le détail, la nature des domaines et interventions stratégiques.

Dans la période 2000-2010, l'arsenal juridique et réglementaire sectoriel a été considérablement conforté, dans ce cas précis, les pouvoirs publics ont décrété la loi n° 03-10¹

¹ Journal officiel de la République Algérienne N° 43.

liée à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ayant pour objet la mise en application d'une politique nationale de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Cette politique dessine les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement: la protection, la restructuration et la valorisation des ressources naturelles; la restauration des milieux endommagés, la prévention et la lutte contre toute forme de pollution et nuisance, l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie, la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles disponibles.

Ladite loi comporte 114 articles scindés en 8 titres, de manière suivante : Dispositions générales ; instruments de gestion de l'environnement; prescriptions de protection environnementale; protection contre les nuisances; dispositions particulières; dispositions pénales; recherche et constatation des infractions; dispositions finales. La gestion de l'environnement se base sur la détermination de normes environnementales, sur l'aménagement d'un système d'information, sur le devis des impacts environnementaux des projets de développement, sur la définition de régimes juridiques particuliers et sur la collaboration des individus et des associations au titre de la protection de l'environnement. La loi conçoit les recommandations de protection de la diversité biologique, de l'air et de l'atmosphère, de l'eau et des milieux aquatiques, de la terre et du sous-sol, des milieux désertiques, de la mer et du cadre de vie. Elle instaure aussi les recommandations de protection contre les nuisances (substances chimiques, nuisances acoustiques).

Dans le même temps et parallèlement à cette loi, il y en a d'autres lois sectorielles, qui ont été conçues, interdisant les normes d'émissions polluantes de tous types, établissant des instruments de protection des ressources en eau, des sols, des forêts, des écosystèmes et d'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Des instruments financiers nationaux et mesures fiscales appropriés ont également été réquisitionnés pour rétribuer les politiques environnementales. à titre d'exemple, le Fonds National pour la Protection du Littoral et des zones côtières, le Fonds de lutte contre la désertification, le Fonds National de l'Environnement et de Dépollution (FEDEP) ayant pour mission d'inciter les entreprises industrielles à diminuer ou à faire disparaître leurs pollutions, etc. ces fonds sont financés en partie par le produits des taxes écologiques encourageant à la production saine articulée sur le principe « pollueur payeur », qui a été adopté en 2003 en législation.

Ces taxes sont infligées notamment sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement, les émissions atmosphériques et les effluents liquides industriels.

Plus particulièrement, le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) veille à résoudre des problèmes qui ont trait avec le développement durable tels que la pollution industrielle, la protection de littoral et la biodiversité et le perfectionnement de la gestion des déchets. Nonobstant, nous allons aborder deux questions à savoir : le perfectionnement de la gestion des déchets et la pollution industrielle.

Le perfectionnement de la gestion des déchets

Les pouvoirs publics ont promulgué une nouvelle loi sur les déchets, qui est la loi 01-19 du 12 décembre 2001. Cette loi met en exergue de manière explicite les responsabilités de chacun des acteurs du circuit du déchet et entraîne le principe du **pollueur payeur**. Ainsi, la nouvelle réglementation a présenté de manière formelle les catégories de flux de déchets, à savoir : Les déchets ménagers et assimilés, Les déchets spéciaux, et les déchets inertes.

D'après cette loi chacune de ces catégories sera soumise à des règles de gestion implacables, pour éclaircir ce point prenant les deux cas suivants :

- puisque les communes sont les premières responsables du circuit du déchet, elles sont obligées donc de supporter les responsabilités suivantes : réalisation d'un plan de gestion, gestion des déchets ménagers et assimilés, installation et / ou promotion de structures de tri, mission d'information et sensibilisation ;

- les entreprises ne peuvent pas se mettre à l'écart et doivent prendre leurs responsabilités en la matière cela se traduit dans : justification de la gestion de ses déchets, obligation de trier, évacuation des déchets sur des filières agréées.

A côté de cette loi on trouve le Programme National de Gestion intégrée des Déchets Solides Ménagers (PROGDEM), approuvé en 2002, il a avancé de nouvelles techniques de gestion des déchets, notamment la création des centres d'enfouissement technique (CET), dans le but de faire disparaître les décharges sauvages, organiser la collecte, le transport, et l'élimination des déchets solides municipaux dans des conditions garantissant la protection de l'environnement. Dans ce contexte 90 décharges contrôlées ont été créées, ainsi 100 centres

d'enfouissement technique ont été réalisés au niveau des grandes villes, la fermeture et la réhabilitation des 10 grandes décharges sauvages.

De ce qui est de la pollution industrielle

Pour faire face à la pollution causée par les activités industrielles, le MATE a suggéré d'une part des mesures astreignantes avec le renforcement des actes qui réduisent les rejets industriels, voire l'autorisation d'activité suscite l'élaboration d'une étude d'impact. En D'autre part, il a introduit des mesures incitatives au management environnemental en encourageant les entreprises à recourir à un certain nombre d'outils de gestion environnementale mis à leur disposition: audits environnementaux, charte environnementale, contrats de performance dans le cadre duquel elles s'engagent à mettre en œuvre sur cinq ans un plan d'action environnemental.

2-Les solutions adoptées par l'Etat Algérien en matière environnementale

La conscience nationale des risques liés au réchauffement est présente, elle se traduit, au début, par la réalisation du barrage vert dont le programme a été lancé en 1970 pour ralentir l'avancement du désert et pour constituer un véritable puits de carbone étalé sur 1200 km de longueur et une profondeur d'une moyenne de 20 km.

Les apports de l'Algérie s'inscrivant dans le but de contribuer à l'effort global de lutter contre le changement climatique, se traduit par la concrétisation intentionnelle d'une série de mesures brigant à limiter les émissions des gaz à effet de serre. De ce fait, des stratégies et des plans d'action ont été concrétisés dans les différents départements ministériels. Cela se traduit en mai 2015, par un nouveau programme national de développement des énergies renouvelables opté par le Conseil des ministres permettant à l'Algérie d'imprégner une capacité d'origine renouvelable de 22 000 mégawatts dans son mix énergétique à l'horizon 2030.

Ce programme cherche à produire 12 000 mégawatts à l'horizon 2030, traduit la volonté de l'Algérie à investir dans les énergies propres. La réalisation de cet ambitieux programme est déjà opérationnelle, notamment avec la mise en service des centrales photovoltaïques de 1,1 mégawatts à Ghardaïa, d'une centrale éolienne de 10 mégawatts à Adrar, en plus de centrale hybride gaz solaire de Hassi R'mel d'une capacité de 150 mégawatts dont 25 mégawatts en solaire déjà opérationnelle depuis juin 2011.

L'année 2016 a connue le lancement d'une vingtaine de centrales solaires d'une puissance globale de près de 350 mégawatts. De plus, l'Algérie envisage réaliser D'autres centrales photovoltaïques, éoliennes et solaires à concentration seront installées d'ici 2030 pour atteindre les objectifs fixés dans le programme. Par ailleurs, ce programme vise à substituer les centrales électriques fonctionnant avec le diesel avec l'énergie solaire.

Une autre mesure d'atténuation du changement climatique préconisée par l'Algérie celle du projet-pilote de captage et de stockage du carbone lancé au sud, est considéré parmi les premiers au monde en matière de l'enfermement du dioxyde de carbone. Concernant l'utilisation non électrique des énergies renouvelables des subventions considérables ont été offertes à hauteur de (45%) pour les ménages et de (35%) pour les entreprises afin de se doter des chauffe-eau solaires. En outre, il est évident d'observer que la génération de l'électricité en Algérie résulte en quasi-totalité via des centrales fonctionnant avec le gaz naturel, ce qui réduit considérablement l'émission des gaz à effet de serre.

Il en va de même pour les autres départements ministériels comme le ministère de l'Agriculture et de Développement rural ont mené des actions qui s'inscrivent dans la promotion des énergies renouvelables aux régions désertiques et dans les Hauts-Plateaux utilise l'énergie solaire pour l'éclairage et le pompage d'eau potable et l'alimentation artificielle en eau à des fins agricoles. Ces tentatives non seulement tentent à soutenir l'agriculture durable dans les milieux sahariens et dans les Hauts-Plateaux, mais également contribuent à protéger l'environnement en utilisant l'énergie solaire au lieu du diesel.

L'Algérie a ainsi entamé plusieurs actions dans le but de limiter l'utilisation de gasoil en le substituant par des combustibles propres, surtout le GPL et le GNC avec une subvention de l'Etat à hauteur de (50%) du coût du kit GPL/c installé.

Le but du nouveau programme national de développement de l'efficacité énergétique est de réduire la consommation d'énergie de (9%) à l'horizon 2030, et ce, à travers des actions d'optimiser l'utilisation d'énergie dans les secteurs du bâtiment, du transport, des travaux publics et de l'industrie.

De ce qui est du secteur du transport, des dispositifs ont été entamés concernant le développement du transport urbain par un élargissement du transport de masse (tramways,

méto), la création de sociétés publiques de transport urbain dans chaque wilaya, rétablissement du transport par câble et l'utilisation de carburant de substitution (GPL/c et GNC).

Entre autres, des dispositions ont été adoptés par le secteur de l'hydraulique pour résister au période caractérisée par une faiblesse ou insuffisance des précipitations telles que l'optimisation de la consommation de l'eau, le remplacement des canalisations d'eau, l'assainissement des eaux usées et le dessalage de l'eau de mer. Dans le cadre de la gestion des déchets, des centres d'enfouissements ont été créés pour remplacer les décharges sauvages. Il faut aussi citer une action qui nous semble bénéfique qui consiste à la réalisation de centres de tri et des unités de recyclage.

Section 2 : L'étude sur le terrain

1-La responsabilité sociétale des PME/PMI en Algérie

La responsabilité sociétale des entreprises RSE est la prise en compte intentionnelle des soucis sociales et écologiques des entreprises à leurs activités et à leurs relations avec les parties prenantes internes et externes pour répondre de façon absolue aux contraintes juridiques congruentes et d'investir dans le capitale humain.

En suivant la cadence des mutations socioéconomiques incitées, débité de la responsabilité sociétale en Algérie est une action périlleuse. En réalité l'état des entreprises algériennes présenté à la vue se trouve à l'inverse des pratiques reconnues en la matière.

Actuellement tout le monde se met d'accord à considérer que la RSE est la sphère unique des entreprises compétitives. Elle s'épanouie dans des systèmes intensément ancrés dans le chemin du progrès favorable à la liberté et l'initiative privée doté de puissants dévolus sociaux de la position ferme et équilibrée, de respect des droits de l'homme et de la proportion significative sociale. De plus, la RSE est estimé comme l'initiative intentionnelle des entreprises qui s'évoient dans une proactive d'amélioration et d'accumulation de compétences, de maitrise des procédures fiables de production et celle de rassurer le client.

La responsabilité sociétale ses entreprises sollicite d'abord en premier lieu l'estime des prescriptions licites qui prennent le dessus sur les prescriptions intentionnelles.

Le constat des entreprises algériennes présenté à la vue se trouve à l'inverse des évidences, le fait qu'il y a eu une mutation de l'économie dirigée à l'économie libérale, assurée par des normes d'échanges libres. Cette nouvelle orientation est ainsi très vulnérable puisque leurs valeurs ne sont pas actuellement instaurées. Par ailleurs, notre économie n'est pas encore compétitive voire les rouages d'une approche globale, eux-mêmes sont loin d'être appréhendés par la majorité des entreprises à l'exception de quelques unes.

Aussi ces entreprises se tracassent de l'autre situation informelle de marché qui les rend sens aucun doute perplexes. *Ceteris paribus*, les entreprises n'ont pas le choix, et elles sont obligées de garantir leur rôle socioéconomique. Si ce n'est que d'une façon infime, pour les autres qui n'ont pas encore marqué concrètement leur présence au niveau du marché. Cela dit, nul n'est dispensé à se mettre à l'écart sous aucun prétexte.

Dans ce contexte, il s'agit plutôt d'entamer une transformation liminaire destinée à améliorer, par le biais d'une série de réformes qui comportent plusieurs aspects agencées par objectif essentiel et investis par les pouvoirs publics pour rendre l'entreprise plus flexible aux situations propices d'encouragement à investir, de contrôle sociale et de performance.

Par la suite, assister les entreprises qui ont procédé à l'ajustement pour imposer leur compétitivité établie en fonction d'organisation, de compétence technique, la sécurité du produit, et la protection de l'environnement. En dernier lieu, les entreprises qui ont démontré une certaine régularité de mise à niveau et devenues compétitives seront comportées par des outils de contrôle opérant à prendre en bonne considération les normes sociales de travail alignées avec la loi en usage.

Pour faire face à la mondialisation et étant donné que l'Algérie a ratifié des accords de libre-échange avec l'Union européenne et l'OMC, l'entreprise algérienne est contrainte de poursuivre son ajustement pour s'aligner avec sa concurrente en outre-mer, les traits essentiels dont elle doit les assainir sont généralement relatifs à la promotion de l'emploi, la conformité aux normes internationales, la compétitivité, au respect des droits de l'homme, la réduction d'impacts sur l'environnement. A défaut de quoi, leurs produits ne peuvent à aucune mesure rejoindre l'autre côté de la mer.

L'ouverture de l'économie a généré des résultats significatifs concernant les investissements directs à l'étranger. En dépit de la baisse étendue qui a distingué l'investissement étranger en Afrique, l'Algérie, en 2002, à pris la position de leader en matière des investissements étranger.

Plusieurs multinationales réputées par leur démarche RSE sont installées en Algérie en particulier, Peugeot, Renault, Michelin, Danone, Carrefour, BNP.... Il existe en Algérie trois expériences en matière de RSE qui méritent d'être évoquées, la première se rapporte aux entreprises bien qu'elles sont confrontées aux contraintes environnementales et sociales, ceci ne les entravent pas à se développer, tout simplement parce que ces termes font partie de leur politiques générales. Le deuxième n'est pas moins d'importance que le premier, au contraire, il concerne le redoutable groupe Sonatrach qui se préoccupe tellement du développement durable, et bien évidemment les multinationales, la RSE s'inscrit dans leur vision globale.

Normes sociales dans les actions de l'entreprise :

Après la réforme de leur secteur, les PME constituent désormais des structures organisationnelles et économiques indépendantes, cependant, vulnérables malgré l'accompagnement de l'Etat en matière d'assainissement et soutien qui s'est révélé par plusieurs dispositifs mis en place en sa faveur. Cette précarité est essentiellement due à l'essor de l'informel et à l'intrication des pratiques excessives qui mettent sérieusement en péril le fonctionnement organisé des PME, telles que la débandade des cotisations sociale, l'imitation, la concurrence déloyale, etc.... plusieurs enquêtes réalisées en fonction des données de l'ONS ont démontré des pratiques irraisonnables de certaines entreprises qui n'assurent pas leurs employés au niveau de la CNAS. En outre, il est à noter une très faible syndicalisation des salariés des PME, certains employés s'y remettent tous seuls pour assurer l'éducation et la santé, alors que l'UGTA prend en bras de fer le secteur économique publique et délègue le secteur privé à l'embarras des syndicats autonomes.

Par ailleurs, la CNAS en 2004 a inspecté 6712 PME et 39 783 salariés, l'enquête a révélé 11 632 infractions de déclaration des salaires. Ce constat est contradictoire si nous référons au nombre des conventions de l'OIT légiférées par l'Algérie. Toutefois, il est injuste de conjuguer seulement ces violations aux mauvais désirs intentionnels des employeurs, au

contraire, le rôle de l'Etat est impératif en assurant son fonction de régulateur des susceptibles déséquilibres.

La normalisation

La responsabilité sociétale des entreprises se base sur une approche de qualité entièrement en accord avec les normes standards internationales qui enveloppent le processus de fabrication jusqu'à la consommation finale du produit sans dommage aux écosystèmes, les ressources naturelles, et à la biodiversité. En Algérie s'opère trois systèmes de certification : Le système SME du management de l'environnement ISO 14001 version 1996, : le système de management de la qualité SMQ suivant la norme ISO 9001 version 2000 , le référentiel HACCP - analyse des risques et la maîtrise des points critiques, ISO 22000 qui concerne la sécurité des produits alimentaires. Dès la mise en place en 2000 d'un programme d'accompagnement des entreprises pour la certification, six grandes opérations ont toléré la certification de 178 entreprises publiques et privées, 167 entreprises ont été certifiées ISO 9001 pour le système management qualité, six ISO 14001, cinq entreprises en cours de certification ISO 22 000. Une subvention financière de 500 millions de dinars a été accordée pour mettre en œuvre le programme de développement d'un système de normalisation.

Les bornes d'une démarche RSE

En réalité, le principe de RSE en Algérie ne s'évolue pas à la même cadence de celui des pays développés, en conséquence, de plusieurs entraves qui peuvent se résumer :

- Le cout excessif d'alignement aux normes standard et du recours à des organismes étrangers spécialisés pour la certification ;
- Les contrecoups du domaine de l'informel ;
- La contrefaçon ;
- Les défauts d'ajustement et de la certification ;
- Le manque de sollicitude des groupements professionnels ;
- Manque d'attention porté aux parties prenantes.

En Algérie, le marché d'expertise, n'est pas davantage dévolu aux applications soutenues de l'audit environnemental et social dans le domaine du consulting. En même temps, les disparités incontestables dans les mesures de gouvernance aux dépens de la protection de l'environnement et des droits des travailleurs et de l'environnement mettent en

péris les opportunités de l'apparition progressive d'une démarche de responsabilité sociétale des entreprises.

De fait, le plan juridique du système de contrôle et de suivi des avantages fiscaux et parafiscaux des investissements consacrés à soutenir le développement durable, demeure peu important et la législation algérienne n'envisage pas des devoirs de résultats en contrepartie des avantages accordés (emploi de main-d'œuvre locale, exportation, transfert de technologie, formation de personnel.). Les cahiers des charges qui concernent les investissements reconnus aux avantages fiscaux n'agent aucune condition astreignante en ce qui concerne l'estime des normes internationales. Plusieurs entreprises de taille moyenne reconnues aux avantages de l'ANDI utilisent des pratiques du travail occulté (transgression de la législation sociale, salaires sous-évalués, déclaration incomplète du salarié, travail temporaire.). Les aptitudes de l'entreprise à l'égard du respect des droits humains et de l'environnement parviennent promptement à leurs bornes si les autres n'embrassent pas des normes semblables.

2-Présentation de l'étude empirique sur le terrain

Nous avons mené une enquête exploratoire auprès de 30 PME. A ce titre, nous avons utilisé un questionnaire adressé aux dirigeants des PME. Après avoir collecté les données du questionnaire, nous avons calculé les pourcentages relatives à chaque rubrique de réponse concernant l'item considéré, à travers ces taux nous avons pu présenter notre analyse qui consiste à percevoir le degré d'implication de nos PME dans la RSE, et ce, dans le but d'affirmer notre hypothèse majeure qui suggère que les PME ne peuvent contribuer au développement durable si elles ne seraient pas socialement responsable. .

2-1-Méthodologie de l'étude empirique

Pour établir notre étude empirique, nous avons mené une enquête qui s'est réalisée à travers de séjour au sein de nos PME enquêtées via des entretiens semi-directifs et par un questionnaire remis en mains propres aux dirigeants des PME, il y a de dire ici que l'ensemble des dirigeants des PME interviewés sont des clients à l'agence CPA Khémisti où je travail, donc nous n'avons pas eu de problèmes en ce qui concerne le déroulement de l'enquête tant pour les visites que nous y aient réservées que pour le renseignement du questionnaire, d'autant que les questionnaires renseignés nous ont été bel et bien remis à temps.

2-2- Objectif principal de l'enquête

Notre enquête vise à déterminer les pratiques admises dans la RSE aux seins des PME, autrement dit, nous allons voir de près si les actions des PME tendent vers les prescriptions du développement durable, cela s'est réalisé via une démarche simple consiste à exposer un ensemble de démarches de RSE, présentées sous forme d'items, l'ensemble de ces items forme le questionnaire. Les réponses sont positives ou négatives pour l'ensemble des items, cela a été conçu pour ne pas obscuré l'attention de nos récepteurs et de les faciliter la tâche pour embrasser la majorité des questions auxquelles ils ont été destinataires.

2-3-Présentation du questionnaire

Notre enquête s'est réalisée grâce à des entretiens avec les dirigeants des entreprises et un questionnaire remis à ces dirigeants. Majoritairement c'est les propriétaires de ces entreprises, donc ils possèdent l'information nécessaire en matière des actions menées au sein de leurs entreprises. A propos de notre questionnaire, il est de type semi-directif composé d'un ensemble de questions répartis en quatre items¹. Ces items considérés afférents à la RSE ont été prêtés de l'enquête entamé par COI en 2006, par ailleurs, les thèmes sont réparties en quatre rubriques : le premier thème est réservé au comportement général des PME vis-à-vis de la RSE. Le second a pour objectif le traitement des différentes dimensions concernant la RSE et le dernier va aborder les raisons qui empêchent la mise en pratique de la RSE dans les PME.

3- Principales variables de l'analyse empirique

3-1- Description de l'échantillon d'étude

Notre étude s'est réalisée à partir d'un échantillon comportant 30 PME ayant une réputation appréciable au niveau d'Oran, Ces dernières exercent dans des secteurs d'activités différents exposés ci-après, elles sont des entités économiques privées à caractère familial, proviennent des zones industrielles suivantes :

¹ <http://www.cairn.info>, enquête changements organisationnels et informatisation « La RSE et les PME ». (COI, 2006).

- Zone industrielle d'Es Senia ;
- Zone industrielle de Hassi Ben Okba ;
- Zone industrielle de Nedjma ;
- Zone industrielle Hassi Ameur.

De ce qui est des entreprises prestataires de services celles-ci sises approximativement au centre de la ville d'Oran.

Ces PME ont dépassé cinq années d'existence, donc elles ont acquis une certaine expérience, leur permettant d'exercer des actions plus étendues surtout en matière sociale et environnementale.

3-1-1- La taille de l'entreprise

La loi 18/23/01 portant loi d'orientation et de promotion des PME / PMI considère qu'une entreprise est de type très petite entreprise ou micro-entreprise si elle emploie de 1 à 9 personnes avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions de dinars ou un total du bilan n'excédant pas 10 millions de dinars.

Par contre elle est considérée comme une petite entreprise lorsqu'elle emploie de 10 à 49 employés et un chiffre d'affaires annuel de 200 millions de dinars et un bilan n'excédant pas 100.000 de dinars.

Tandis que la moyenne entreprise embauche entre 50 à 250 personnes avec un chiffre d'affaires compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars et dont le total du bilan se situe entre 100 et 500 millions de dinars.

Concernant notre échantillon, il comprend trente (30) PME à savoir :

- Six (6) micros entreprises dont le nombre de leurs employés n'excèdent pas 9 salariés ;
- Seize (16) petites entreprises qui embauchent entre 10 à 49 salariés ;
- Huit (8) moyennes entreprises employant plus de 50 employés.

Il est évident que notre échantillon contient moins de TPE à l'encontre des autres catégories, si nous reprenons les termes de l'Observatoire des PME européennes (2002, page 17) « si on prend en compte la taille des entreprises, la plupart des concepts et des outils relatifs à la RSE ont été développés par et dans le contexte de grandes entreprises. Plusieurs raisons peuvent

être avancées pour expliquer ce fait. D'une part, les grandes entreprises ont un grand public qui génère plus d'intérêt pour leurs actions de RSE. D'autre part, les grandes entreprises sont plus aisément accessibles. », On se référant à ces postulats, nous pouvons dire que cela est largement justifié.

En outre, il y en a une autre raison qui nous a amené vers ce choix, c'est pour éviter les différences de comportements de TPE en matière RSE par rapport aux autres entreprises (PME).

3-1-2- L'âge des PME enquêtées

En ce qui concerne la répartition par catégories d'âge des PME enquêtées, le tableau suivant les résume comme suit :

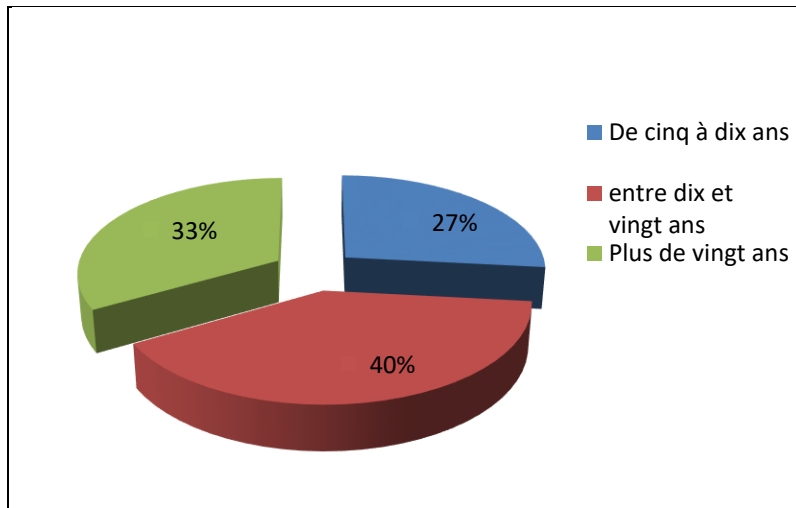
Tableau 9 : Répartition par catégories d'âge des PME enquêtées

Catégorie d'âge/ Nombre de PME	Nombre de PME	%
De cinq à dix ans	8	27 %
entre dix et vingt ans	12	40 %
Plus de vingt ans	10	33 %
Total	30	100 %

Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

Notre échantillon comporte huit (8) entreprises dont leur âge est entre cinq à dix ans. Ainsi que douze (12) entreprises leurs âges varient entre dix ans (10) et vingt ans (20). La dernière catégorie est celle qui comporte dix (10) entreprises ayant dépassées vingt ans (20) d'existence. Le choix de ces catégories d'âges tient au fait que ces entreprises ont dépassées les premières phases de leurs cycles de vie, auraient sans doute accumulées des moyens financiers, techniques et organisationnels pour persister et pérenniser dans un milieu économique instable caractérisé par des fluctuations continues, par ailleurs, la responsabilité sociétale ne peut s'exercer que par une entreprise en parfaite santé, ayant les exigences requises par cette démarche pouvant générées des coûts considérables. Pour bien illustré les catégories d'âges des PME/PMI interviewées nous avons opté pour le graphique suivant:

Graph 1: Répartition par catégories d'âge des PME enquêtées



Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

3-2-Les secteurs d'activité et RSE

Le niveau d'engagement en matière de RSE résulte de secteur d'activité. En réalité, compte tenu de la contrainte d'adopter la RSE et les spécificités d'une industrie, ce dernier se distingue d'un secteur à un autre.

L'utilité pour le découpage sectoriel peut être présentée selon deux éléments pour l'a clarifié. Le premier fait appel au besoin de différenciation des produits, on s'aperçoit actuellement, et dans certains secteur, que l'atténuation de se différencier en fonction des produits et des prix ou même la qualité diminue, peut être remplacé par d'autres éléments qui n'y sont pas de moindre importance ainsi que l'aspect social ou environnemental de leurs procédés de production ou de leurs produits, dans le but de captiver le client surtout qui prête Attention aux caractéristiques des produits faites de manière très fiable voire supporter une telle différence de prix. Il est clair que cet aspect est intimement lié au bien et au secteur de production dont il dépend.

Cela fait référence au « produit de confiance » (production des matelas orthopédiques) ou de produit d'expérience¹ (par exemple un dictionnaire). À l'encontre des entreprises qui

¹ Le « produit d'expérience » qui est initialement acheté avec peu d'information, le consommateur acquérant de l'information sur celui-ci par la consommation, est souvent opposé au « produit de recherche » pour lequel

commercialisent des « biens de recherche », celles qui vendent les produits d'intérêt y sont beaucoup plus disposées qu'aux autres. Pour aller plus loin, un investissement qui prend les enjeux sociaux et environnementaux à sa charge, il peut en avoir un avantage comparatif appréciable au niveau sectoriel. De plus, si les entreprises arrivent à faire connaître, au parties prenantes les risques et les dommages que certains produits peuvent générer, et de moins de moins, d'être en position de recul face aux antagonismes acharnés de leurs parties prenantes. Cette tendance est le fait accompli d'une acceptabilité sociale, cette notion est largement admise au monde des affaires fiables. Et s'avance aujourd'hui comme une méthode plus habile à gagner les parties prenantes. Ce qui révèle concrètement que les projets qui mettent en péril les ressources naturelles par exemple, émission des gazes toxiques, sont davantage méprisés par les parties prenantes.

de ce qui est de notre sujet, les secteurs d'activité auxquels nous y sommes intéressés sont respectivement : l'industrie de biens de consommation, Bâtiments et travaux publics, le transport, le commerce et les services, a vrai dire, nous y sommes obligés de choisir ces activités, tout simplement parce que ces dernières prédominent le tissu économique de la wilaya d'Oran. Le tableau ci-dessous les regroupe de manière suivante :

l'acquisition d'information par l'acheteur est préalable à l'achat. Le « produit de confiance » quant à lui a des qualités qui sont difficiles ou, dans certains cas, impossible à déceler, la décision de l'acheteur est donc dominée par des perceptions relatives aux caractéristiques de confiance ou croyance sur ce bien.

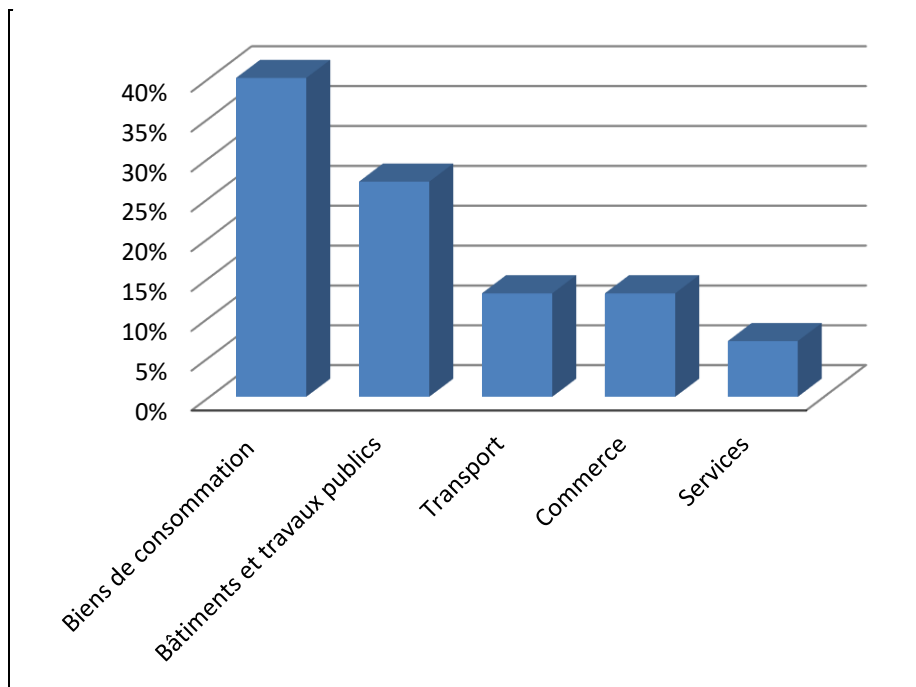
Tableau 10 : Répartition par secteurs d'activités des PME enquêtées

Secteurs d'activité	NOMBRE PME	%
Biens de consommation	12	40 %
Bâtiments et travaux publics	8	27 %
Transport	4	13 %
Commerce	4	13 %
Services	2	7 %
Total	30	100

Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

D'après le tableau de la répartition par secteurs d'activités des entreprises enquêtées, nous avons (40%) des PME qui produisent des biens de consommations incombant de l'industrie alimentaire et l'industrie pharmaceutique. Quant au secteur de construction, nous trouvons (27%) des PME exercent dans le BTP, de ça part le secteur du transport requiert (13%) des PME, de même pour le secteur de commerce regroupant des entreprises qui importent des marchandises destinées à la revente en l'état, sans y apportées des modifications, et en fin, le secteur de service rassemble (7%) des PME, se sont généralement des prestataires de services. Ainsi les données présentées au tableau ci dessus sont illustrées par le graphe suivant :

Graph 2 : Répartition par secteurs d'activités des PME enquêtées



Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

3-3-Les indicateurs de la variable RSE

La RSE peut être définie comme étant la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités commerciales que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Elle recouvre trois dimensions : une dimension environnementale (E), une dimension sociale (S) et une dimension de gouvernance (G) (couramment appelées les facteurs ESG)¹. La dimension environnementale fait usage à l'intégration des raisons ou des motifs afférents à l'environnement dans la conception, la production et la distribution des produits. La dimension sociale fait appel à une gestion proactive des ressources humaines. Et la dimension gouvernance se rapporte aux pratiques à l'égard des actionnaires et peut être étirée à des comportements d'affaires avec la clientèle et les fournisseurs (intégration de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement, etc.).

Pour chacune des dimensions, nous avons déterminé, à partir de notre enquête, des items y afférents, La méthodologie adoptée vise à évaluer l'ensemble des items prises en considération et que nous les avons jugés utiles pour mener une démarche de RSE.

¹ Définition de RSE d'après la commission européenne (2001).

Au total, nous retenons 26 items relatifs aux trois dimensions considérées. Les réponses à les leurs sont par oui ou non. Notre démarche est simple, consiste à concevoir si les actions réclamées par la RSE sont pratiquées dans les PME.

4-Analyse des dimensions de la RSE aux seins des PME

Nous cherchons, dans cette section, à identifier les dimensions de la RSE aux seins PME voulant réellement se lancer dans une démarche de développement durable, en premier lieu nous allons jeter un coup d'œil sur le comportement général de ces PME à l'égard de la RSE, ensuite nous entamerons les différents volets de la RSE au sein de nos PME enquêtées.

4-1- Comportement général des PME vis-à-vis à la RSE

Les entreprises déclarent poursuivre une démarche de responsabilité sociétale dans leurs activités, puisque (93%) des PME affirment entreprendre les pratiques de RSE dans leurs projets, mais en ce qui concerne leurs connaissances d'indicateurs permettant d'évaluer leurs activités en matière de RSE, restent moins identifiés, nous pouvons constater que la majorité des PME ont du mal à les connaître, d'ailleurs, (74 %) ne les y connaissent même pas.

De même, pour les organismes d'appuis et aides en matière de RSE, nous observons que seulement (33%) des PME affirment connaître ces organismes, en contre partie (53%) des PME ont répondu négativement à cette question. Les résultats obtenus sont reportés dans le tableau ci-dessous :

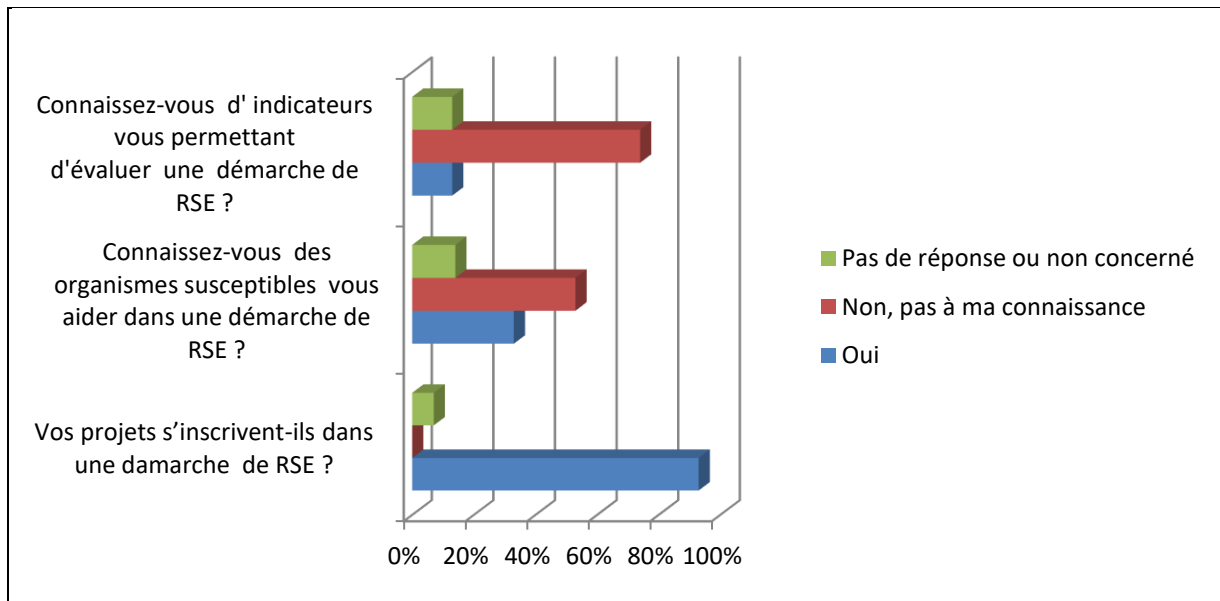
Tableau 11: Comportement général des PME vis-à-vis à la RSE

Réponses Questions	Oui	Non, pas à ma connaissance	Pas de réponse ou non concerné	Total
Vos projets s'inscrivent-ils dans une démarche de RSE ?	93 %	0 %	7 %	100 %
Connaissez-vous des organismes susceptibles vous aider dans une démarche RSE ?	33 %	53 %	14%	100 %
Connaissez-vous d'indicateurs vous permettant d'évaluer une démarche de RSE ?	13%	74 %	13 %	100 %

Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015

Les données présentées au tableau ci-dessous sont illustrées par le graphe suivant :

Graphe 3 : Comportement général des PME vis-à-vis à la RSE



Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

4-2-La dimension environnementale de la RSE dans les PME

La dégradation de l'environnement reflète un ennui aussi bien mondial que local qui tracasse de plus en plus la société, ainsi les clients des PME, faisant partie de la communauté, l'état de l'environnement les y préoccupent aussi. Par ailleurs, de bonnes performances environnementales se révèlent souvent financièrement payantes, voire hors portée pour l'ensemble des PME.

L'efficacité énergétique, la prévention de la pollution, la réduction et le recyclage des déchets peuvent dans la réalité engendrer une diminution conséquente des coûts pour l'entreprise, en outre les PME peuvent avoir des avantages remarquables comme la conformité aux réglementations environnementales, l'amélioration de leurs relations avec la communauté locale, la motivation de leurs salariés et une fidélisation accrue de leurs clients. Tous ces avantages contribuent clairement à la durabilité et au succès à long terme de ces PME.

Toutes les entreprises - peu importe leur taille ou leur secteur - peuvent exercer un impact positif ou négatif sur l'environnement. Les impacts négatifs découlent de la

consommation directe ou indirecte d'énergie et des ressources, la génération de déchets et de matières polluantes et la destruction d'habitats naturels.

Bien que le potentiel de réduction d'impacts environnementaux négatifs soit limité dans les petites entreprises, chaque entreprise peut y contribuer en diminuant sa consommation d'énergie, en réduisant ses déchets et en recyclant les matériaux.

Même les améliorations les plus modestes peuvent créer une différence importante lorsqu'elles sont cumulées aux efforts d'autres entreprises.

Pour analyser le comportement des PME vis-à-vis à leur environnement d'une part, et présenté les actions fiables que les PME sont invitées à les entamer en d'autre part, nous avons adressé un ensemble de questions aux dirigeants des PME et en fonction desquelles nous avons formulé des items environnementaux.

En ce qui concerne les résultats de notre enquête, et en fonction des réponses avancées par les dirigeants des PME, relatives aux items environnementaux considérées, nous pouvons dire qu'ils sont appréciables dans une large mesure et reflètent la bonne volonté des dirigeants pour réduire l'impact environnemental de leurs entreprises, cela se traduit par le taux de réponses formelles par « oui » par rapport aux autres rubriques de réponses en termes de : conservation de l'énergie (87%), réduction et recyclage des déchets (80%), prévention de la pollution (émission dans l'atmosphère et l'eau, rejets d'effluents, bruit) (90%), protection de l'environnement (83%), option de transport durable (70%), en matière de réduction des déchets par exemple, certains responsables des PME nous ont confirmé que leurs entreprises éliminent par elles mêmes leurs déchets. Outre, ils ne cessent de convaincre leurs salariés de l'utilité de telles démarches environnementales permettant de réaliser à l'entreprise une image de marque.

Par ailleurs, le taux de réponses négatives est pratiquement faible, les réponses explicites par « non » ne dépassent pas (17%), sauf pour le dernier item où le taux s'élève à (90%) traduisant l'absence de certification portant sur la gestion environnementale (ISO 14001) pratiquement dans toutes les PME enquêtées, nécessitant bien entendu des moyens financiers considérables, la rubrique « pas de réponse ou non concerné » abrite un pourcentage insignifiant ne dépasse pas le taux de (17%). Il semble donc, que les PME sont globalement et majoritairement concernées par les enjeux environnementaux d'autant que ces engagements sont régis par la loi et prennent de caractères légaux.

Ainsi il faut souligner le nombre significatif des responsables d'entreprises qui mettent en avant le coût très élevé relatif à entreprendre des actions environnementales, il s'en suit que les PME peinent à réaliser de telles démarches. Ces résultats sont reportés dans le tableau suivant :

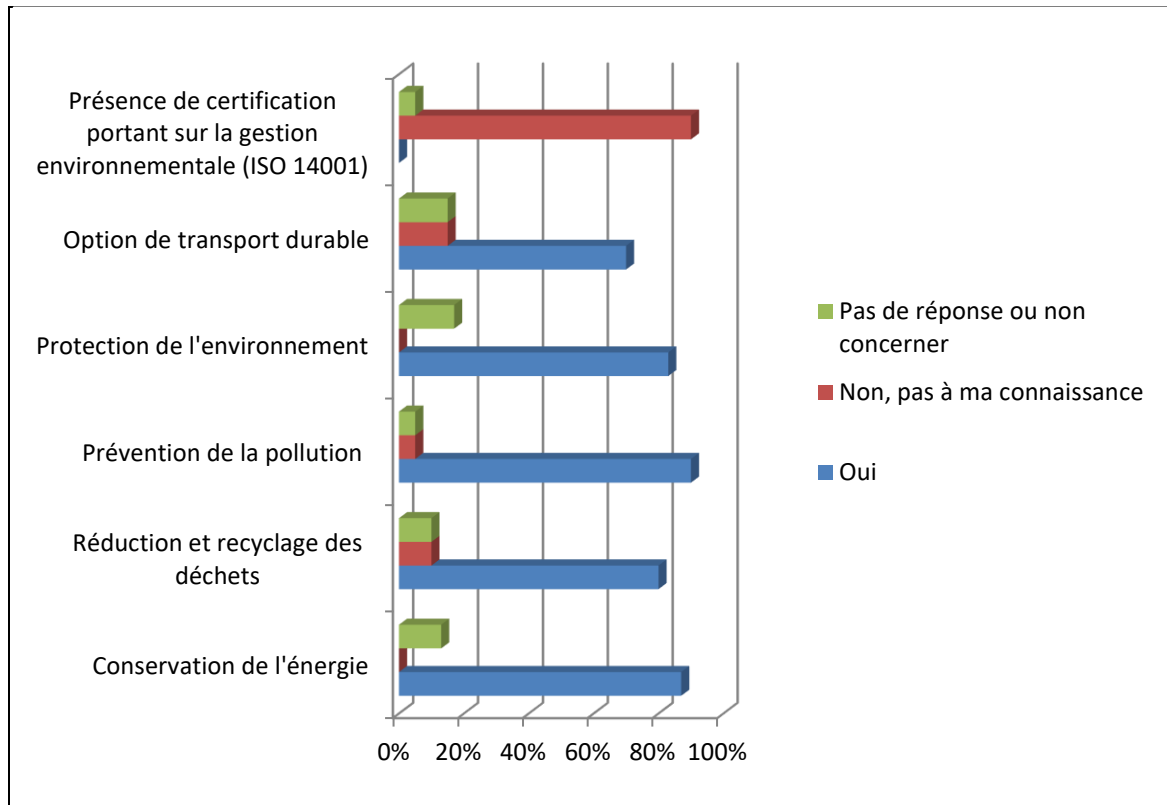
Tableau 12 : Les items environnementaux

items / Réponses	Oui	Non, pas à ma connaissance	Pas de réponse ou non concerné	Total
Conservation de l'énergie	87 %	0 %	13 %	100 %
Réduction et recyclage des déchets	80 %	10 %	10 %	100 %
Prévention de la pollution (émission dans l'atmosphère et l'eau, rejets d'effluents, bruit)	90 %	5 %	5 %	100 %
Protection de l'environnement	83 %	0 %	17 %	100 %
Option de transport durable	70 %	15 %	15 %	100 %
Présence de certification portant sur la gestion environnementale (ISO 14001)	0 %	90 %	10 %	100 %

Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

Ainsi, le graphe suivant illustre bel et bien les résultats obtenus :

Graphe 4 : Les items Environnementaux



Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

4-3-La dimension sociale de la RSE dans les PME

Le progrès et la performance des PME dépendent des connaissances, des compétences, du talent et de la créativité innovatrice et notamment de la motivation de leurs salariés. Le développement de la PME se conjugue, d'une manière incessante, au besoin des personnes sur lesquelles elle peut compter, capables d'exécuter correctement leurs tâches permettant de renforcer leur entreprise.

Certes que la conformité à la législation applicable en matière d'emploi, de lieu de travail, de santé et de sécurité rassure et couvre les besoins de base des salariés, mais ça n'empêche que l'engagement visible envers l'amélioration de leur satisfaction à l'égard de leur travail, de la planification de leur carrière et de leur bien-être personnel démontre qu'ils sont estimés réellement en tant qu'individus – ce qui les pousse à déployer d'avantage des efforts susceptibles la survie même de l'entreprise – dans le cas où il y a une concurrence cruciale. Outre l'implication des salariés permettra à la PME d'obtenir d'avantage de leur part

en termes d'idées, d'engagement et de loyauté, ce qui renforcera sans doute l'efficacité de l'entreprise, les salariés représentent les troupes de première ligne de la plupart des entreprises et sont de ce fait souvent en mesure de détecter - et de résoudre - les problèmes qui surgissent.

A cet effet, le dirigeant de la PME doit instaurer des partenariats internes efficaces avec les salariés de son entreprise, à fin d'y arriver à intérêt à ce que :

- La confiance règne entre les responsables et les salariés ;
- Prendre l'avis des salariés sur les matières commerciales (si cela s'avère utile) et obtenir leur coopération dans les matières importantes pour l'entreprise ;
- Étudié la mesure dans laquelle le plan de carrière et la formation de ses salariés peuvent profiter à long terme à son entreprise.

Des partenariats internes efficaces engendrent pratiquement des relations qui améliorent la flexibilité et la réactivité de l'entreprise ainsi que les échanges de savoir entre les salariés. Des salariés enthousiasmés forment souvent un personnel stable et comblé et participe à construire la bonne réputation de l'entreprise.

A l'instar des items environnementaux, nous avons aussi avancé des items afférents aux actions sociaux de la RSE au niveau des PME.

En ce qui concerne notre travail, nous constatons que les dirigeants accordent une intention remarquable pour créer un contexte de travail fiable et de mettre leurs employés dans des bonnes conditions, cela est évident par le pourcentage de leurs réponses par « oui » aux questions auxquelles ils ont répondu (relatives aux items considérés) et qui sont respectivement : (93%) pour l'amélioration des conditions de travail des opérateurs (conditions de sécurité et santé au travail), (83%) pour le développement des compétences, (80%) pour l'implication des salariés dans le projet d'entreprise), (77%) pour l'utilisation d'outils de travail collaboratif, (97%) pour la diversité de recrutement au niveau d'âge, genre et origine ou handicap, (90%) pour la liberté syndicale, (67%) pour la présence de données centrale sur les ressources humaines, (64%) pour le recours à un projet interne pour améliorer les RH et la formation, à l'exception de l'item concernant le recours aux prestataires externes pour améliorer la formation et les ressources humaines qui s'élève à (10%), en contre partie, les réponses négatives à cet item sont significatives avec un taux de (70%), ce qui révèle que les PME ne recourent pas aux des prestations externes pour améliorer les RH et la formation.

Par ailleurs, la dernière rubrique de réponses qui est « pas de réponses ou non concerné », celle-ci est moins frappante et loge des pourcentages qui varient entre (7%) à (13%).

Il semble donc évident que les PME mènent pratiquement des pratiques sociales avec bien évidemment des taux variant d'un item à un autre, mais il n'empêche qu'elles fournies des considérations sociales appréciables. En revanche, elles sont appelées à intensifier ces actions et investir davantage dans le capital humain qui constitue une pierre angulaire pour tous progrès d'entreprises.

En plus ses actions ne doivent pas être entreprises sous l'angle d'obligation et conformité avec les lois en vigueur, par contre, elles sont obligées de revêtir des actes volontaristes, s'inscrivent dans une thématique qualifiée comme étant une image ou marque déposé de la PME.

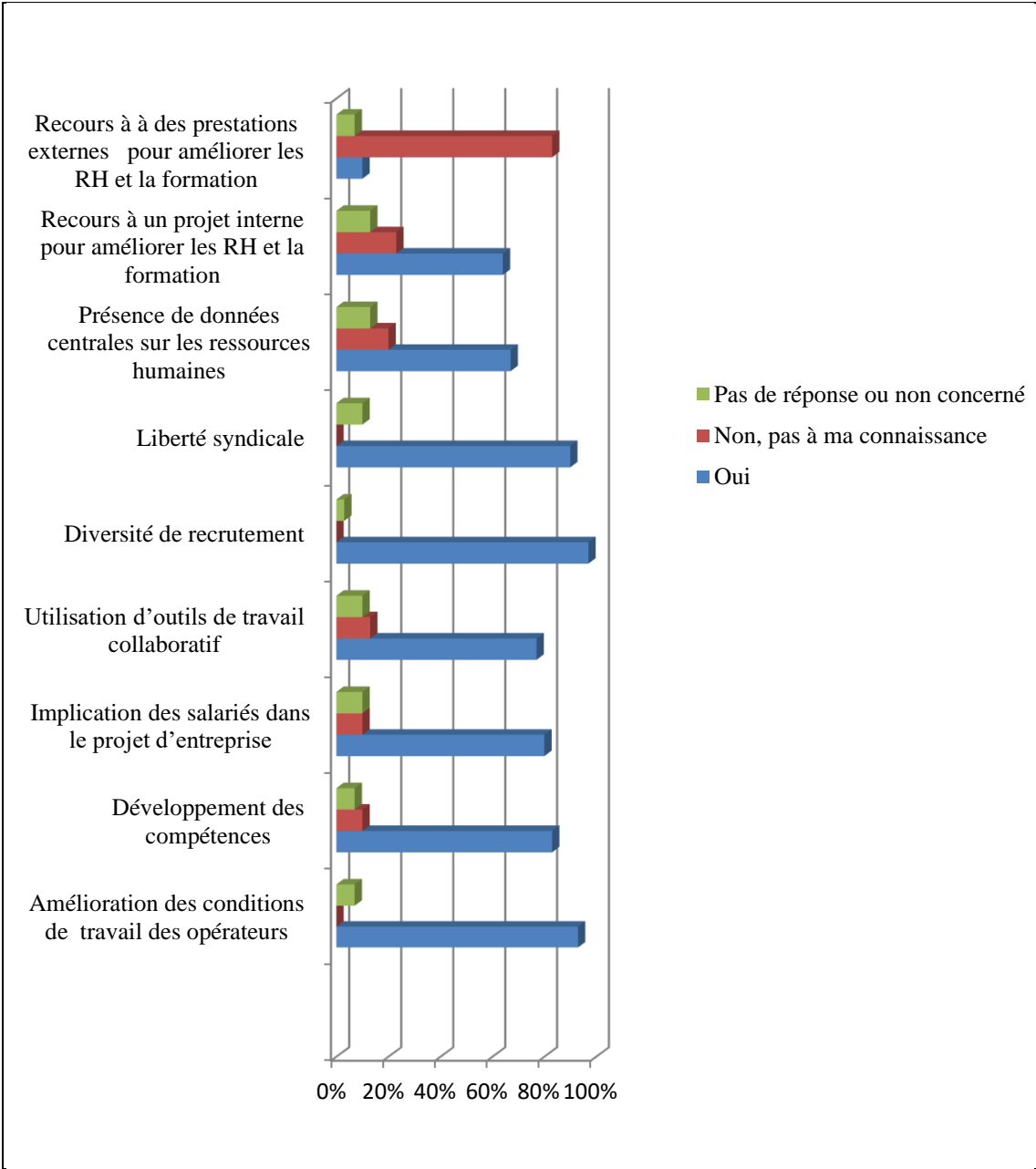
Le tableau suivant regroupe les données avancées ci-dessous :

Tableau 13 : Les items sociaux

Items / Réponses	Oui	Non, pas à ma connaissance	Pas de réponse ou non concerné	Total
Amélioration des conditions de travail des opérateurs (conditions de sécurité et santé au travail).	93 %	0 %	7 %	100 %
Développement des compétences	83%	10 %	7 %	100 %
Implication des salariés dans le projet d'entreprise.	80 %	10 %	10 %	100 %
Utilisation d'outils de travail collaboratif.	77 %	13 %	10 %	100 %
Diversité de recrutement au niveau d'âge, genre, origine ou handicap.	97 %	0 %	3 %	100 %
Liberté syndicale	90 %	0 %	10 %	100 %
Présence de données centrale sur les ressources humaines	67 %	20 %	13 %	100 %
Recours à un projet interne pour améliorer les RH et la formation	64 %	23 %	13 %	100 %
Recours à des prestations externes pour améliorer les RH et la formation	10 %	83 %	7 %	100 %

Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

Graphe 5 : les Items sociaux



Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

4-4-La dimension de gouvernance : relations avec clients et fournisseurs

Les PME/PMI sont principalement des organisations « humaines » qui reposent sur un tissu de relations internes et externes vitales à leur prospérité mutuelle. La gestion de ces relations est souvent déterminante du succès d'une entreprise. De bonnes relations avec les clients et les fournisseurs sont bénéfiques pour les uns comme pour les autres.

Un bon réseau constitue un facteur déterminant du succès d'une entreprise. Un moyen rapide d'améliorer les performances des PME/PMI réclame à partager leurs expériences avec leurs fournisseurs, leurs clients, d'autres entreprises similaires.

Pour préserver la réputation d'entreprise, il est important « d'agir comme il faut » de manière conséquente dans toutes les facettes de ses relations professionnelles. Dans la pratique, Les PME/PMI peuvent bâtir des bonnes réputations en assurant les satisfactions de leurs clients, en réglant les factures ponctuellement et en persévérant dans leurs engagements envers des pratiques commerciales intègres. Ces réputations sont déterminantes pour garantir les succès des PME/PMI sur le marché.

Dans notre cas pratique, nous allons d'abord présenter la dimension clients de la RSE au sein des PME, ensuite nous exposons la dimension fournisseurs de RSE.

4-4-1- Relation avec les Clients

Dans ce domaine, le niveau d'engagement peut être décomposé en deux groupes. Le premier concernant les items suivant : livrer ou fournir des biens ou services dans un délai limité, répondre à une réclamation ou à fournir un service après vente à temps, implication des salariés dans le projet d'entreprise, utilisation d'une gestion informatique intégrée de la relation client, recours à un projet interne pour améliorer la relation client, études des attentes, du comportement ou de la satisfaction des clients, ces deniers ont été bel et bien estimés par les dirigeants et qui ont confirmés (par des taux de réponses positives s'articulant autour de 57% à 90%) avoir procédé à la mise en pratique de ces actions à l'égard de leurs clients.

Le deuxième groupe contient les deux items restant à savoir : L'entreprise se conforme à une norme de qualité et le recours à des prestations externes pour améliorer la relation client, à travers les taux de réponses concernant ces pratiques, nous constatons

malheureusement que (20%) des PME se conforment à la norme de qualité (ISO9001) contre (77%) des PME ne sont pas standardisées à cette norme, faute de quoi leur responsabilité sociétale peut être contestée, de même pour l'autre item relatif au recours à des prestataires externes pour améliorer la relation client, les réponses avancées révèlent que seulement (17%) des PME recourent à des prestations externes pour améliorer la relation client, en contre partie, le taux de réponses négatives à cet item s'élève à (70 %), ce qui révèle que les PME ne demandent pas d'aide auprès des prestataires externes pour améliorer leurs relations avec les clients.

En ce qui concerne les réponses négatives, à l'exception de celles concernant les deux items déjà évoqués au dessus et qui ont enregistré des taux élevés, les autres sont moins significantes et ne dépassent pas le taux de (33%).

Pratiquement, nous pouvons dire que les PME ont des bonnes attentions pour leurs clients, cela se révèle légitime si nous référons au but lucratif des PME pour préserver leur survie et réaliser leur prospérité, nonobstant, la facette durable de ces attentions doit correspondre à des considérations durables ayant pour objet de maximiser la satisfaction des clients même si cela engendre davantage de dépenses, en réalité, la concrétisation de cette satisfaction n'est pas à la portée de toutes les PME/PMI surtout dans les conjonctures de récession où les PME/PMI peinent pour au moins couvrir leurs coûts.

Le tableau ci-après rassemble les résultats évoqués ci-dessous comme suit :

Tableau 14 : Les items de gouvernance concernant la relation avec les clients

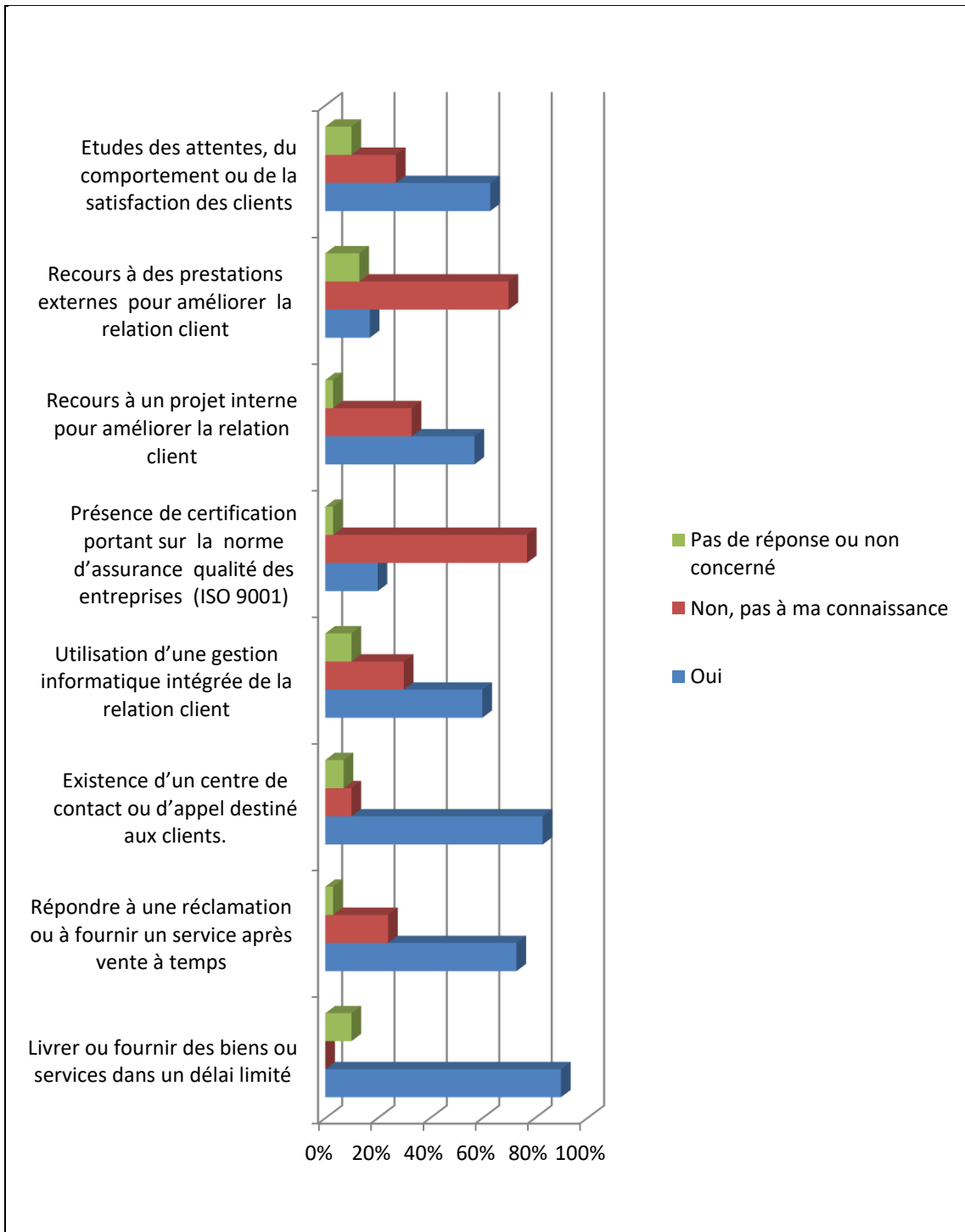
Réponses items	Oui	Non, pas à ma connaissance	Pas de réponse ou non concerné	Total
Livrer ou fournir des biens ou services dans un délai limité.	90 %	0%	10 %	100 %
Répondre à une réclamation ou à fournir un service après vente à temps	73 %	24 %	3 %	100 %
Existence d'un centre de contact ou d'appel destiné aux clients.	83 %	10 %	7 %	100 %
Utilisation d'une gestion informatique intégrée de la relation client	60 %	30 %	10 %	100 %
Présence de certification portant sur la norme d'assurance qualité des entreprises (ISO 9001).	20 %	77 %	3 %	100 %
Recours à un projet interne pour améliorer la relation client.	57 %	33 %	3 %	100 %
Recours à des prestations externes pour améliorer la relation client.	17 %	70%	13 %	100 %
Etudes des attentes, du comportement ou de la satisfaction des clients.	63 %	27 %	10 %	100 %

Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

Pour bien démontré les résultats portés sur le tableau n°14, nous avons opté pour le

graphe suivant:

Graphe 6 : Les items de gouvernance concernant la relation avec les clients



Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015

4-4-2- Relation avec les fournisseurs

Les réponses avancées par les dirigeants des PME montrent l'existence de certaines interactions avec leurs fournisseurs, cela se manifeste par les taux de réponses positives concernant pratiquement tous les items considérés (77 %) pour l'utilisation des contrats-cadres ou de relation de long terme, (83 %) pour la disposition par les fournisseurs d'un système informatique couplé avec celui de l'entreprise), il n'en demeure pas moins que la normalisation des fournisseurs à des normes (citant à titre d'exemple les normes ISO 9001 et ISO 14001) reste au dessous de la moyenne selon le taux de réponses relatifs à cet item (Les fournisseurs se conforment à des normes).

Les résultats concernant ces items sont regroupés dans le tableau suivant :

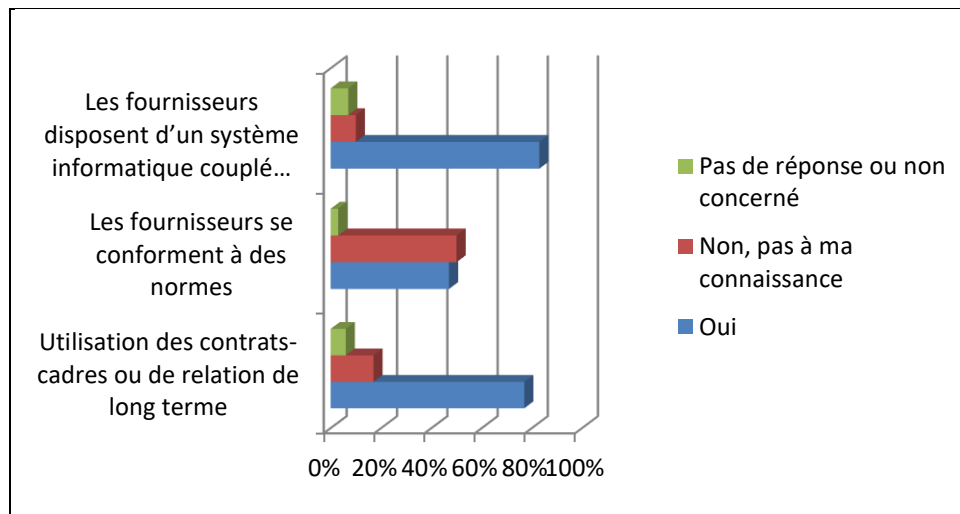
Tableau 15 : Les items de gouvernance concernant la relation avec les fournisseurs

Réponses items	Oui	Non, pas à ma connaissance	Pas de réponse ou non concerné	Total
Utilisation des contrats-cadres ou de relation de long terme.	77 %	17 %	6%	100%
Les fournisseurs se conforment à des normes.	47%	50%	3%	100%
Les fournisseurs disposent d'un système informatique couplé avec celui de l'entreprise.	83%	10%	7%	100%

Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

Pour bien illustrer les résultats portés sur le tableau n°15, nous avons choisi le graphe suivant:

Graphe 7 : Les items de gouvernance concernant la relation avec les fournisseurs



Source: Conception personnelle à partir des données et résultats notre enquête 2014/2015.

5- Les entraves à la mise en œuvre des pratiques de la RSE

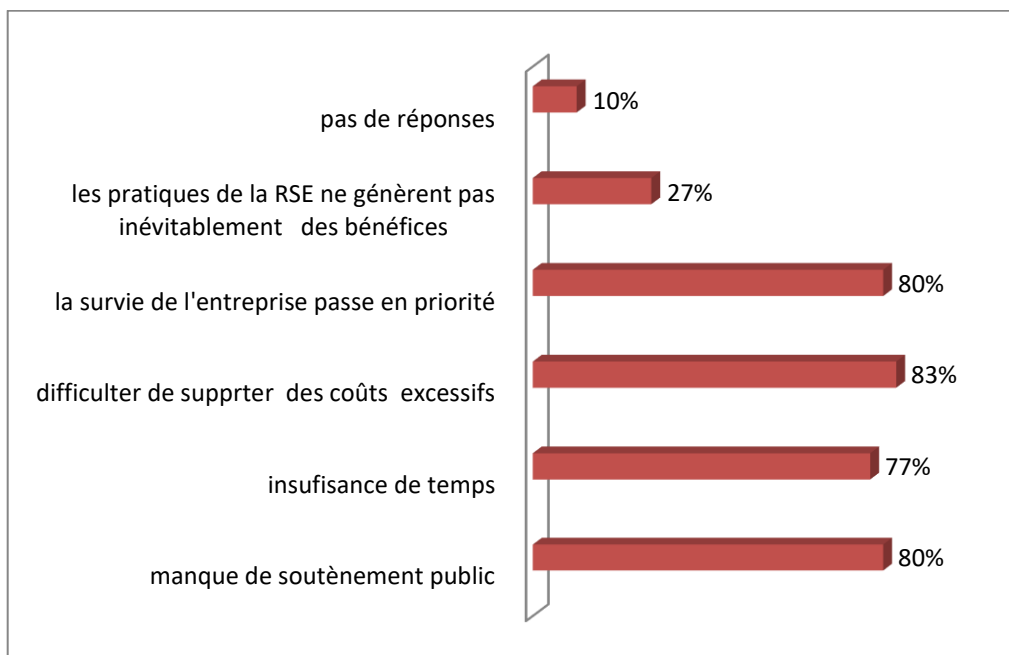
Certes, que la mise en pratique de la RSE dépend de la bonne foi et la volonté des dirigeants des PME envers cette démarche, pour adopter et appliquer les actions réclamées par la RSE. Nonobstant, La RSE ne se limite pas dans le contour de l'entreprise, au contraire elle s'étale et embrasse l'ensemble des acteurs qui ont des interactions avec la PME, donc elle surpasse la bonne conduite de l'entreprise, et fait appel à des enjeux externes à l'entreprise qui peuvent influencer voir entraver la démarche RSE au sein de l'entreprise.

Pour ce qui est des entraves, notre questionnaire n'a pas précisé la nature des obstacles à la mise en œuvre de la RSE, au contraire nous avons laissé le champ libre pour les dirigeants des PME afin de nous faire part des entraves susceptibles d'interrompre leur démarche en matière RSE, nonobstant, nous avons pris en considération que les problèmes qui ont été évoqués à plusieurs reprises, lesquels sont principalement relatifs à la difficulté de supporter des coûts financier excessifs lors de la mise en pratique de la RSE (83%), le manque du d'appui public (80%), l'insuffisance de temps (77%) a été également avancée par les dirigeants comme étant une contrainte considérable pour les PME, afin de se pencher sur les questions de la RSE, surtout lorsque l'entreprise traverse des phases critiques et bien évidemment la survie de la PME demeure l'objectif primordiale de l'ensembles des dirigeants des PME (80%).

Les problèmes purement économiques et de sécurité ne demeurent pas moins contraignants pour les dirigeants des PME. À travers les entretiens menés avec eux, ils nous ont révélé un ensemble de problèmes qui les rendent perplexes, à leurs parts seront exposés après les problèmes d'ordre RSE.

Pour bien présenter les entraves en matière de la RSE, évoquées par les dirigeants des entreprises, nous avons opté pour le graphique suivant :

Graph 8 : Les entraves à la mise en œuvre des pratiques de RSE



Source : Conception personnelle à partir des données et résultats de notre enquête 2014/2015.

En d'autre part, Les entretiens avec les dirigeants des entreprises ont permis de relever un certain nombre de problèmes économiques :

- L'insécurité totale aux seins de quelques zones industrielles telles que Nedjma. Ce phénomène s'est aggravé depuis ces dernières années ;
- Les coupures régulières d'électricité dans les zones, sachant que s'est un élément vital pour l'activité de transformation ;
- Le problème de main d'œuvre. La plupart des entreprises n'ont pas de difficulté à recruter du personnel, du moment que l'offre est nettement inférieure à la demande surtout lorsqu'il s'agit d'un métier qui nécessite pas une haute compétence. Mais

certaines chefs d'entreprises se plaignent du non-sérieux de certains salariés (vol de pièces, d'outils, etc.) ;

- La défaillance du système bancaire. Certains dirigeants d'entreprises déplorent les règles prudentielles donnant accès aux crédits ainsi que les niveaux élevés des taux d'intérêts mais encore la bureaucratie dans le traitement des dossiers, tout cela retarde les activités des PME et freine leur développement ;
- La concurrence chinoise de produits de bas de gamme qui est en train de tuer le tissu industriel national à laquelle s'ajoute celle du secteur parallèle. L'Etat n'a pas créé des outils pour réguler le marché contre les problèmes de la contrefaçon. Les chefs d'entreprises convergent ainsi sur le fait qu'il faudra construire une entente contre les entreprises algériennes pour lutter contre ce fléau qui s'approprie des marchés juteux au détriment des entreprises algériennes.

Certes, que la mise en pratique de la RSE dépend de la bonne foi et la volonté des dirigeants des PME envers cette démarche, pour adopter et appliquer les actions réclamées par la RSE. Nonobstant, La RSE ne se limite pas dans le contour de l'entreprise, au contraire elle s'étale et embrasse l'ensemble des acteurs qui ont des interactions avec la PME, donc elle surpasse la bonne conduite de l'entreprise, et fait appel à des enjeux externes à l'entreprise qui peuvent influencer voir entraver la démarche RSE au sein de l'entreprise.

Conclusion

Cette étude empirique visait à apporter un éclairage et des résultats sur le terrain relatifs aux pratiques RSE des PME. Ce coup de projecteur sur la démarche RSE des PME est nécessaire, puisque les PME s'avèrent être des acteurs économiques majeurs, à ne pas prendre à la légère.

Le gouvernement algérien est entrain de contribuer à développer la culture de la RSE au sein des entreprises et met en place un dispositif juridique encadrant la transparence sociale et environnementale des entreprises.

De leur côté, Les dirigeants interrogés perçoivent l'importance de la responsabilité sociétale aux seins de leurs entreprises, malgré le défaut de quelques caractéristiques appropriées à la démarche de RSE dans les PME, telles que l'absence de normalisation correspondant aux normes ISO 9001 et ISO 14001 et le non recours par les PME, aux prestataires externes en matière d'amélioration de leurs relations avec les client, cela nous paraît justifié si nous prenons en considération le coût financier généré par une telle standardisation, en outre, il faut reconnaître l'insuffisance, voire l'absence de prestataires de services auxquels les PME pourraient se confier en matière de relation avec les parties prenantes (clients). De ce fait, nous concluons que les PME cheminent au moins vers les prescriptions de la RSE selon des degrés d'engagement plus ou moins conséquent d'une entreprise à une autre.

La RSE présente des opportunités sans précédent pour développer des activités à long terme. C'est le moment pour les dirigeants des PME de mettre la RSE sur leur agenda, si elle ne manifeste pas encore dans leur entreprise, sinon, la préserver et prévaloir tout au long de la vie de l'entreprise.

CONCLUSION GENERALE

Avant de terminer et de résumer les résultats auxquels aboutit notre recherche, il est utile de rappeler l'ensemble des étapes que nous avons parcouru. La variété de ces dernières a rendu très difficile la poursuite d'une démarche rigoureuse. La première étape consistait à comprendre le concept du développement durable et la PME/PMI à travers les définitions et théories économiques afférentes, la deuxième étape avait pour objet de traiter la notion de la RSE qui est principalement considérée comme la contribution des organisations au développement durable, et dans laquelle nous avons exposé les différentes approches relatives à ce concept ; malgré que la documentation traitant la RSE se fait rare, donc nous étions obligé de se contenter de ce qu'on avait trouvé.

La dernière étape se focalise sur l'étude empirique qui à son tour s'est effectuée d'une part à travers une présentation des dispositifs entrepris par l'Etat Algérien en matière du développement durable, en d'autre part Par le biais d'une enquête menée sur le terrain ayant pour objet de percevoir le degré d'implication des PME/PMI dans la démarche de RSE.

Nous ne présumons pas avoir accompli adéquatement cette tâche, vu les insuffisances qui peuvent se repérer dans notre travail. Cependant, nous estimons que les résultats dégagés, même s'ils reflètent une certaine simplification dans leur conception, nous espérons au moins qu'ils nous ont permis de palper l'engagement des PME/PMI en ce qui concerne la RSE, qui dépend incontestablement, d'après notre point de vue, des croyances et valeurs originales de leurs dirigeants. Malgré que cette démarche a été conçue au préalable pour les grandes entreprises censées de posséder les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les actions de la RSE. Et faute de l'adopter, les PME/PME non rien de moins contribuer au développement durable. Surtout après l'émergence de la norme ISO 26000 qui concerne la responsabilité sociétale des petites organisations, et qui incite ces organisations d'investir davantage dans les actions d'ordre développement durable.

La PME/PMI a surpassé la grande entreprise au monde entier à partir des années soixante dix, cette entité économique s'est montrée capable à prendre en charge tant de questions qui surmontent de plus en plus les pouvoirs publics telles que la création d'emplois, le développement économique, la faculté de s'adapter aux mutations, l'organisation de travail.

Par ailleurs, mettre en pratique le développement durable demande dans l'immédiat l'acquisition de nouvelles approches, connaissances et compétences de la part du chef d'entreprise. Un besoin de professionnalisation et d'éthique se fait sentir. Les PME/PMI ont aujourd'hui besoin de collaborateurs et prioritairement de managers formés aux enjeux, impacts, fonctionnement et valeurs qu'exprime le développement durable.

Néanmoins, Il est difficile de donner une identité citoyenne à une PME/PMI qui, initialement, au vu et au su de tout consommateur, doit son développement à la maîtrise d'une logique essentiellement économique. En revanche, il existe certaines entreprises qui ont pris conscience des conséquences de leurs actions inscrites dans une logique économique et le monde des valeurs sociale : les actions des entreprises sont plus facilement connaissables par la société, peuvent influencer négativement l'opinion publique et, à travers elle, l'image des entreprises.

En Algérie, Il faut souligner une réalité, selon laquelle la mise en pratique de la RSE n'est pas une chose facile à entreprendre en raison de difficultés qu'affrontent les PME/PMI, pouvant donner fin à la vie de l'entreprise, le centre national du registre de commerce (CNRC), il y a quelques mois a fait état d'une moyenne de 30 000 PME/PMI qui disparaissent chaque année. A ce stade, s'opère le rôle de l'Etat qui ne demeure pas moins important, il doit offrir son soutien pour rassurer la pérennité des PME/PMI, et créé un environnement fiable, approprié et susceptible d'encourager les PME/PMI à entreprendre des actions s'inscrivant dans une optique de développement durable. L'Etat a promulgué une dizaine des lois dans le cadre du développement durable, mais seulement pour son aspect protection de l'environnement. Mais sur le plan de la promotion de l'humain, il reste en retard. Or le développement durable repose sur une législation qui porte en même temps sur les trois piliers bien connus : profit (économie) ; population (droits humains) et planète (environnement).

En revanche, les PME/PMI peuvent, sans attendre l'Etat, prendre l'initiative et se lancent dans le développement durable en entamant des actions qui s'articulent autour de :

- Les PME/PMI doivent tout d'abord s'efforcer d'assurer l'emploi, cela implique en de problèmes avec les employés, de rechercher des solutions autres que les licenciements. Elles doivent ensuite former les employés: formation initiale des jeunes (contrats d'apprentissage, contrat de qualification....). les PME/PMI

contribuent enfin à l'insertion, car un emploi, ce n'est pas seulement recevoir salaire, les PME/PMI doivent créer les conditions d'une gestion des ressources humaines dynamique, susceptible d'améliorer son efficacité par une meilleure adhésion des salariés ;

- Le respect de l'environnement est devenu une réelle préoccupation : surexploitation des ressources naturelles, nuisances liées à la production elle-même (déchets polluant...), production de biens dont l'utilisation ou l'élimination peut avoir des conséquences néfastes pour l'environnement. Les PME/PMI sont confrontées à des règles de plus en plus strictes édictées par le législateur et à des pressions de plus en plus fortes de la part des mouvements écologistes et l'opinion. Elles peuvent aussi anticiper en intégrant ces préoccupations et contribuer ainsi à améliorer leur image ;
- Les attentes des consommateurs ont évolué et sont relayées par des organisations qui savent utiliser les médias et le recourir aux tribunaux. Toute défaillance d'un produit peut avoir de lourdes conséquences pour les PME/PMI, non seulement en termes de dédommagement, mais aussi en termes d'image. Elles doivent donc veiller à rendre ses produits fiables et sûrs au niveau de leur utilisation.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE

1-Comportement général des PME vis-à-vis de la RSE

- Vos projets s'inscrivent-ils dans démarche de RSE ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Connaissez-vous des organismes susceptibles vous aider dans une démarche de RSE ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Connaissez-vous d'indicateurs vous permettant d'évaluer une démarche de RSE ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné

2-La dimension environnementale de la RSE dans les PME

- Conservez-vous de l'énergie dans votre entreprise ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Est-ce que vous réduisez et vous recyclez vos déchets ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
Disposez-vous de procédures relatives à la prévention de la pollution due à :
 - émission dans l'atmosphère et l'eau ?
 - rejets d'effluents et bruit ?Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Est-ce que la protection de l'environnement vous en occupe ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Est-ce que vous optez pour l'option du transport durable ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Votre entreprise se conforme à la norme de gestion environnementale (ISO14001) ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné

3-La dimension sociale de la RSE dans les PME

- Améliorez-vous les conditions de travail des opérateurs en matière de :
Conditions de sécurité et santé au travail ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Développez-vous les compétences de vos employés ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Impliquez-vous vos salariés dans le projet d'entreprise ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Utilisez- vous d'outils de travail collaboratif ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Le recrutement de vos employés connaît-il une diversité concernant :
 - Le niveau d'âge ?
 - Le genre ?
 - Origine ou handicap ?Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Est-ce que vous optez pour la liberté syndicale ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Possédez-vous de données centrales sur les ressources humaines ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Est-ce que vous dotez d'un projet interne pour améliorer les RH et la formation
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Est-ce que vous faites appel à des prestataires externes pour améliorer les RH et la formation
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné

4-la dimension de gouvernance : relations avec clients et fournisseurs

4-1- Relation avec les Clients

- Est ce que vous livrez vos biens ou vos services dans un délai limité ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Répondez-vous aux réclamations des clients à temps ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Est-ce que vous disposez d'un centre de contact ou d'appel destiné aux clients ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Utilisez-vous une gestion informatique intégrée de la relation client ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Votre entreprise se conforme à la norme d'assurance qualité des entreprises (ISO 9001) ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Est-ce que vous dotez d'un projet interne pour améliorer la relation client ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Est-ce que vous faites appel à des prestataires externes pour améliorer la relation client ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Etudiez-vous les attentes, le comportement et la satisfaction des clients ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné

4-2- Relation avec les fournisseurs

- Utilisez-vous des contrats-cadres ou de relation de long terme avec vos fournisseurs ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné
- Vos fournisseurs se conforment-ils à des normes ?
Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné

- Vos fournisseurs disposent-ils d'un système informatique couplé avec celui de l'entreprise ?

Oui Non, pas à ma connaissance Pas de réponses ou non concerné

5- Les entraves à la mise en œuvre des pratiques de la RSE

Quelles sont selon vous les entraves pouvant vous empêcher de mettre en œuvre les pratiques de la RSE ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

BIBLIOGRAPHIE

I-Ouvrages :

- Olivier Dubigeon, Mettre en pratique le développement durable, Ed. V. Mondiale, Paris, 2002.
- Thomas De Koninck, Jean-François De Raymond, Beauté oblige. Écologie et dignité. Manifeste, Ed, Kairos, Paris, 2018.
- François Anctil, Lilian Diaz, Développement durable. Enjeux et trajectoires, Ed, Pul, Paris, 2016.
- Hans Jonas , Principe de Responsabilité , Ed. Cerf, 1997.
- Mayer S., Quelle planète léguerons-nous ? : Environnement, reflet de société, Editions sociales, Paris, 1996.
- Arcimolos C.H, Ferone G.et al. Le développement durable : des enjeux stratégiques pour l'entreprise, Ed. d'organisation, 2001.
- Backer P., Le management vert 2^{ème} Ed.Dunod, Paris, 1998.
- Benaroya F., Echange et éthique, Dree dossiers, fevrier 2002.
- Bonnieux F. et Desaignes B. Economie et politique de l'environnement, Dalloz, Paris,1998.
- John Kenneth Galbraith, Le monde d'une crise à l'autre, 1929-1979, Dunod, Paris.
- P. A Julien et B. Morel, La belle entreprise.
- Wtterwulghe. R, La PME une entreprise humaine, Boek Université, Paris 1998.
- J. Houssiaux, Le pouvoir de monopole, Paris, Sirey, 1958.
- P.A Julien et M. Marchesnay. Ed G Vermette, La petite entreprise (Collection Vuibert Gestion)
- Fritz Schumacher, small is beautiful, Hartely et Marks, publishers, 1973.
- Michael Jensen et al, les chemins de la prospérité, Editions Hachette, 1984.
- Georges de Sainte-Marie, diriger une PME, Edition d'organisation, Paris, 1992.
- Ahmed Henni, le cheikh et le patron, OPU, Alger, 1993.
- A Bouyacoub, La Gestion de l'entreprise industrielle en Algérie. OPU Alger 2 Volumes, 1987.
- Friedman, M., « Capitalisme et liberté », Robert Laffont, Paris, 1971.
- Messeghem, K., Sammut, S., l'entrepreneuriat, Edition EMS, Cormelles-le-Royal, 2011.

- Capron, M., Quairel-Lanoizelée, F., la responsabilité sociale de l'entreprise, La Découverte, Paris, 2010.
- Jean-marie Courrent, RSE et développement durable en PME, Edition de boeck, Paris, 2012.
- Jean Pascal Gond et Jacques Igalens, La responsabilité sociale de l'entreprise, Edition Puf, 2008.
- Pr. A Bouyacoub « Les trois grands reculs de l'économie algérienne 1983- 2003.

II- Revues, Articles et Rapports

- Ignacy Sachs, Coll. Alternatives Economiques, éd. La Découverte, 1997.
- J.E. Bolton. Report of the committee of imaginary on small firms.
- Le magazine Fortune, 2000.
- Guillaume Duval, « les PME, c'est l'avenir : « une illusion qui a la vie dure », alternatives économiques, n°224, avril, Paris, 2004.
- Danièle Linhart, « le travail : quelle place pour les jeunes », problèmes économiques, n° 2460 du 21 février, Paris, 1996.
- OCDE, « perspectives de l'emploi », problèmes économiques, n°2486, du 18 septembre, Paris, 1996.
- Catherine Berthier et Marie-Christine Parent, « création, disparitions et restructurations d'entreprises », Economie et statistique n° 271-272, Paris, 1994.
- Guillaume Duval, « créations d'entreprises : la quantité ou la qualité ? », alternatives économiques, n° 224, avril, Paris, 2004.
- Faouzi Fettat ; Allal Bourahla « Le développement de la PME en Algérie : Atouts et contraintes », Idara n°37, 2009.
- Djilali Liabes, « entreprise, entrepreneurs et bourgeoisie d'industrie en Algérie : quelques éléments pour une sociologie de l'entreprendre », cahiers de CREAD, n° 1, Alger, 1984.
- Walid Laggoune, « la réforme du régime juridique des investissements privés », revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n° 02, mars, Alger, 1989.
- Bahloul et B. hamel, « politique d'ajustement et emploi, cas de l'Algérie », cahiers CREAD, n° 30, Alger, 1992.

- Gendron, C., « enjeux sociaux et représentation de l'entreprise », Revue du Mauss, 2000.
- Jensen, M. C., Meckling, W. H., « Theory of the firm : Managerial Behaviour, Agency Costs and Ownership Structure », Journal of financial Economics.
- Hill, C. W., Jones, T.M., « Stakholder Agency theory », Journal of Management Studies, 1992.
- Marchesnay, M., « la petite entreprise : sortir de l'ignorance », Revue Française de gestion, 2003.
- Brodhag C. « Responsabilité sociétales et développement durable : un enjeu pour les PME », Rapport de recherche, 2012.
- Novethic. « Benchmark européen des outils d'évaluation responsabilité sociale utilisables par les PME », 2003.
- Berger- Douce S. (2008). « Rentabilité et pratiques de RSE en milieu PME premiers résultats d'une étude française », Management et Avenir, N°15.
- Gabriel, P., Barret, P., Schäfer, P., « Diffusion d'une norme RSE au sein d'une entreprise agro-alimentaire : les conditions perçues d'acceptation et d'appropriation de l'ISO 26 000 », communication au colloque international du Réseau Entreprise et Développement Durable, Montréal, octobre 2011.

III- Thèses :

- Mohamed S. Berrached : « La PME/PMI mutations systémiques (défis, enjeux et perspectives d'avenir) », Mémoire, Université d'Oran, Novembre 2009
- BOUKROU Aldjia : « Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans les PME, Mémoire, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Mai 2011
- Marjorie Lercef : « Les petites et moyennes entreprises face à la mondialisation, thèse de doctorat de l'université de Paris 1, janvier 2006.

IV- Textes Législatifs et Réglementaires :

- Bulletin d'informations statistiques n° 15, premier semestre 2009.
- Bulletin d'informations statistiques n° 21, premier semestre 2012.
- Bulletin d'informations statistiques n° 23, premier semestre 2013.
- Décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion de la PME.
- Loi n° 01-18 du 12 décembre 2001, portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME.

- Loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.
- Loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de Travail.
- Loi n° 03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- Le décret N°82-179 du 15/05/1994.
- le décret exécutif N°94/186 du 06/07/1994.
- le décret exécutif N°96/74 du 03/02/1996.
- Article 5 de la loi 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME.
- Article 6 de la loi 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME.

V-Dictionnaires et Encyclopédies

- ABC de l'économie, R Heilbroner / L. Thurin.
- Dictionnaire de l'économie contemporaine : Fernand Baudhin.
- Dictionnaire économique et financier, Bernard / Colli.
- Dictionnaire des termes économiques et commerciaux, M Henni.
- Dictionnaire encyclopédique, Collection Quillet.
- Encyclopédie Economique, Douglas Green Wald, Ed Tendances actuelles, 2 Tomes.
- Site Web

VI-Internet :

- <http://www.cairn.info>, enquête changements organisationnels et informatisation, « La RSE et les PME ». (COI, 2006).
- http://ec.europa.eu/entreprise/csr/index_fr.htm.

Table des matières

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

GLOSSAIRE

INTRODUCTION GENERALE -----	1
CHAPITRE 01 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE : CONCEPT ET SON IMPACT SUR L'ENTREPRISE -----	6
Introduction -----	7
Section 1 : Le développement durable : de quoi s'agit-il ? -----	8
1- Naissance du concept du développement durable -----	8
2- Définition du développement durable -----	12
2-1- Pour y voir plus clair-----	14
2-2- Définition plus pratique-----	16
2-3- Le patron d'abord-----	17
3- Les principes fondateurs du développement durable -----	18
3-1- Le Principe Ethique-----	18
3-2- Le Principe de Précaution-----	18
3-3- Le Principe de prévention-----	20
3-4- Le Principe de responsabilité-----	21
3-4-1- Assurer la solidarité des générations-----	21
3-4-2- Renouveler l'investissement productif et la recherche technologique-----	22
3-4-3- Transmettre le patrimoine collectif-----	22
3-4-4- Permettre la transparence-----	22
3-5- Le Principe d'amélioration continue-----	23
4- Indicateurs du développement durable -----	23
4-1- Définitions et mots clés-----	23
4-2- Indicateurs phares de développement durable-----	24

4-2-1- L'indicateur de développement humain (IDH) -----	24
4-2-2- Les indicateurs de bien-être -----	25
4-2-3- L'empreinte écologique -----	25
4-2-4- Le PIB vert -----	26
Section 2 : L'impact du développement durable sur l'entreprise	28
1- Le Développement durable et la création des valeurs dans l'entreprise	29
1-1- La bonne volonté s'étale -----	29
1-2- Internalisation des coûts cachés -----	30
1-3- Le développement durable et la création d'une valeur globale -----	31
2- Les apports du développement durable -----	32
2-1- L'entreprise responsable fait grossir son attrait -----	33
2-2- L'entreprise responsable augmente son efficacité -----	35
2-3- L'entreprise responsable agrandit sa durabilité -----	37
Conclusion -----	40
<i>CHAPITRE 02 : PME/PMI : ANALYSE THEORIQUE, SPÉCIFICITÉ ET SA REALITE EN ALGERIE</i> -----	41
Introduction -----	42
Section 1 : Analyse théorique de la PME/PMI: -----	42
1- Les carences de la grande dimension -----	43
2- PME/PMI : Résurgence, facteur de transition et avantage -----	46
2-1- Résurgence des PME/PMI -----	46
2-2- PME /PMI élément de transition d'une économie en évolution -----	46
2-3- Vitalité et avantage de la PME/PMI -----	48
3- PME / PMI et théories économiques -----	48
3-1- Théorie des économies d'échelle -----	49
3-1-1- Les économies d'échelle technologique -----	49
3-2- Théorie des interstices et environnement économique -----	51
3-3- Théorie des objectifs de l'entreprise relative à la PME /PMI -----	52
4- Définition et spécificité de la PME/PMI -----	53
4-1- Analyse qualitative et quantitative -----	56

4-1-1- Analyse qualitative -----	56
4-1-2 - Analyse quantitative -----	58
4-2-Spécificité de la PME / PMI -----	60
4-2-1- Au Plan Macroéconomique -----	60
4-2-1-1- Simplicité d'adaptabilité aux mutations imprévisibles du marché-----	60
4-2-1-2- Création et novation technologique-----	60
4-2-1-3- Environnement économique -----	61
4-2-2-Au Plan microéconomique -----	61
4-2-2-1- Le rôle capital de l'entrepreneur-----	61
4- 2-2-2- Rapidité dans le processus de décision -----	62
4-2-2-3- L'individualisation de la gestion -----	62
4- 2-2-4- Un système d'information crédible-----	62
4-2- 2-5- spécialisation du travail insignifiante -----	62
5- PME /PMI et création d'emplois-----	63
Section 2 : PME / PMI en Algérie : Etat des lieux-----	64
1- PME/PMI entre choix économique et contrainte sociale-----	64
1-1- Le raisonnement sociale-----	65
1-2-Le raisonnement économique -----	66
2- La naissance de la PME/PMI en Algérie-----	67
3- Perspective sur les PME en Algérie-----	69
4- La PME et La création d'emplois en Algérie-----	72
5-Les dispositifs d'aide et d'assistance aux PME/PMI-----	73
6- Les entraves du secteur de la PME/PMI en Algérie-----	76
Conclusion:-----	78
<i>CHAPITRE 03: LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES PME/PMI:-----</i>	79
Introduction:-----	80
Section 1 : La RSE des PME/PMI : Approche théorique et définition-----	81
1- Genèse de la responsabilité sociétale de l'entreprise-----	81
2- La RSE : de l'éthique des entreprises au concours au développement durable-----	81
3-Les justifications théoriques de la RSE-----	85

3-1- L'évocation économique et contractuelle de la RSE -----	85
3-1-1- Optique économique classique de l'entreprise -----	85
3-1-2- Théorie de la dépendance à l'égard des apporteurs de ressources -----	86
3-1-3- La théorie de l'agence -----	87
3-2- Les parties prenantes, porteuses d'enjeux -----	88
4- Les définitions de La responsabilité sociétale de l'entreprise -----	92
4-1- la RSE dans la norme ISO 26 000 -----	92
4-2- Définition de la RSE dans la communication de la commission européenne de 2011 -	94
Section 2 : L'instrumentation de la démarche RSE -----	96
1- Modes de compréhension de la RSE par les PME/PMI -----	96
2- Le rôle capital du dirigeant dans la mise en œuvre de la RSE -----	97
3- Les différents types d'engagements -----	101
4- Modes de concrétisation de la RSE par les PME/PMI -----	107
4-1- La mise en œuvre de la norme ISO 26 000 dans les PME/PMI -----	108
4-2- Les conditions de mise en œuvre des lignes directrices ISO 26000 -----	109
Conclusion -----	111
CHAPITRE 04 : L'ETUDE EMPIRIQUE -----	112
Introduction: -----	113
Section 1 : Les Dispositifs entrepris Par L'État Algérien en matière du développement durable -----	114
1- Cadre institutionnel et législatif de politique environnementale en Algérie -----	114
2- Les solutions adoptées par l'Etat Algérien en matière environnementale -----	118
Section 2 : L'étude sur le terrain -----	120
1- La responsabilité sociétale des PME/PMI en Algérie -----	120
2- Présentation de l'étude empirique sur le terrain -----	124
2-1- Méthodologie de l'étude empirique -----	124
2-2- Objectif principal de l' enquête -----	125
2-3- Présentation du questionnaire -----	125
3- Principales variables de l' analyse empirique -----	125
3-1- Description de l' échantillon d' étude -----	125

3-1-1- La taille de l'entreprise -----	126
3-1-2- L'âge des PME enquêtées-----	127
3-2- Les secteurs d'activité -----	128
3-3- Les indicateurs de la variable RSE -----	131
4- Analyse des dimensions de la RSE aux seins des PME-----	132
4-1- Comportement général des PME vis-à-vis à la RSE -----	132
4-2- La dimension environnementale de la RSE dans les PME -----	134
4-3- La dimension sociale de la RSE dans les PME-----	137
4-4- La dimension de gouvernance : relations avec clients et fournisseurs -----	142
4-4-1- Relation avec les Clients-----	142
4-4-2- Relation avec les fournisseurs -----	146
5- Les entraves à la mise en œuvre des pratiques de la RSE -----	147
Conclusion-----	150
<i>CONCLUSION GENERALE</i>-----	151
<i>ANNEXES</i>	
QUESTIONNAIRE	
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	
<i>TABLE DES MATIERES</i>	
Liste des tableaux	
Liste des figures et des graphes	

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classification des entreprises par tranches d'effectifs et par pays	54
Tableau 2 : Classification PME/PMI en Algérie.....	55
Tableau 3 : Nombre des PME publiques et privées	71
Tableau 4 : Emplois créés par les PME en Algérie	73
Tableau 5 : Les différents types des parties prenantes	90
Tableau 6 : Postures types du développement durable.....	100
Tableau 7: Typologie de l'engagement RSE des PME	106
Tableau 8 : Conditions perçues de la diffusion de la norme ISO 26 000 au sein d'une PME	109
Tableau 9 : Répartition par catégories d'âge des PME enquêtées.....	127
Tableau 10 : Répartition par secteurs d'activités des PME enquêtées	130
Tableau 11: Comportement général des PME vis-à-vis à la RSE.....	133
Tableau 12 : Les items environnementaux.....	136
Tableau 13 : Les items sociaux	140
Tableau 14 : Les items de gouvernance concernant la relation avec les clients	144
Tableau 15 : Les items de gouvernance concernant la relation avec les fournisseurs	146

Liste des figures et des graphes

Figure 1 : Coût moyen de production (CML)	50
Figure 2 : Les relations entreprises-parties prenantes-société (d'après ISO 26000)	83
Graphe 1: Répartition par catégories d'âge des PME enquêtées.....	128
Graphe 2 : Répartition par secteurs d'activités des PME enquêtées	131
Graphe 3 : Comportement général des PME vis-à-vis à la RSE	134
Graphe 4 : Les items Environnementaux	137
Graphe 5 : Les items sociaux.....	141
Graphe 6 : Les items de gouvernance concernant la relation avec les clients.....	145
Graphe 7 : Les items de gouvernance concernant relation avec les fournisseurs	147
Graphe 8 : Les entraves à la mise en œuvre des pratiques de RSE

« Le rôle des PME/PMI dans le développement durable »

Résumé :

Le développement durable repose sur trois piliers bien connus : profit (économie) ; population (droits humain) et planète (environnement). Notre travail consiste à constater si les PME/PMI ont un rôle à jouer dans le développement durable, étant donné que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la relation par laquelle nous pouvons lier les PME/PMI au le développement durable. Dans ce contexte, nous avons repris certaines démarches admises dans la RSE, et les transposées sur les PME/PMI qui ont fait l'objet de notre enquête. Notre panel comporte 30 PME/PMI qui évoluent dans différents secteurs tels que les biens de consommation, les bâtiments et travaux publics, le transport, le commerce et les services. Pour bien mener notre enquête, nous avons établi un questionnaire de type semi-directif en fonction de plusieurs items. L'analyse des données nous a permis de constater, à des degrés différents d'une entreprise à l'autre une certaine considération envers la RSE. Donc les PME/PMI peuvent intervenir dans le développement durable.

Mots clés : *développement durable. Responsabilité sociétale des entreprises. PME/PMI. Dirigeant de la PME/PMI.*

« the role of small and medium-sized enterprises in sustainable development »

Abstract :

Sustainable development is based on three well-known pillars: profit (economy); population (human rights) and planet (environment). Our job is to see if SMEs / SMIs have a role to play in sustainable development, since Corporate Social Responsibility (CSR) is the relationship by which we can link SMEs / SMIs to sustainable development. In this context, we have taken some steps accepted in CSR, and transposed on SMEs / SMIs that were the subject of our investigation. Our panel comprises 30 SMEs / SMIs that operate in different sectors such as consumer goods, buildings and public works, transport, trade and services. To conduct our survey well, we established a semi-directive questionnaire based on several items. The analysis of the data allowed us to notice, to different degrees from one company to another, a certain consideration towards CSR. So SMEs / SMIs can intervene in sustainable development.

Key words : *sustainable development. Corporate social responsibility. SME/SMI. Head of the SME / SMI.*

" دور المؤسسات الصغيرة والمتوسطة في التنمية المستدامة "

الملخص:

تستند التنمية المستدامة إلى ثلاثة أعمدة معروفة: الربح (الاقتصاد) ؛ السكان (حقوق الإنسان) والكوكب (البيئة). وتتمثل مهمتنا في معرفة ما إذا كانت المؤسسات الصغيرة والمتوسطة لها دور تؤوله في التنمية المستدامة ، وبما أن المسؤولية الاجتماعية للمؤسسات هي العلاقة التي يمكننا من خلالها ربط المؤسسات الصغيرة والمتوسطة بالتنمية المستدامة. في هذا السياق ، لقد اتخذنا بعض الخطوات المقبولة في المسؤولية الاجتماعية للمؤسسات ، وأسقطناها على المؤسسات الصغيرة والمتوسطة التي كانت موضوع تحقيقنا. تتكون العينة من 30 مؤسسة صغيرة ومتوسطة تعمل في قطاعات مختلفة مثل السلع الاستهلاكية والمباني والأشغال العامة والنقل والتجارة والخدمات. للسير الحسن لتحقيقنا، قمنا بإعداد استبيان شبه توجيهي يضم عدة عناصر. لقد سمح لنا تحليل البيانات بأن نلاحظ ، بدرجات مختلفة من مؤسسة إلى أخرى ، اعتبارًا معيّنًا تجاه المسؤولية الاجتماعية للمؤسسات . لذلك يمكن للمؤسسات الصغيرة والمتوسطة أن يكون لها في التنمية المستدامة.

كلمات مفتاحية: *التنمية المستدامة. المسؤولية الاجتماعية للمؤسسات. المؤسسات الصغيرة والمتوسطة. المسير للمؤسسات الصغيرة والمتوسطة.*